AMBASSADE DU MARESCHAL DE BASSOMPIERRE EN ESPAGNE

l'an 1621.

139

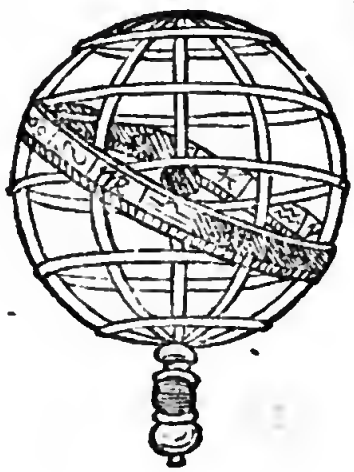

BIBLIOTECA NACIONAL 1879

A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.
cIↃ IↃC LXVIII.

MOTIF ET SUJET DE CETTE AMBASSADE.

Il eſt tres-difficile d'eſtablir ſi bien le gouvernement d'une Republique, qu'elle ne ſoit en peu de temps diviſée en deux differentes factions, leſquelles, apres y avoir cauſé beaucoup de deſordres & de malheurs, la portent a la fin a une entiere rüine, & ce n'eſt pas ſans eſtonnement que l'on a veu, depuis tant de ſiecles, les Griſons conſerver leur liberté, bien qu'agitée par les partis des Maiſons nobles de Planta, & de Salis, qui par leurs anciennes & inveterées inimitiés n'ont pas moins procuré la rüine de leur proprie patrie, que la leur particuliere, qui euſt eſté infaillible en l'année 1604, ſi la prudence du feu Roy Henry le Grand n'y euſt apporté les remedes neceſſaires, & ſi l'execution de Beulé & de Baſalga n'euſt contenu en leur devoir les autres ſeditieux. La mort de ces deux hommes, puiſſants dans cet Eſtat, euſt conſervé longuement la paix aux Griſons, ſi les Venitiens, marris de ce que le Roy, a preſent regnant, n'avoit voulu ſouffrir qu'ils prolongeaſſent la Ligue, que le feu Roy, ſon Pere, avoit permis qu'ils fiſſent pour 6 ans avec leſdits Griſons, ne ſe fuſ-

ſent portés a des moyens extraordinairés, pour la faire renouveller, ayans reſveillé ces deux factions, endormies par une paix de quinze années, & pratiqué de relever le party abbatu des Salis, qu'ils croyoient devoir eſtre favorable a leur deſſein, lequel, aſſiſté de l'argent & des brigues de la Republique de Veniſe, eut le pouvoir de faire lever la baniere des Griſons, & eſtablir un *ſtrafgericht* ou Tribunal de juſtice a Tavos, ou ils bannirent & condamnerent a mort les plus apparents des Planta, & de leurs amis, les accuſant d'eſtre factionnaires d'Eſpagne, bien que la plus part d'iceux fuſſent partiſans & affectionnés a la France, ou ledit party de Planta opprimé envoya demander ſecours, pour ſe pouvoir reſtablir en leur pays; mais les diviſions Civiles, qui en l'année 1620 affligerent ce Royaume, n'ayant permis de pouvoir donner a ces pauvres opprimés l'ayde & aſſiſtance, qui leur eſtoit neceſſaire, & que l'on euſt deſiré, *ils* s'adreſſerent, pour dernier refuge, au Duc de Feria, Gouverneur pour le Roy Catholique du Duché de Milan.

Ce fut lors que les Eſpagnols virent quelque jour au deſſein, que depuis quelques années ils avoient projetté, de s'approprier la Valteline, qui leur eſt utile & neceſſaire, tant pour la conſervation de leurs Eſtats, qu'au project de leurs futures conqueſtes, pour parvenir a la Monarchie univerſelle; & ce fut lors auſſy, que les bannis des Griſons furent

aſſeurés

asſeurés d'une bonne aſſiſtance de forces & d'argent, pour leur reſtabliſſement en leur pays; de ſorte qu'au mois de Juillet de l'année 1620 leſdits bannis parurent a Mozayrio avec quelques troupes du Duché de Milan, & le 19 dudit mois Rodolphe Planta tenta d'entrer en la baſſe Enguedine, ce qui ne luy reüſſit pas, comme au Chevallier Robuſtelly, ſon beaufrere, qui le meſme jour ſurprit dans la Valteline Tirano & Viglio, & le lendemain prit Sondrio & Morbergno, puis Bormio, & enfin toute la Valée, tuant tout ce qu'il trouva de Griſons Huguenots par tout ou il entra.

Surquoy les Griſons opprimés envoyerent demander ſecours aux Cantons de Zurich & de Berne, comme a leurs plus prochains voiſins & alliés, qui leur envoyerent deux Regiments ſous la charge des Colonels Steiner & de Melune, leſquels s'eſtans preſentés a Melingue, le paſſage leur fut refuſé par les Cantons Catholiques, & furent contraints d'en chercher d'autres, pour aller au pays deſdits Griſons, qui encouragés parce renfort entrerent dans la Valteline, reprirent ſans reſiſtance Uby & Sondrio, & le dixieſme Aouſt attaquerent la Ville de Morbeigno, ou le Cavallier Robuſtelly s'eſtoit jetté, pour la defendre, & l'euſſent priſe, ſi le Duc de Feria n'euſt envoyé, le 14 dudit mois, Hieronimo Pimentel, General de la Cavallerie de Milan, & le Marquis de Zerbelonne, qui entrerent

par le fort de Fuentes en la Valteline, ſecoururent Morbeigno, & reconquirent toute la Valée, en laquelle en meſme temps le Duc de Feria envoya Dom Juan de Medicis, pour y faire conſtruire quatre forts, a ſçavoir a Sondrio, Morbeigno, Tirano, & Riva de Chiavenne, & a depuis fait faire encore quelques retranchemens en d'autres lieux, qui ont eſté garnis d'Artillerie & Munitions ſuffiſantes, pour les defendre.

Ce qui a donné juſte ſujet de defiance & jalouſie aux Princes d'Italie, de terreur aux Griſons, & de plainte au Roy Tres-Chreſtien, à qui leſdits Princes & Griſons s'eſtans adreſſés, pour avec ſon ayde, en vertu de l'alliance qu'il a avec leſdits Griſons, qui l'oblige a les aſſiſter, lors qu'ils ſeront opprimés, les reſtablir avec ſes armes en leurſdits pays; mais les Ambaſſadeurs du Roy Catholique ayans tousjours proteſté au Roy & a ſes Miniſtres, qu'il ne pretendoit rien en ladite Valteline, qu'il n'avoit eſté porté a cette invaſion, que pour la manutention de la Religion Catholique, ſa Majeſté, qui a tousjours procuré de conſerver une bonne intelligence & amitié entre le Roy, ſon beaupere, & luy, autant qu'il luy ſeroit poſſible, deſira, avant toute autre action, envoyer ſon Ambaſſadeur extraordinaire vers ledit Roy Catholique le Sieur de Baſſompierre, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & privé, Chevallier de ſes Ordres, & Colonel General des

Suiſſes

Suiſſes entretenus a ſon ſervice, pour demander la reſtitution de la Valteline pour les Griſons, leurs legitimes Seigneurs, lequel partit de Paris le Mecredy dixiéme jour de Fevrier 1621, avec l'inſtruction, Lettres & Memoires ſuivans.

INSTRUCTION.

Le Roy, qui a tousjours eu grand ſoin de la cauſe generale, du bien & de la ſeureté de ſes amis & alliez, comme de maintenir avec les intereſts de ſa Couronne, ſa reputation & creance en leur endroit, que Dieu luy a fait la grace de porter au point qu'elle eſt aujourd'huy, par une égalité d'actions & de conduitte, aydant par bons moyens a conſerver un chacun en ce qui luy appartient, & empeſcher toutes uſurpations & nouveautés, qui peuvent alterer la paix publique, a entendu, avec deſplaiſir, la derniere entrepriſe qui a eſté faite par le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, dans la Valteline, auſſy ſoudainement que cét attentat inopiné a juſtement ſurpris & allarmé, non ſeulement une partie des peuples Griſons, principaux intereſſés en l'affaire; mais tous les autres voiſins & confederés, & ſa Majeſté meſme, tant pour ce qui la concerne audit pays, que pour avoir conneu l'eſprit du Roy d'Eſpagne eſloigné des choſes nouvelles, & deſſeins qui pouvoient donner quelque atteinte, autant a la bonne foy & equanimité qu'il profeſſe,

qu'au repos general de la Chreſtienté, & jaçoit que ſur ce qu'elle en fit a l'inſtant remonſtrer audit Gouverneur, comme a meſme temps en Eſpagne, il fut declaré aux ſiens, que ce n'eſtoit que pour defendre & proteger la Religion Catholique, quils diſoient eſtre en danger, pour les multitudes des Proteſtans, ſans rien pretendre d'autruy audit pays, ny ailleurs, avec offre de reſtitüer le tout ſitoſt que leſdits Catholiques ſeroient en aſſeurance, meſme ſans en eſtre requis, & de faire ſa Majeſté depoſitaire des forts qu'ils avoient occupés, toutesfois n'ayant paru juſques a preſent aucun effect des declarations ſuſdites, ains pluſtoſt par la fortification deſdites places, apparence & ombrage aux voiſins d'un eſtabliſſement plus ferme & durable, auſſy peu juſte comme il eſt dommageable a leurs Eſtats, que tous, par la prevoyance & apprehenſion d'une ſuitte plus dangereuſe a eux, au public, & aux affaires propres de ſa Majeſté, ont eu recours a icelle, & a ſon autorité, pour luy en repreſenter, avec les inconveniens divers, leur ſentiment veritable, & la requerir d'embraſſer le ſoin, & la protection de cett' affaire, avec la chaleur & vigueur que merite la conſequence d'icelle, la confiance qu'ils ont en la ſincerité de ſa Majeſté, & au poids de ſes offices envers le Roy d'Eſpagne, tant pour leur alliance & mutuelle amitié, que pour le rang que tient le Roy entre les Princes Chres-

Chreſtiens, qui l'oblige à prevenir par douceur les effects perilleux, que traiſnent apres ſoy ſemblables entrepriſes.

C'eſt le ſujet pour lequel le Roy à commandé au Sieur de Baſſompierre, Chevallier de ſes Ordres, & Colonel General des Suiſſes, de s'acheminer en diligence vers le Roy d'Eſpagne, afin de conſoler ſes amis & alliés, par ce prompt envoy, & l'eſpoir d'un bon ſuccez, l'induire a la reſtitution de la Valteline, par toutes raiſons & conſiderations publiques & privées, & de pouvoir eſtre eſclaircy de ſes intentions finales, pour prendre apres a temps avec eux les Conſeils & meſures, qui ſeront trouvés convenir au beſoin commun des intereſſés en la cauſe, au moyen de quoy ledit Sieur de Baſſompierre s'adreſſera a ſon arrivée au Sieur du Fargis, Ambaſſadeur ordinaire de ſa Majeſté, ja adverty de ſa venue, ſçaura deluy quels offices il a employés & quels fruits ils ont produits, & luy communiquant le charge qui luy eſt donnée, concertera de la forme & des termes, dont il devra uſer, & s'eſtendre envers ledit Roy, en conformité du preſent Memoire.

Auquel, apres avoir fait les amiables & affectionnées ſalutations, au nom de ſa Majeſté, luy dira la cauſe de ſon envoy, en ſuitte de ce que ledit Sieur du Fargis luy a desja repreſenté par commandement de ſa Majeſté, & luy fera entendre combien cette invaſion de la Valteline a eſmeu les voiſins & amis

d'icelle, auxquels elle eſt tres ſuſpecte & ſenſible, pour le preſent & pour l'advenir, & que la durée de cette occupation, de quelque pretexte qu'elle ſoit colorée, peut apporter de tres grands accidents, par le nombre & la qualité des intereſſés: Que ſa Majeſté, qui connoiſt l'ingenuité & candeur dudit Roy, n'en prend autre creance par la ſugeſtion d'autruy, que celle de ſa prudence & pieté, que ſes deſportemens paſſés luy ont fait concevoir. Que la conſideration generale, l'intereſt de ſes alliés & le ſien propre, avec l'amitié qu'elle porte audit Roy, ſon beaupere, l'obligent a deſirer, que cette opinion ſoit confirmée ſans remiſe en l'occaſion qui s'offre, & que la conduite de ſes Miniſtres reſponde a leurs paroles & a ſes intentions, par une reintegrande entiere & prompte de ladite Valteline, des forts pris en icelle, & remis le tout au premier eſtat qu'il à eſté cy devant, afin que chacun reſſente & connoiſſe, avec honneur & loüange pour ledit Roy, qu'il n'a eſté pouſſé à l'effect ſuſdit d'autre motif, que celuy que luy & les ſiens ont publié, de la conſervation de la Religion Catholique, pour l'aſſeurance de laquelle le Roy a tesmoigné juſques icy, tant audit pays des Griſons, a l'advantage de l'Eveſque de Coire & de ſon Eveſché, comme du voiſinage envers le peuple de Valais, en quel ſoin & recommandation luy à eſté la Religion Catholique, outre les ſignalées preuves, que ſa Majeſté

jeſté en à rendües en diverſes occurences, de dans & dehors ſon Royaume, ce qu'elle continüe encore avec ſoin, & ſe promet, s'agiſſant de la cauſe de Dieu, d'en avoir bonne iſſüe.

Mais comme ce qui eſt allegué par les Officiers dudit Roy, pour ce regard, peut cauſer ombrage & Jalouſie aux voiſins, iceluy n'ayant aucune part & confederation avec leſdits Griſons, ce qui n'eſt ſemblable en ſa Majeſté, pour ſon ancienne Alliance avec cette Nation, ſa creance audit pays, & l'intereſt notable qu'elle a de le tenir en union & concorde, ledit Roy ſera prié & requis de luy laiſſer le ſoin a elle ſeule, & à ſon zele & credit, faiſant eſtat d'y envoyer un Ambaſſadeur extraordinaire, tant pour faciliter l'accord entre les Ligues Griſes, y eſtant ſi avant intereſſé, & a qui partant il appartient de s'en meſler, que pour le bien de la Religion Catholique, la conſolation & ſeureté de ceux qui la profeſſent, & ce que le Roy Catholique y veut operer par les ſiens, donnant tel ſoupçon aux proteſtans, & telle defiance aux intereſſés, que plus il inſiſtera & fera monſtre de vouloir embraſſer & ſouſtenir ladite Religion, plus il eſmouvera les uns contre les autres, raliera les voiſins & amis pour la defenſe de la cauſe, & fera enfin un effect contraire au deſſein qu'il à publié, joint que par un tel procedé il laiſſeroit grande occaſion de croire, que c'eſt plus l'ambition que la foy

qui l'incite, & par conſequent redoublant les ombrages aux amis, ils ſeroient plus portés a rechercher les autres moyens, pour ſe garentir des effets qu'ils monſtrent apprehender, & en ce cas, ſa Majeſté, tant pour le reſpect de la choſe commune & ce qui la regarde, ne pourroit defaillir aux Offices & devoirs d'amitié & d'aſſiſtance en leur endroit, par les voyes & moyens ordinaires en ſemblables occaſions, ce qu'elle fera tousjours a regret, pour les accidents faſcheux qu'elle en prevoit, & deſire eſtre evités, ainſy qu'elle teſmoigne bien evidemment, ayant voulu tenter toute voye amiable, pour parvenir a ſon but, devant que s'engager plus avant a la requiſition deſdits intereſſés & en allarme de ladite invaſion, mais a quoy l'honneur & ſon ſervice, l'intereſt general & le ſien l'aſtreignent, ſi les Miniſtres dudit Roy apportent longueurs ou difficultés eſpineuſes aux commandemens, que ſa Majeſté s'attend de ſa bonté & ſageſſe, qu'il leur fera touchant ladite reſtitution, comme il ſera prié de faire, ſans autres remiſes & tergiuerſations, pour ne tomber aux inconveniens ſagement preveus & predits par ſa Majeſté, ce que ledit Sieur de Baſſompierre declarera audit Roy, & a ſes Principaux Conſeillers, en termes qui ne puiſſent eſtre imputés a menace, & neantmoins a une ſignification bien claire (qui eſt fondée en juſtice) & preciſe de l'intention de ſa Majeſté en cet endroit, afin

que

que ſur cette connoiſſance ils baſtiſſent leurs deliberations, & ſoient prompts & ſinceres a l'execution des choſes requiſes, le procedé & les Conſeils du Roy, pour l'advenir, plus juſtifiés, & ſes amis confortés au beſoin a bien eſperer de l'ayde & protection des ſadite Majeſté.

Et d'autant que ledit Roy a tousjours rejetté en partie ſur les Venitiens, & les pratiques & menées parmy ces peuples, & leurs adherans auxdits proteſtans, le mal qui eſt advenu aux Catholiques (ce qui n'eſt eſſoigné de verité, pour ce qui eſt venu de temps a autre a la connoiſſance de ſa Majeſté) ledit Sieur de Baſſompierre n'obmettra a repreſenter les devoirs continüels, que les Miniſtres du Roy ont fait, pour empeſcher & aneantir leſdites Cabales Venitiennes, conſerver la Religion Catholique, les choſes & le gouvernement de la Republique Griſonne en ſa premiere forme, commandement qu'elle a reïteré depuis encore plus exprés, ſur la rencontre, qui s'offre, de s'oppoſer aux efforts que ladite Seigneurie de Veniſe voudroit faire, pour y introduire & faire recevoir ſon alliance, deſirant & entendant ſa Majeſté, que pour ce regard nulle autre nouveauté ſoit admiſe par les peuples, & qu'ils vivent & joüiſſent de leur premier repos dans les meſmes amitiés & conſiderations de leurs loüables Anceſtres.

Mais comme ſa Majeſté, par ſon & credit & ſoin, eſpere venir about de ce deſſein,

auſſy ſe promet elle, comme il eſt bien raiſonnable, pour maintenir l'égalité, que ledit Roy, en ce qui dependra de luy, pourvoira au reſtabliſſement entier de ladite Valteline, par des ordres ſi abſolus, que les Officiers n'ayent plus ſuject de reculer & amuſer ces peuples, & les voiſins, de paroles, pretextes, eſt artifices, capables de faire naiſtre des maux & accidens irreparables, & dont apres les remedes, qu'on y voudra appliquer, ſeront hors de ſaiſon : ſans doute contre legré & volonté dudit Roy, & peut eſtre contre le bien de ſes affaires, en la conſtitution generale, ou ſe trouvent a preſent celles de la Chreſtienté.

Sa Majeſté eſt bien informée de ce qui ſe paſſe desja ſur ce ſujet au Pays des Griſons, ou l'on eſſaye de ſeparer & diviſer leſdits Ligues, ſous l'appaſt de la Religion, de bien faits,& de la crainte des proteſtans, ce qui nourrit la haine & la diſcorde entre eux, rend par conſequent l'accord qui eſt deſiré plus difficile, & oblige d'ailleurs les intereſſés, par un accroiſſement de meſiance, non ſeulement a ſe tenir ſur leurs gardes, mais a rechercher tous autres moyens de forces & d'amis, pour obvier a un plus grand malheur.

De plus ſa Majeſté eſt bien advertie, que ledit Gouverneur de Milan fait rechercher d'alliance ladite Ligue Griſe, ſous eſperance de luy laiſſer la Valteline, qu'il fait la meſ-

me

me pratique dans aucunes communes des autres Ligues, ce qui descouvre clairement le dessein dudit Gouverneur, non seulement contre les asseurances, qu'il en a données aux Ambassadeurs de sa Majesté, mais aussy contre ce que ledit Roy en à fait dire au Sieur du Fargis.

Partant il seroit de la prudence & prevoyance dudit Roy, en ce qui le concerne, de laisser les choses en leur premier estat, pour diminüer la jalousie, donner plein esclaircissement de ses intentions, & faciliter la reconciliation entre les Grisons, que sa Majesté embrasse & poursuit vivement, & a quoy elle rencontre plus de peine & de resistance, par l'appuy & confort, que ladite Ligue Grise, avec ceux de la Valteline, reçoivent dudit Roy d'Espagne, que les malins, pour accroistre & profiter du trouble, fomentent volontiers, & si le soin estoit delaissé seul au zele de sa Majesté, & a sa creance parmy ces peuples, bien tost ils seroient de livrés de cette inquietude & dissension, & la Religion Catholique en plus d'asseurance.

C'est un poinct principal, avec celuy de la restitution, qui doit estre agité par ledit Sieur de Bassompierre, car tant que ladite Ligue Grise, sous des conditions plausibles, se verra recherchée & cherie du costé de Milan, ses offices du Roy y seront de peu d'efficace, les affaires demeureront en cette confusion, & chacun recourera aux expediens & moyens, qu'il

qu'il eſtimera plus propres & puiſſants, pour ſe delivrer du mal preſent. C'eſt donc ſur-quoy il inſiſtera plus vifvement, conjointement avec la reintegrande, afin que ſous ce pretexte ſpecieux les choſes ne tirent en longueur plus dommageable, & que les commandemens d'Eſpagne en ſoyent envoyés ſi precis au Gouverneur de Milan, qu'il n'ait aucune occaſion, ou couleur, d'en prolonger l'execution, & que l'on puiſſe, par un procedé ſi candide, eſtre eſclaircy de l'intention veritable & juſte dudit Roy en cette occurrence.

Cette precaution eſt d'autant plus deſirée & neceſſaire, que ſa Majeſté a bonne ſouvenance des troubles & malheurs, qu'a cauſé ſemblable retardement aux affaires de Vercel & traitté d'Aſt, en quel peril a eſté la paix d'Italie, par la lenteur ou artifice des Miniſtres dudit Roy, qui ont apporté de leur ſens par trop a l'interpretation & execution des ordres, qui leur eſtoient envoyés.

Sadite Majeſté ſe veut promettre de l'amitié & equité du Roy, ſon beaupere, non ſeulement ſur le benefice general, mais pour ce qui con-[illegible] l'intereſt propre de ſa Couronne, qu'il [illegible]elle conſideration aux raiſons & remonſtrances ſuſdites, comme aux inconveniens divers, qui naiſtront de la durée de l'occupation deſdits paſſages, qu'elle & ſes amis intereſſés auront occaſion d'eſtre confirmés en

la

la creance & jugement de ſa pieté & juſtice, & elle de continüer auſſy tous bons offices en ſa faveur, & de ſa Maiſon, aux affaires qui ſe preſentent en Allemagne, & ailleurs, auxquelles ledit Roy à un ſi notable intereſt, eſtant aſſez conneu, que le dernier traitté fait à Ulme, par l'entremiſe du Roy, a donné la cauſe & la ſuitte a tant d'exploits heureux, dequoy ſadite Majeſté a receu beaucoup de conſolation, & pour en faciliter la continüation, a commandé a ſes Ambaſſadeurs, nonobſtant qu'il y euſt des raiſons aſſez fortes, pour s'en revenir, de moyenner une conference avec le Prince de Tranſilvanie, afin que par la ſeparation d'iceluy d'avec l'Electeur Palatin, celuy cy en fût d'autant plus affoibly, & l'Empereur en meilleure condition d'avoir raiſon de ſes affaires.

Le Roy, pour donner plus de poids a cette Ambaſſade, n'a pas jugé la devoir remplir d'autres affaires publiques ny particulieres, ores qu'il s'en preſente en bon nombre, dont ledit Sieur du Fargis eſt bien informé, ce qu'il vaut mieux laiſſer a ſon ſoin ordinaire, que penſant beaucoup embraſſer, leur donner ſujet d'eluder le fruict principal de cette legation.

De laquelle il eſſayera de retirer les reſponſes & reſolutions dudit Roy ſi claires, & s'il peut, favorables, que ſa Majeſté & ſes amis puiſſent mieux juger & fonder ce qu'ils auront à faire, & pour ne donner lieu à diver-

ſes

ſes interpretations & voyages, ſera expedient qu'il faſſe en ſorte de les remporter par eſcrit, eſtant la couſtume deſdits Eſpagnols de tourner apres leurs paroles en un ſens different, ſelon que le comporte l'eſtat de leurs affaires, ſur tout preſſera le point final de la reſtitution, & enſuitte celuy qui regarde les Catholiques dudit Pays, avec les autres intereſts & differents desdites Ligues Griſes, afin que ſes Offices & cette ſollicitude ſoient remis a l'affection, creance & autorité de ſa Majeſté, qui y fera tous devoirs de Roy Chreſtien, amateur de la concorde. Il mettra peine auſſy d'abreger ſon ſejour par de là, d'autant que le temps eſt nuiſible a l'affaire, qu'il aſſeure leur poſſeſſion en ladite Valteline, atiedit la chaleur & les affections du peuple Griſon, & rend les accidents, qui ſont apprehendés, plus dangereux encore pour la cauſe commune.

Si l'occaſion du voyage dudit Sieur de Baſſompierre ne ſe fût preſentée, ſa Majeſté avoit deliberé d'envoyer perſonnage exprés en Eſpagne, pour ſe conjoüir avec Madame ſa Soeur, & ledit Prince, de la conſommation de leur Mariage, qu'elle a tousjours deſiré, pour le contentement des parties, & le bien du public, office qu'il accomplira envers l'un & l'autre, de la part de ſa Majeſté, meſmes avec ledit Roy d'Eſpagne, leur en ſouhaittant volontiers toute proſperité & conſolation.

Le-

Ledit Sieur de Baſſompierre ſera ſoigneuſement aſſiſté du Sieur du Fargis en cette commiſſion, tant pour ſa devotion & fidelité au ſervice du Roy, que pour la connoiſſance & creance, qu'il a acquiſe par delà, dequoy il luy dira que ſa Majeſté à toute ſatisfaction, & aura plaiſir qu'il continüe, tant pour ce qui concerne les affaires generales, que pour celles qui regardent le bien & ſoulagement de ſes ſujets.

Cette charge, que ledit Sieur de Baſſompierre va preſentement accomplir, eſt tellement importante a la paix Publique, par la liaiſon de tant de Princes & Eſtats intereſſés, au ſervice & a la reputation de ſa Majeſté, qu'elle ſe promet volontiers de ſon affection, qu'il redoublera les effortz de ſon induſtrie, & ſollicitude, pour en voir ſortir les effects, au contentement de ſa Majeſté, a la ſeureté & conſolation de ſes amis & alliés, & au benefice de la Republique Chreſtienne.

Fait à Paris le vingtunieſme jour de Janvier 1621 ſigné Loüis & plus bas Bruſlart.

MEMOIRE DU SIEUR DE BORSTEL,

Agent de Monſieur l'Electeur Palatin, pour joindre a la precedente inſtruction.

Le Marquis Spinola eſtant entré a main armée dans le Palatinat, il y a quelques mois, ſous le pretexte du different de Boheme, ne s'eſt pas contenté de ſe ſaiſir de pluſieurs Villes & Places, qui en dependent, mais auſſy s'eſt emparé de la principauté de Simern, & du baillage de Crouznag, appartenant au Duc Loüis, Prince Mineur, & qui n'eſt en façon quelconque participant du fait de Boheme, non plus que pluſieurs des Unis, & autres Seigneuries particulieres, qui ſe ſont tousjours tenus neutres, les Villes, Terres & Chaſteaux deſquels ont eſté neantmoins attaqués & pris par ledit Marquis, comme entre autres pluſieurs appartenans au Duc des deux Pontz, Marquis de Bade, Comte Delmange de Falquenſtein, Derbarch, Solms, Ringraves, & meſmes quelques Villes Imperiales, comme Fribourg & Mulhauſe, la plus part deſquels ſont compris dans le Traitté de Vervins, & ne peuvent eſtre moleſtés, ſans que ſa Majeſté tres-Chreſtienne ne s'en trouve grandement offenſée, outre que ſans cela, par raiſon d'Eſtat, & à cauſe des an-

anciennes alliances, elle eſt obligée à leur conſervation,

C'eſt pourquoy elle à eſté requiſe de vouloir faire inſerer quelque office favorable aux inſtructions de Monſieur de Baſſompierre, s'en allant en Eſpagne de ſa part, tendant à ce qu'il ſoit ordonné audit Sieur Spinola de rétirer ſes forces de deſſus les terres, non ſeulement des-Unis & autres ſuſdits, mais auſſy du Palatinat, & de tout l'Empire, attendu que ſi la Boheme à failly, que c'eſt a elle d'en patir, & non audit Palatinat.

A cela l'on oppoſera ſans doute en Eſpagne cet eſchapatoire, que l'armeé dudit Spinola eſt authoriſée du nom de l'Empereur, & que le Roy d'Eſpagne n'y a aucun pouvoir.

Et partant ſadite Majeſté tres-Chreſtienne eſt auſſy ſuppliée de faire le meſme office pres dudit Empereur, bien que la colluſion ſoit toute manifeſte, en ce que ledit Spinola eſt Miniſtre & officier dudit Roy d'Eſpagne, & que ſes gens ont eſté levés des moyens & deniers d'Eſpagne, & ſont encore a preſent entretenus & payés des meſmes deniers.

De toutes leſquelles choſes ayant eſté parlé a Monſieur le Duc de Luynes, il a deſiré qu'on luy en dreſſaſt & baillaſt le preſent Memoire, afin de faire donner a Monſieur de Puizieux le commandement de charger leſdites inſtructions de ce que deſſus, ſuivant ce qu'il a pleu a ſa Majeſté octroyer aux demandes

mandes & prieres des Princes unis en commun, & de Monſieur le Duc des deux Pontz en particulier.

LETTRE DU ROY

Au Roy d'Eſpagne.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher, & tres-amé bon Frere, & beaupere. Nous envoyons exprés noſtre Ambaſſadeur extraordinaire par de là le Sieur de Baſſompierre, Chevallier de nos Ordres, Conſeiller en noſtre Conſeil d'Eſtat, & Colonel General des Suiſſes, ſur les affaires qui ſe paſſent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme à noſtre intereſt, & à celuy de nos anciens amis & alliés, & comme nous eſtimons de l'amitié & equité de voſtre Majeſté, qu'elle voudra rendre en cette occaſion des teſmoignages ordinaires de ſon affection a la manutention de la concorde generale de la Chreſtienté, nous la prions auſſy de mettre en conſideration ce que ledit Sieur de Baſſompierre expoſera plus particulierement a voſtre Majeſté de noſtre part ſur ce ſujet, que nous avons a cœur, & luy adjouſter toute foy & creance, comme a nous meſmes, qui prions Dieu, tres-hault &c.

Memoire

Memoire de la Reyne.

Aprez les compliments ordinaires, que Monſieur de Baſſompierre fera au Roy d'Eſpagne, de la part de la Reyne, il luy dira en ſa premiere audiance, ou lors qu'il jugera en avoir plus de commodité.

Que ſa Majeſté luy a commandé particulierement de l'aſſeurer, comme elle a desja fait par les Ambaſſadeurs retournans de delà, & par les autres perſonnes d'Eſpagne, qui ont eſté devers luy, de la bonne intelligence qu'elle a avec Monſieur le Duc de Luynes, & du ſujet qu'il luy a donné de la conſerver par le ſoin continüel, que luy & touts ceux, qui en dependent, apportent a luy rendre aupres du Roy, & en toute autre occaſion, tous les ſervices & bons offices que l'on peut deſirer.

Que le commandement, que le Roy Catholique a fait par pluſieurs fois a la Reyne, ſa Fille, & nommement par ſes dernieres Lettres, de conſerver cette bonne intelligence, luy eſt d'autant plus agreable, qu'elle ſçait ne pouvoir davantage obliger le Roy ſon mary qu'en y ſatisfaiſant, & comme ſa Majeſté Catholique peut eſtre aſſeurée, qu'elle ne manquera point d'avoir cette bonne volonté de la faire paroiſtre en toutes occaſions, elle ſupplie auſſy ſa Majeſté d'en faire autant de la ſienne.

Outre ces termes generaux, la Reyne encharge tres-expreſſement Monſieur de Baſſom-

ſompierre de rechercher toutes les occaſions qu'il pourra, de teſmoigner au Roy, ſon Pere, la ſatisfaction, qu'elle a de Monſieur le Duc de Luynes, & les ſujets qu'il luy en a donnés, en quoy elle remet a ſa prudence le choix des choſes particulieres, qu'il jugera devoir dire ſur ce ſujet, ſelon les occaſions, tant audit Roy, ſon Pere, qu'a Monſieur le Duc d'Uſſede, & aux autres du gouvernement d'Eſpagne, & d'employer le nom de ſa Majeſté par tout ou il eſtimera convenir aux ſuſdites intentions.

Si Monſieur de Baſſompierre prend ſon chemin par Vailladolid, il viſitera le Cardinal Duc de Lerme, l'aſſeurera de la continüation de la bienveillance de ſa Majeſté, & luy offrira de ſa part toutes les aſſiſtances, qu'il deſirera en ſes affaires, & s'il ne paſſe a Vailladolid, il luy fera tenir la Lettre, que ſa Majeſté luy eſcrit, aſſiſtera auſſy de ſon intervention & offices le Duc de Monteleon, en ſes Pretenſions, ſelon qu'il en ſera requis par ledit Duc.

LETTRE DE MONSIEUR DU FARGIS,

Ambaſſadeur ordinaire du Roy en Eſpagne, a Monſieur de Baſſompierre, eſcrite de Madrid le 15. Fevrier 1621.

MONSIEUR.

Ce porteur vous dira les termes ou nous ſommes avec ces gens icy, & les occaſions

ſions qui ont fait naiſtre nos difficultés, par le recit deſquelles vous jugerez ce qui ſera plus convenable au ſervice du Roy, ſelon voſtre prudence, ou d'attendre quelque temps ce qu'il plaira au Roy commander, ou de vous advancer & faire ſelon vos premiers ordres: ce qui me faſche eſt d'avoir les mains lieés pour voſtre ſervice par deça comme pour toute autre choſe, & ſi vous prenez reſolution de venir, il ſera bon que vous envoyés quelqu'un en diligence, pour donner part a ces gens icy de voſtre arrivée, les miens luy ſerviront de conduite & d'adreſſe pendant que je garderay cette priſon juſques a ce que je ſçache la reſolution qu'on aura priſe. Je ſuis Monſieur &c.

LETTRE
DE
MONSIEUR DE BASSOMPIERRE
a Monſieur de Puizieux, eſcrite de Caſtelz le 20. Fevrier.

MONSIEUR.

La premiere pierre, que j'ay rencontrée en mon chemin, me donne le ſujet de vous eſcrire ma premiere Lettre; vous ſçaurez par le Secretaire de Monſieur du Fargis ce qui eſt arrivé a ſon Maiſtre, & ce qu'il craint qu'il ne luy arrive a l'advenir. C'eſt un accident qu'il pouvoit eſviter a mon advis, & le devoit auſſy, car il ne faut

faut jamais mettre nos Maiſtres en peine pour nos intereſts particuliers, mais comme il eſt bien plus aiſé d'improuver une affaire faite, que d'y remedier, ce ſera a la prudence du Roy & de ſon Conſeil de faire le dernier, & laiſſer a nous autres de blaſmer une action, que peut eſtre nous euſſions plus mal faite, ſi nous euſſions eſté en ſa place. Je n'ay voulu approuver ny ſuivre le conſeil, qu'il me donne, de retarder a Bayonne juſques a ce que j'aye eu nouvel ordre du Roy, ou autre depeſche dudit Ambaſſadeur, car ma negociation n'a rien de commun avec cet affaire, mon retardement pourroit faire tirer a la longue la ſatisfaction des affaires, que je vay traitter, qui eſt peut eſtre le deſſein des Eſpagnols, & mon arrivée a Madrid fera changer la face de ces affaires, ou au pis aller, je joindray mes Conſeils aux ſiens, & mon aſſiſtance a tout ce qu'il deſirera de moy. Enfin, Monſieur, j'arreſteray trois jours a Bayonne, pour aſſembler 200. muletz, pour porter ceux qui viennent avec moy, & me faudra dix jours pour aller a la Cour, ſi le Roy deſire que je differe d'entrer a Madrid, un Courrier, que vous me depeſcherez, me trouvera encor par les chemins, ſinon je ſuivray ma pointe, & l'ordre, que le Roy me preſcrit. J'ay ſejourné un jour a Bourdeaux, ou j'ay veu Monſieur d'Eſpernon, qui eſt tres diſpoſé, ſi le Roy ſe veut ſervir de luy, de raccommoder par des ſignalés ſervices ce que ces deux

deux années dernieres ont gaſté, & vous puis dire, que ſi les Huguenots remüent en Bearn, comme il y a de l'apparence, l'on ne ſçauroit donner la commiſſion de les chaſtier a perſonne, qui le pût ſi bien faire que luy, ſa qualité eminente, ſon experience & ſon pouvoir, qui eſt apres celuy du Roy, ſans comparaiſon plus grand que d'aucun autre en cette Province, merite bien que l'on y faſſe quelque conſideration. J'adjouſte a cela l'inimitié inveterée, qu'il a avec les Huguenots. Je ſçay, Monſieur, que vous eſtes de ſes amis, & que vous luy rendrez des offices quand il s'en preſentera occaſion. Je deſire qu'il s'en offre quelqu'une, ou je vous puiſſe teſmoigner combien je ſuis &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monſieur du Fargis du 22 Fevrier 1621, a Bayonne.

MONSIEUR.

Dés que j'ay eu le commandement de venir en Eſpagne, de la part du Roy, j'en ay pris a tout ce qui vous touche une ſi particuliere, qu'il ne vous ſçauroit arriver aucun accident, que je ne reſſente a pareil degré que vous: de ſorte que devez eſtre aſſeuré, que l'action qui s'eſt paſſée a Madrid, dont le Sieur de Lingendes va porter la nou-

velle au Roy, luy cauſera de la cholere & du reſſentiment, avous de la peine, & a moy un ſemblable deſplaiſir, qui s'augmente d'autant plus, que j'ay opinion d'en eſtre la cauſe, & qu'ils ont voulu faire ce deſordre, penſant que cela pourroit retarder ma venüe, & l'effect d'icelle; C'eſt pourquoy j'ay jugé, qu'au lieu de m'arreſter a Bayonne, comme vous me mandez, il me falloit haſter, ou pour advancer la ſatisfaction que l'on nous propoſe, ou pour participer a tout ce qui nous arrivera, & y porter, non ſeulement mes conſeil & entremiſes, mais auſſy ma propre vie pour voſtre ſervice, & que ſi vous perſiſtez a ne trouver pas a propos que j'entre a Madrid juſques a ce que vous ayez un entier contentement, je l'attendray a Burgos ou a Alcanda tant que vous le jugerez neceſſaire, ou meſmes a Burgos ſi vous me renvoyez promptement ce gentil-homme, que je vous envoye, pour vous offrir, avec ma vie, tout ce qui eſt de ma puiſſance. J'eſpere, Monſieur, qu'il vous trouvera desja ſatisfait & content. Je le ſeray parfaitement, ſi vous me croyez.

Monſieur

Voſtre &c.

LET-

LETTRE
DE
MONSIEUR DE BASSOMPIERRE
au Duc Monteleon, du Lundy 22 Fevrier 1621, de Bayonne.

MONSIEUR.

Une des choſes qui m'amenent en Eſpagne avec tant de contentement eſt le deſir de vous voir, & vous renouveller les aſſeurances de mon ſervice tres-humble, & les deſordres advenus a Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire ces jours paſſés, qui m'ont apporté tres-grand desplaiſir, n'ont pas eſté capables de bannir de mon cœur cette joye, me perſuadant, que la ou ſera Monſieur le Duc de Monteleon, la dignité du Roy, mon Maiſtre, ſera reparée ou conſervée, comme je vous ſupplie tres-humblement apporter tout ce qui ſera du voſtre en cett' affaire, ſi vous voulez contenter le Roy, mon Maiſtre, ſervir la Reyne, & voir bien toſt prés de vous. Monſieur &c.

LETTRE
DE
MONSIEUR DE PUIZIEUX
a Monſieur de Baſſompierre de Paris le 13 Fevrier 1621.

MONSIEUR.

J'eſcris a Monſieur du Fargis pour l'af-

faire de Mantoüe, de quoy je vous parlay en partant, qui eſt de conſiquence au publice. Si avec l'ayde & l'advis de Monſieur du Fargis vous en pouvez parler, j'eſtime que cela pourroit ſervir, puis que l'offre d'un Ambaſſadeur extraordinaire a tousjours plus de force que celuy de l'ordinaire, comme pareillement de ce qui eſt du Tabouret octroyé pas deça a l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; mais avec eſperance & a charge, que de là ils feroient le ſemblable. Peut eſtre que Monſieur du Fargis vous propoſera quelque expedient, afin du moins qu'ils croyent, que nous y penſons, & obtenions quelque choſe, ſi faire ſe peut, bien qu'ils ſoient de dure deſſerre. Il n'y a rien de nouveau de puis voſtre de part. Le Roy eſt en bonne ſanté, qui continüe gayement ſon balet. Je ſuis &c.

LETTRE
DE
MONSIEUR DU FARGIS
a Monſieur de Baſſompierre du 20 *de Fevrier* 1621, *a Madrid.*

MONSIEUR.

Dans la joye, que j'ay, d'avoir veu terminer glorieuſement pour le Roy toutes les broüilleries, qui ces jours paſſés m'ont donné tant de peine en cette Cour, j'en reçois une particuliere a eſperer la liberté de

de vous ſervir, & accompagner. Je vous envoye, pour commencer, un paſſeport aſſez ample, auquel nous avons eu une plaiſante difficulté, qui eſtoit, que le Roy Catholique ne vous y vouloit point appeller Señor, & vous vouloit donner un tiltre qui ne me plaiſoit pas, comme vous verrez par la reformation, & ſi j'oſois vous conſeiller, il me ſembleroit a propos, que vous vous en laiſſaſſiez donner un de tant que vous devez avoir, car cette nation, laquelle ne ſçait que ſes formes, & non celles de leurs voiſins, aura de la peine a digerer, que vous ne ſoyez ny Comte, ne Marquis de nom, puis que vous l'eſtes en effect, & en des terres telles que nous ſçavons, & quoy qu'il en ſoit vous ſerez, je m'aſſeure, receu de maniere, qui vous donnera contentement, & dont je vous porteray l'ordre a ſix lieües de cette Ville, ou plus loing ſi vous le trouvez bon, & ne me reſte que de vous envoyer des bulles, leſquelles ne vous ſont neceſſaires, pouvant en uſer par les chemins, en intention de les prendre icy, comme ſi en effect vous les aviez, ſurtout je vous defends de faire trop bonne chere, de peur de voir quelques uns de ces Meſſieurs de voſtre compagnie malades de repletion a voſtre abord en cette Cour, ou vous eſtes attendu de tout le monde, & de moy avec particuliere intention de vous y teſmoigner que je ſuis, & deſire meriter que me croyez &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 5 Mars 1621, de Paris reſpondue le 18.

MONSIEUR.

J'accuſeray par celle cy la reception de la voſtre du 20 du paſſé, ou je voy la continuation de voſtre voyage, nonobſtant ce qui s'eſtoit paſſé a Madrid avec Monſieur du Fargis, dont nous avons parlé icy, comme il convient, a l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour le repreſenter par de là, afin qu'ils luy donnent ſatisfaction, comme j'eſpere qu'ils feront, & nous faiſons eſtat de deſpeſcher bien toſt ſon Secretaire, avec la reſolution, que nous avons priſe en ce fait, ſur lequel nous eſtimons, que ſi vous avez jugé a propos de faire quelque office a voſtre arrivée par de là, vous n'y aurez manqué. Nous croyons, que vous y aurez eſté bien receu, quoy que l'on ait voulu dire, qu'ils euſſent fait naiſtre cette occaſion a deſſein ſur le temps de voſtre venüe, pour avoir ſujet de ne vous donner pas tout contentement en l'affaire qui vous mene. Ils y auroient mauvaiſe grace, & nous promettons bien de voſtre dexterité, & bonne conduitte, que vous les ſçaurez bien faire venir a raiſon, comme particulierement nous

nous vous dirons encore par ledit Secretaire de Monſieur du Fargis. Ce mot eſt ſeulement, pour vous aſſeurer tousjours, par ce Courrier, de la bonne ſanté du Roy, & qu'il n'y a rien de changé en ſes intentions pour ce qui regarde voſtre commiſſion, de laquelle nous attendons tout bon ſuccez, comme de choſe qui eſt en voſtre main, & vous devez auſſy attendre de mon affection en ce qui eſt de voſtre ſervice des preuves tres certaines que je ſuis.

Monſieur. Je vous ſupplie de croire que j'auray grand ſoin de ce qui regarde voſtre ſervice & advantage, ſi nous venons a faire un Eſtat pour la guerre, & vous en repoſez ſur moy durant voſtre abſence.

AUTRE LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 8 *Mars* 1621, *de Paris Reſpondue le* 28.

MONSIEUR.

Je vous crois maintenant arrivé a Madrid; ou vous aurez trouvé Monſieur du Fargis en meilleure aſſiette, pour vous aſſiſter en voſtre negociation, par la ſatisfaction, que luy eſt allé faire Dom Baltazar de Zuniga, ſur ce qui s'eſtoit n'agueres paſſé, & a quoy s'il reſtoit encore quelque choſe a faire, pour la dignité du Roy, nous ne doutons point, que

vous n'y ayez fait tous les offices convenables. Le Partement du Roy, pour s'en aller a S^t. Germain, eſt cauſe que nous n'avons pû encore luy depeſcher ſon Secretaire, & cependant le Marquis de Mirabel envoyant ce Courrier par de là, j'ay bien voulu dire par advance, que l'alliance que le Gouverneur de Milan a faite avec la Ligue Griſe teſmoigne bien, que ce n'eſt point le fait de la Religion qui les mene en ce fait de la Valteline, mais le deſir de s'accroiſtre & de s'advantager, au prejudice du public, & de la parole qu'ils nous avoient donnée, ce que vous leur pouvez reprocher, en pourſuivant de longue voſtre commiſſion, ſur laquelle nous ferons plus particulierement ſçavoir les intentions de ſa Majeſté par ledit Secretaire de Monſieur du Fargis, en vous envoyant copie des capitulations faites a Milan par leſdits de la Ligue Griſe, & cependant je vous baiſe bien humblement les mains. J'eſcris a Monſieur du Fargis de vous faire part de ce que je luy mande s'eſtre paſſé par deça avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur ſon ſujet. Je ſuis tousjours, *Monſieur &c.*

Monſieur s'il vous reſtoit quelque choſe a obtenir de delà pour la ſatisfaction de M^r. du Fargis en ce qui s'eſt paſſé aidez luy a en ſortir le plus honnorablement qu'il ſe pourra, mais auſſy le plus doucement, & pour ſuivez l'effect de voſtre Commiſſion, qui n'a rien de commun, puis que c'eſt pluſtoſt contre eux, qu'en leur faveur.

LET-

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

escrite a Joüan de Cerica, Secretaire d'Estat du Roy d'Espagne du Mardy 16 Mars, a Madrid.

Como yo he entendido de V. S. que lo gusto de S. Magestad Catholica era ser Informado por escrito de la occasion de my venida en esta corte, he pensado que questa carta basteria para esse effeto, y que V. S. como uno de los mas principales Ministros, le daria della la parte que conviene. Y aunque los negocios que tengo de trattar sean en alguna manera conoscidos de V. S. y delos demas del conseio de estado de su Magestad Catholica, contodo esso non dexare de toccarlos de mas ariba, y desir a V. S. que como muchos meses aura, qu'el Rey my Señor ha sabido la Investitura que el Ducque de Feria, Gobernador de Milan, avia hecho de la Valtelina, y del contado de Bormio, y Tierras que partienen a los Grisones, sus confederados, y que mas de cientos años a esta parte Uiven de Baxo de su amparo y protecion, lo sintio de la manera, que avia de sentir cosa tan extraordinaria, con todo esso non dexo de moderar su sentimento con lo que le asseguro el Conde de la Rochepot, Embaxador ordinario, y los Ministros del Rey Catholico residentes circa de su Catholica Magestad, que lo que avia passado en este particolar no era con ninguna intencion de apoderarse delos

dichos lugares, pero par assegurar en ellos la Religion Catholica, de Baxo de cujo pretexto el Duque de Feria avia dado a entender por aca, que avia entrado en las dichas terras; lasquales palabras y seguridades se confirmaron de nuevo por el dicho Duque de Feria, y por Alfonso Casal, Residente en los suissaros, como trattava con los Ministros de S. Magestad Christianissima, & como esta bien conforme a la confiençaque el Rey x̄pamo tiene de la amistad y buena corrispondencia del Rey Catholico su suegro, nole ha en alguna manera dado lugar, para que sospechasse que nose auian de executar tales palabras, aunque en prejusio dellas, el dicho Gobernador de Milan aya continuado y aumentado las fortificaciones y proveydo cada dia los lugares de artilleria, bastimientos, y otras cosas necessarias para la guerra: Cosaque ha dado tal sospecho a los que en esto vienen interessados, que recorren agora al Rey my Señor, para pedir, en virtud delas confederationes quetienen con ellos, les prenen para su protecion de las armas y ayuda, enque su real palabra viene obligada, loque haquerido dilatar con la siguridad, que les ha dada despues de lasdos promessas de su Magestad Catholica, que sin usar en ello de violencia ninguna, alcançaria la restitution de las dichas tierras y lugares occupados. Palabras que hasta a ora han tenido el negozio, en esta demas honroso para la corona de Espagna que aventajada a la reputacion de sa Magestad x̄periama, elqual no reparando, come fuera rason a los Instancias de los mas principales Interressados

dos y otros, Juntamente alborotados y zelosos de la dicha Inveſtidura, ha querido (como a de hazer en qualquier otro en contra miento) render al Rey ſu ſuegro el reſpecto que ſu amiſtad y buena corriſpondencia merece, la qual no ſe puede mejor correſponder agora, que en compliendo los palabras ſuſo dichas, las quales de parte de ſu Mageſtad x̄ma he venido aver effectuar, confiado del toto que no reparan en difficultades para reſtituer enteram̄te todas las tierras y lugares occupados en la miſma forma y manera que eſtavan antes la dicha Inveſtidura, y que tan poco dillatarian en hazerlo, porque ſu Mageſtad tiene deſignos utiles y provechoſos para la x̄piandad, y tiene mas occaſion de creër que ſu Mageſtad Catholica ha de guſtar dellos, los quales no pueden ſuffrir ninguna dilacion. Y como a boca eſperamos informar mas particolarmente los principales del conſejo d'Eſtado, ſolo con eſta embio la Carta que el Rey my Señor eſcrive en Credencia ſobre mi a ſu Mageſtad Catholica, laqualle de mi parte le pora dar V. S. que dios garde.

LETTRE
DU ROY
a Monſieur de Baſſompierre.

MONSIEUR de Baſſompierre. Je vous tiens maintenant arrivé a Madrid, ſur ce que vous aurez ſçeu de Monſieur du Fargis, mon Ambaſſadeur ordinaire, qu'ils ſe ſont mis en

quelque devoir de faire reparation convenable des choſes malpaſſées avec luy, deſquelles a bon droit j'avois reçeu meſcontentement, ainſy que j'avois fait entendre icy a l'Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, & qu'il eſtoit raiſonnable, & entendois qu'il m'en fuſt fait ſatisfaction, en l'un ou l'autre moyen, propoſé & eſcrit au Sieur de Puizieux par ledit Sieur du Fargis. Mais dautant que depuis l'arrivée de ſon Secretaire j'ay eſté adverty par ce qu'il m'en a mandé, que Dom Baltazar de Zuniga luy eſtoit venu faire des excuſes, qu'il eſtime, & moy auſſy, ſuffiſantes, je veux croire, qu'il ne ſera beſoin d'en faire autre inſtance, & que tout ce que vous pourrez paſſer doucement, ſans que ma dignité ſoit intereſſée je l'auray bien agreable, m'en remettant pour cela a vos affections & jugement, & parce que ſi la choſe n'eſtoit terminée, il ſeroit plus ſeant a vous qu'a luy d'en parler, je vous ordonne de le faire, s'il reſte encore quelque choſe a parachever: ce que je ne tiens pas pourtant, veu les honneſtes paroles, que ledit Dom Baltazar a teñües audit Sieur du Fargis, & qu'il ſe promettoit de les porter encore plus avant. J'eſpere donc que ce different eſt compoſé, a mon honneur & ſatisfaction, & ores qu'il ne le fuſt pas, vous devez pourſuivre la pointe de voſtre commiſſion ſur le fait de la Valteline, ainſy que vous entendrez derechef par les lettres que j'ay commandé au Sieur de

Puizieux

Puizieux de vous escrire, m'asseurant bien que vous n'obmettrez rien pour leur faire comprendre le mauvais procedé, en cela, du Gouverneur de Milan, qui a fait un traitté avec la Ligue Grise, les demonstrations & consequences perilleuses de telles negociations, contre leurs paroles & asseurances, avec mes resolutions certaines & en faveur de mes amis & alliés, comme de l'interest de mes affaires, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, escrit a Sainct Germain en Laye le 15 jour de Mars 1621. Signé Loüis, & plus bas Bruslart.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX *a Monsieur de Bassompierre du 15 Mars 1621, de Sainct Germain en Laye.*

MONSIEUR.

Nous vous tenons maintenant arrivé à Madrid, & que vous y aurez trouvé les choses pour l'accommodement du mal entendu, qui a passé de ces Messieurs avec Monsieur du Fargis, en meilleurs termes, ainsy que vous aurez sçeu de luy par le menu, & que s'il y reste encore quelque chose pour la dignité du Roy, vous ne vous espargnerez, ainsy que sa Majesté vous l'ordonne, mais presuppolant, puis qu'ils ont commencé, qu'ils

qu'ils auront auſſy voulu y mettre fin, a noſtre ſatisfaction, nous n'en parlerons plus, & reprenons le courant de la charge, que vous avez emportée, en laquelle pour nous plaindre de nouveau, & leur reprocher en termes honneſtes, mais ſignificatifs, nous vous envoyons la derniere capitulation faite par le Gouverneur de Milan avec la Ligue Griſe, & ce que Monſieur Gueffier m'a envoyé par ſa derniere lettre, aucuns meſmes voulans dire deplus, qu'il eſt paſſé outre a des articles ſecrets plus prejudiciables a la France. Tout cela deſcouvre clairement, contre les aſſeurances données, que leur intention en ce fait n'a point eſté a la Religion, mais a leur ſeul intereſt, qu'ils ont entrepris contre noſtre alliance, & le bien de nos alliés, en meſme temps qu'ils nous faiſoient entendre n'avoir aucun deſſein en cette occaſion, que de maintenir la Religion, ne rien attenter de nouveau & remettre toutes choſes en leur premier eſtat. Tout cecy y eſt bien contraire; mais qui ne peut eſtre ſupporté de ſa Majeſté, & qui fait voir a un chacun qu'ils veulent abuſer le Monde, & meſme ſe prevaloir de l'amitié de ſa Majeſté, pour advantager leurs deſſeins a ſes propres deſpens, & de ſes amis, en meſme temps qu'en Allemagne, en Flandres & ailleurs, elle leur depart liberalement ſes bons offices, qui ſeroit la payer en mauvaiſe monnoye, & puis que les effects ſont ſi different de leurs paroles, luy donner occaſion

ſion de prendre des conſeils pour elle, & l'intereſt de ſes amis & confederés, leur adjoustant que s'il n'y eſt pourveu promptement, & de bonne foy ſur la ſeureté publique, & ce qui la regarde, elle adviſera a d'autres moyens, & aura ſujet de ne pas juger ſi ſainement de l'intention en ſon endroit dudit Roy Catholique, ce que vous ſçaurez repreſenter avec termes de douceur, mais pleins de verité & de ſentiment, afin qu'ils le comprennent, & qu'ils puiſſent d'ailleurs, en vivant autrement, reçevoir de ſa Majeſté des offices puiſſans & favorables aux affaires des Pays-bas, qui ſe preſentent. Vous verrez ſur cela comme ils en uſeront, & vous reſpondront, & apres telles declarations abregerez voſtre ſejour, lors que vous jugerez le devoir faire. Il ſera bon auſſy, dautant que l'affaire importe grandement, que vous faſſiez paroiſtre que ſa Majeſté ſe tient offenſée de ce que le Gouverneur de Milan veut contraindre Monſieur le Duc de Mantoüe a en paſſer, pour le Montferrat, par ſes volontés, & de faire l'accord de luy avec Monſieur de Savoye, ſans la participation de ſa Majeſté, tant pour luy eſtre leſdits Princes ſi proches de ſang, que pour s'eſtre meſlée de leurs affaires dés le commencement, mais non avec cette envie qu'ils pratiquent a noſtre excluſion, car ſa Majeſté deſira & propoſa le faire conjointement avec les Miniſtres dudit Roy, qui veulent maintenant tirer le tout a eux, ſelon leur ordi-

ordinaire, ſans qu'autres y prennent part. Ils doivent, pour ce regard, laiſſer les choſes en l'eſtat qu'elles ſont, ou bien mettre peine de compoſer leurs differents enſemble avec les Ambaſſadeurs ou Reſidents de ſadite Majeſté, ce qu'elle ne ſupportera point autrement, ainſy qu'elle a fait dire, par moy, a leur Ambaſſadeur qui eſt icy, & l'avons eſcrit & eſcrivons encore à Monſieur du Fargis, afin qu'il s'en faſſe entendre, & vous ſemblablement, comme en ayant eu charge expreſſe, afin que cet office ait plus de force envers le Roy d'Eſpagne, & autres ſiens Miniſtres. L'affaire eſt de telle conſequence qu'elle donneroit grand advantage aux Eſpagnols en Italie, car l'eſchange dudit Montferrat priveroit le Roy de la part qu'il y doit avoir, & deſcourageroit les amis de la France. Nous eſcrivons d'autre coſté à Monſieur de Mantoüe, afin qu'il demeure ferme, & ne ſe laiſſe esbranler, & a Monſieur de Savoye nous luy ferons ſentir la ſuitte dangereuſe de ce poinct. Il ſemble que nos Religionaires ayent quelque envie, au moins en apparence, de contenter le Roy. S'ils obeïſſent, & ſe ſeparent à la Rochelle, ils feront tres-bien, & a nous plaiſir. L'on differe de partir d'icy, ou ſa Majeſté fera quelque ſejour juſques a ce que nous ſçachions a quoy il ſe reſoudront. En cecy pourra ſervir la venüe de Monſieur le Mareſchal de l'Eſdiguieres, attendu dans huit jours. Sur l'advis, que le Roy a eu, de la groſ-

groſſeſſe de Madame la Princeſſe, ſa Sœur, ſa Majeſté luy eſcrit, & ſera bien aiſe qu'en luy preſentant ſa lettre, vous faſſiez ſur cela office de conjoüiſſance.

Monſieur de Montholon, faute d'argent pour les Griſons, n'eſt pas encore party, ce qui fait faute a l'affaire, ainſy qu'il remonstre ſouvent. Ne laiſſez, s'il vous plaiſt, de preſſer delà, & y faire entendre & valoir ſur cela les intentions & deliberations de ſa Majeſté, pour retourner nous voir, & vous aſſeurer cependant par tout que je ſuis de cœur & d'affection, &c.

Monſieur enfin l'argent a eſté aſſeuré pour envoyer en Suiſſe & Griſons, de ſorte que nous ferons partir Monſieur de Montholon; mais la ſomme eſt bien petite pour une ſi grande affaire.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du Jeudy 18 Mars 1621, de Madrid.*

SIRE.

J'eſtois obligé, par mon devoir & l'exprés commandement de voſtre Majeſté, de la tenir a toutes occaſions advertie des progrés de la negotiation, dont il luy a pleu me charger; mais n'ayant rien advancé depuis mon arrivée a Madrid, a cauſe de la maladie du

du Roy Catholique, qui a retardé mon audiance, e n'euſſe oſé entreprendre d'eſcrire à voſtre Majeſté, ſans l'inſtance, que voſtre Ambaſſadeur ordinaire m'a faite, de luy mander nos conjectures & eſperances ſur ce qu'elle m'a commandé de traitter, & tirer voſtre Majeſté de la peine, ou avec raiſon elle avoit pû eſtre, de la nouvelle que luy a apportée le Secretaire dudit Seigneur Ambaſſadeur, lequel me rencontra pres de Bayonne, & m'ayant declaré le ſujet de ſon voyage, me convia, de la part de ſon Maiſtre, de m'arreſter audit Bayonne, juſques a ce que j'euſſe un nouvel ordre de voſtre Majeſté; me diſant, que je recevrois peu de contentement a mon arrivée, de voir la plus part de ſes domeſtiques priſonniers, & luy retiré de Madrid, & que meſme il craignoit, qu'il ne luy arrivaſt pis, veu la violence, & la precipitation, dont on uſoit en cett' affaire. Mais ayant conſideré, que mon ſejour à Bayonne ne luy pourroit en aucune façon profiter, mais au contraire empeſcher que l'on ne luy donnaſt une ſi promte ſatisfaction, puis qu'en la dilayant les Eſpagnols retarderoient mon voyage, & l'effect que voſtre Majeſté s'en promettroit, eſperant auſſy que mon arrivée ſeroit cauſe qu'on luy donneroit contentement, ou en tout cas, que je luy pourrois ſervir de ſecours & de conſeil, j'ay creu qu'il eſtoit plus expedient de haſter que de retarder mon voyage, ce qui a aſſez bien reüſſy, car

le

le jour de mon entrée l'on mit en liberté, non seulement les domestiques de Monsieur l'Ambassadeur du Fargis, & ceux de l'Ambassadeur de Venise, qui les avoient assistés, mais aussy tout les autres Francois, qui pour diverses causes estoient prisonniers a Madrid. Cet excés de satisfaction (assez inusité par deça) & l'honnorable re[illegible]ion & magnifique traittement, que l'[illegible]me fait, nous oblige de vivre desormais de telle sorte en cette Cour, que si nous avons de fascheuses rencontres, ce sera sur les affaires de vostre Majesté, & non pour nos interests particuliers.

J'ay esté visité de tous les grands, & des Conseillers d'Estat, comme aussy des Ambassadeurs Residens en cette Cour, parmy lesquels celuy de Venise, & celuy de Savoye, m'ont dit avoir ordre de joindre leurs offices & interventions a ma negociation, & d'agir en cette affaire selon que je leur prescrirois, & l'auditeur, qui fait icy les affaires du Pape, en l'absence du Nonce, me vint trouver deux jours apres mon arrivée, qui me monstra la copie d'un bref, que le jour mesme il avoit presenté au Roy, de la part de sa Saincteté, qui parle si hautement sur la restitution de la Valteline, que le Conseil d'Estat en a esté autant estonné que nous, qui n'eussions pas creu que le premier bref de ce nouveau Pape eust deu menacer le Roy Catholique d'employer, pour la restitution de la Valteline, &

le

le repos de l'Italie, qui en dépend, non ſeulement les armes ſpirituelles, mais auſſy les temporelles. Il me dit auſſy, que ſa Saincteté luy commandoit tres expreſſement de m'aſſiſter de ſon intervention & conſeil, & de ſe joindre a voſtre Majeſté en cett' affaire.

Toute cette C[illegible]r croit que l[illegible] Roy n'eſt point malade [illegible] qu'il feint de l'eſtre, pour ne me donner a[illegible]iance juſques a ce qu'il ait eu quelques nouvelles d'Italie, qu'il attend. Je puis neantmoins aſſeurer voſtre Majeſté, que cela n'eſt point, & qu'il a encore tous les jours un peu la fievre. Il a ſçeu le bruit, qui court, & pour m'eſclaircir davantage de ſa bonne volonté, il m'a envoyé dire, que ſi je voulois luy envoyer la lettre, que voſtre Majeſté luy eſcrit en creance ſur moy, il deputeroit quelques uns de ſon Conſeil, pour traitter avec moy, ce que j'ay fait, & il a nommé pour ſes Commiſſaires le Comte de Benavente, Dom Baltazar de Zuniga, le Sieur Hieronimo Caymo, Regent du Conſeil d'Italie, & Joüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat, leſquels ont pris heure a demain, pour entendre ma propoſition, & conferer avec Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy, dont nous donnerons compte incontinent a voſtre Majeſté, a qui je puis dire cependant, que le Duc de Feria avoit tellement preoccupé les eſprits des Miniſtres de cet Eſtat, qu'ils eſtimoient, que le ſeul Zele de la Religion Catholique, & la manuten-

tion

tion d'icelle en la Valteline l'avoient porté a en faire l'invaſion. J'ay taſché de les deſtromper de telle ſorte, que la plus part voyent maintenant le jour de cet' affaire. Et ſi ce n'eſtoit la faction du Duc de Feria, qui eſt puiſſante, i'oſerois donner des aſſeurances a voſtre Majeſté (au lieu des eſperances) de luy rapporter toute ſorte de contentement ſur ce ſujet. Car le Conſeil d'Eſtat n'eſt point d'advis que le Roy Catholique ſe brouille avec vous, ny qu'il entre prenne une choſe ou tant de perſonnes s'intereſſent, principalement en ce temps, ou il a forces a[illegible]es en Allemagne, ou celles de Flandre[illegible] ont recommencer par la fin de la [illegible]ve, & en la peine ou ils ſont de trouver de l'argent pour fournir a tant de diverſes deſpenſes.

Nous avons eu deſſein de demander qu'on changeaſt le Comte de Benavente, qui a commiſſion de traitter avec nous, par ce qu'il eſt Oncle de la Femme de Duc de Feria, & qui le maintient extremement, mais comme c'eſt un Seigneur de grand credit en cette Cour, nous avons creu qu'il nous pourroit faire plus de mal (recuſé) que Commiſſaire, & que dans la ſuitte de cette affaire nous avions tousjours lieu de le faire, ſi nous le trouvions neceſſaire pour le bien de voſtre ſervice.

Dom Baltazar de Zuniga m'a propoſé d'entremettre l'Archeveſque de Piſe, Ambaſſadeur du grand Duc vers le Roy, en noſtre ne-

negociation. C'eſt un tres habil homme, de qui le Maiſtre a l'honneur d'appartenir auſſy bien a voſtre Majeſté qu'au Roy d'Eſpagne, & qui a grand intereſt au bien & liberté de Italie. Je luy accorday franchement, croyant que ſon intervention ne nous ſeroit que bonne, & que quand nous ſerions en different, il nous pourroit rapprocher & renoüer nos conferences, comme perſonne eſgalement portée pour les deux Couronnes. J'ay eu auſſy conſideration de ne point deſobliger Monſieur le grand Duc, qui avec raiſon ſe tiendroit offenſé, ſi nous tesmoignions avoir quelque meffiance de luy. Je tiendray voſtre Majeſté ſoigneuſement advertie de tout ce que j'advanceray en cette affaire, en laquelle j'eſpere de la ſi bien ſervir, que je meriteray la qualité de ſa tres-humble tres-obeïſſante & tres-fidelle creature.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur de Puizieux du* 18 *Mars* 1621, *de Madrid.*

MONSIEUR.

Je ſçay bien que je ne devois eſtre arrivé depuis 9 jours a Madrid, ſans en avoir rendu compte au Roy & a vous, mais a quel propos vous depeſcher un Courrier exprés, pour

pour vous faire ſçavoir que j'ay eſté fort bien receu, tres-magnifiquement logé & traitté, & que Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire eſt plainement ſatisfait, ſi je ne vous mande quand & quand quelque eſperance ou conjecture de nos affaires, leſquelles nous n'avons pas encore entamées, a cauſe d'une Ereſipele que le Roy Catholique a a la joüe, qui retarde mon audiance; ce qui m'a contrainct, pour haſter m'a negociation, d'eſcrire une lettre a Joüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat, narrative de tout ce que je viens traitter pour la Valteline, & puis envoyer la lettre de creance au Roy, afin qu'il depute quelques uns de ſon Conſeil pour traitter avec moy; comme il a fait, ainſy que vous verrez par la lettre que J'eſcris au Roy, a laquelle je me remetz, pour ne vous importuner par une double lecture d'une meſme choſe.

Je ne manqueray de parler aux Miniſtres de cét Eſtat de l'affaire du Montferrat, & ſelon ce qu'ils reſpondront, j'en traitteray avec le Roy, en ma premiere ou ſeconde audiance. Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire n'eſt pas d'advis que je faſſe maintenant inſtance pour le tabouret, que ſa femme demande, il eſpere d'en venir about de luy meſme, & moy, qui ne cherche pas de me charger d'affaires, j'ay eſté tres-aiſe qu'il m'ait deſlivré de celle là.

Je penſe eſtre obligé de vous dire, que Dom Balthaſar de Zuniga monſtre eſtre paſſion-

sionné a servir le Roy, & me promet de porter le Regent Cáymo, & Dom Joüan de Cerica a faire ce que je voudray, & qu'il les a en sa puissance. Si cela est j'ay bonne opinion de nostre affaire, car dans le Conseil le Duc de l'Infantado, Dom Balthasar de Zuniga, & Dom Augustin de Messia n'approuvent en aucune façon tout ce que le Duc de Feria a fait en la Valteline. Je ne vous sçaurois assez dire les soins que Monsieur du Fargis a de moy, & comme nous vivons ensemble, aussy ne fais-je rien que par son conseil & advis. Il connoist parfaitement bien cette Cour, & s'il reüssit quelque chose de cette negociation attribuez le a sa seule suffisance. Je finiray par une instante priere que je vous fais, d'avoir le soin de mes interests, que vous m'avez promis, & de ceux du Comte de Tilleres aussy, & vous rends graces tres-humbles des asseurances que vous me donnez de vous souvenir de moy sur l'estat de la guerre. Je me persuade que le Roy s'en est trouvé l'année passée si bien servy, qu'il ne me laira pas en arriere si la guerre recommence. Vous sçaurez plus de nouvelles de moy lors que je seray moins nouveau en cette Cour. La plus certaine que je vous puisse maintenant mander est que je suis entierement & parfaitement.

Monsieur

Vostre tres-affectionné
& intime amy,
Bassompierre.

LET-

LETTRE
DE
MONSIEUR DE BASSOMPIERRE
a Monsieur le Duc de Luynes, escrite de Madrid le 18. Mars 1621.

MONSIEUR.

Je ne me trouveray jamais plus en eſche
comme je vous dois eſcrire
Car ſi je vous entretiens des
traitte, vous vous mocquerez de m
j'y manque, vous vous en offenſerez
eſviter ce dernier, meſme au
putation, eſperant qu'il
l'homme d'Eſtat le
voulus entreprendre
Cour; l'on s'
& depuis on l'a
donc, M
drez par les
les dernieres paroles que vous me d
que je pris congé de ſa Majeſté & de vous, é
ront cauſe (bien que mon inſtruction
defende) que je feray traitté: & que je le
feray advantageux pour le ſervice du Roy
car il eſt fort vray, que ces gens icy ne veul
point rompre avec la France, aims n
ner tout contentement, afin que nous leur
laiſſions chaſtier a leur aiſe les Princes d'Al-
lemagne, a qui ils en veulent maintenant.
Ce qui m'en fait parler avec tant d'aſſeuran-

ce eſt, que je ſuis aſſeuré, que l'on ne me laira pas partir d'icy mal ſatisfait, & que je ne me contenteray pas de paroles avec les Eſpagnols, qui ſont accouſtumés de ne les tenir pas. Enfin, Monſieur, je les feray obliger par eſcrit; & s'ils ne veulent payer, j'eſpere, par voſtre moyen & faveur, d'eſtre un des ſergens qui les ira executer, & ce ſera là ou je promets de reüſſir mieux qu'a faire l'Ambaſſadeur; ne- puis dire c'eſt vous, Monſieur, qui omme a ce dernier employ, je met- de faire approuver voſtre election; ier la qualité.

Voſtre &c.

AITE

DE R DE BE IERRE
a le Lundi 22 1621, devant les Commiſſaires nommés pour l'oüir.

MESSIEURS.

ue pour venir traitter avec le Roy de la ſubſtitution de la Valteline, il , mon Maiſtre, de jetter les yeux ſur moy, pour la charger de ce peſant fardeau. J'ay adreſſé mes inſtantes prieres au Ciel pour en obtenir trois graces. La premiere de avoir a negocier avec des perſonnes, dont la

la preudhommie fuſt jointe a la connoiſſance & à l'experience des affaires du Monde. La ſeconde, que je leur peuſſe faire voir clairement les bonnes & ſaintes intentions de mon Roy au bien de la paix, manutention de la Religion Catholique & conſervation de la bonne intelligence, non ſeulement entre les perſonnes du Roy, ſon beaupere, & luy, mais auſſy entre leurs Couronnes, & la derniere de remporter promptement à ſa Majeſté la reſolution qu'elle deſire ſur ce qu'elle a faire, afin qu'elle en puiſſe prendre une ne ſur d'autre deſſeins qu'elle a pr[illegible] non moins utiles a la Chreſtient[illegible] la France en ſon particulier.

J'ay eſté ſi promptement exaucé en la premiere de mes prieres, par le digne effect qu'il pleu a ſa Majeſté Catholique ſur ce de mes perſonnes, [illegible] juſques au delà de mon[illegible]nes deſirs, & ay la preſomption de croire, que le ſuccez de cette affaire dépend deſormais de moy, & que ſi j'ay aſſez d'induſtrie & d'explications, pour vous la faire bien comprendre, infailliblement nous la terminerons, au contentement de nos Maiſtres, & au bien & utilité de ces deux Couronnes.

Si l'intelligence & amitié entre le feu Roy Henry le Grand, que Dieu abſolue, & le Roy Catholique, n'a eſté ſi parfaite qu'il euſt eſté a deſirer, j'en attribée les principales cauſes aux longues & faſcheuſes guerres entre-

trepriſes par l'Eſpagne, & ſoustenües par la France a ſon advenement a la Couronne, la civile rebellion de la Ligue, qui a tant troublé le repos de noſtre Eſtat, ayant eſté premierement fomentée, puis rechaufée & finalement allumée par l'invention, pratiques, moyens & armes Eſpagnoles. Ce que je ne dis pas, Meſſieurs, pour vous le reprocher, ains pour vous faire voir les raiſons pourquoy la paix qui ſucceda a ces troubles ſur la fin [illegible] paſſé, & qui en oſta l'amertume, [illegible] pas le de gouſt, mais la prudence [illegible] deux Monarques, qui preveurent meurement combien de malheurs ſuivroient leurs diſſentions, maintint la Chreſtienté en la tranquilité qu'ils luy avoient procurée, juſques a la mort du feu Roy, apres laquelle le Roy Catholique fit voir aux yeux de tout le Monde [illegible] gne probité, car au lieu de profiter [illegible] perte, que la France avoit [illegible] mort de ſon Roy, & de l'attaquer en la foibleſſe de la minorité du Roy a preſent Regnant, il moyenna cette double alliance, qui a conſervé la paix & fait accorder le deſſein des factieux, qui la vouloient troubler, en quoy il a eſté ſi bien ſecondé par le Roy, mon Maiſtre, que je puis dire a ſa Gloire, qu'il n'a negligé aucun office ny devoir qui luy ait peu faire teſmoigner au Roy Catholique, ſon beaupere, combien ſon amitié & alliance luy eſtoit chere. Le ſecours promis a l'Empereur, a ſa con-

conſideration, en eſt une des preuves, lequel eſtoit ſur pied a la frontiere d'Allemagne preſt a marcher, lors que nos Civiles diſſentions de l'année paſſée forcerent le Roy de le rappeller a ſon aide; & la ſolemnelle Ambaſſade envoyée à l'Empire, de laquelle eſtoit Chef Monſieur le Duc d'Angouleſme, m'a fait connoiſtre, que non ſeulement la grandeur de la Maiſon d'Auſtriche ne lui point ſuſpecte, mais qu'il l'a deſirée, & [illegible], puis que par l'entremiſe de monſieur le Duc d'Angouleſme, & de Meſſieurs de Berthune & de Picaux, le traitté d'Vſt conclu, qui a diſſipé les forces des Proteſtans, & donné moyen a l'Empereur de joindre les ſiennes, pour aller chaſtier ſes ſujets rebelles, comme il a fait en la bataille de Prague, qui a remis la Boheme en ſon obeïſſance, & chaſſé l'Electeur Palatin de ſon propre Eſtat; de ſorte que les teſmoignages de Cordiale affection & franchiſe ont eſté juſques a maintenant reciproques entre ces deux Monarques, & le ſeront (Dieu aydant) a l'advenir, puis que nous voyons l'un & l'autre tres-diſpoſés a conſerver la bonne intelligence, bien ſeante entre perſonnes ſi proches & ſi bien intentionnées.

C'eſt ce qui a empeſché le Roy, mon Maiſtre, de faire un ſiniſtre jugement de l'invaſion depuis n'agueres faite par le Duc de Feria de la Valteline, bien qu'elle aye allarmé les Princes voiſins, & eſtonné les Griſons;

ſons, a qui ladite Vallée appartient, voyant que ſans aucun ſujet ny pretexte, ſans droit ny pretenſion ſur ladite Vallée, ſans guerre ny inimitié envers le Roy Catholique, il s'eſt emparé, a fortifié & muny de divers vivres & Artilleries, les principa[illegible]laces, & y tient nombre de gens de guerre, pour les conſerv[illegible] Toutes ces choſes, Meſſieurs, qui avec j[illegible] cauſe [illegible]t mis les autres en appreher[illegible] l'or[illegible] point eſmeu, bien qu'il y ncipal intereſt ; car il a trop de conde la probité du Roy, ſon beau de confiance qu'il n'entreprendra Vallée a laquelle l'honneur & la reputation du Roy, ſon gendre, eſt engagée, & trop d'aſſeurance de ſes Ambaſſadeurs, par la parole du Roy Catholique & par ſes Miniſtres, qu'il n'y pretend rien, que la ſeule ſeureté de la Religion Catholique la porte en cette entrepriſe, & finalement qu'il eſt preſt de la reſtituer, & meſme entre les mains du Roy, mon Maiſtre, s'il le deſire. Auſſy quand pluſieurs des Potentats d'Italie luy ont fait connoiſtre, que cette Vallée eſt ſi importante au Roy Catholique qu'il ne s'en deſſaiſira jamais, que par la force, parce que d'un coſté elle joint les pays, que l'on nomme Patrimoniaux de la Maiſon d'Auſtriche avec le Duché de Milan, & que de l'autre elle ferme le paſſage des Griſons au Berguemaſque, & par conſequent, prive l'Italie de tout ſecours eſtranger par la terre, quand

quand leſdits Potentats luy ont remonſtré, que s'il n'employoit promptement ſes armes contre cette uſurpation, ſon ayde plus tardive ſeroit de nul effect, ſa Majeſté tres-Chreſtienne ne s'eſt non plus voulu precipiter en cette affaire, que quand les Griſons, ſes alliés, par la Ligue generale de tout le Corps de la Nation Suiſſe, ſes alliés encore par une particuliere & plus eſtroite alliance qu'il a avec eux, & qu'outre cela ils ſont ſous ſa protection depuis plus de cent ans, a qui il a donné la Valteline en fief, a la ſeule reſerve paſſage perpetuel pour luy & ſes amis, l'a ſommé, en vertu de ſa parole Royale, de ſon obligation par cette double alliance, & par ſa protection, de leur envoyer le ſecours a quoy il eſt obligé, & de ſe declarer ennemy de l'uſurpateur de leur pays.

Meſſieurs, tant de raiſons, de maximes & d'obligations euſſent porté un Prince moins conſideré, moins affectionné au Roy, ſon beaupere, & moins deſireux de ſa conſervation, de la paix de toute la Chreſtienté, que le Roy mon Maiſtre, a un plus violent reſſentiment & a reprendre par la voye des armes ce qui par la meſme voye avoit eſté oſté a ſes alliés; Mais il a eſtimé que la parole Royale, qu'il avoit du Roy Catholique, eſtoit ſuffiſante pour donner la ſienne aux Griſons, que la Valteline leur ſeroit plainement reſtituée, & pour aſſeurer les Princes voiſins, allarmés de cette invaſion, qu'elle n'avoit eſté

faite que pour empeſcher d'autres pires accidens, & qu'il moyenneroit que le tout fuſt reſtably en ſon premier eſtat, & que pour cet effect il m'a envoyé extraordinairement vers ſa Majeſté Catholique, pour recevoir les effects des aſſeurances, qu'elle luy a données par ſes Miniſtres, de rendre ladite Valteline aux Griſons, ſes legitimes Seigneurs afin de deslivrer l'oppreſſion leſdits Griſons, oſter la jalouſie & ſoupçon des Princes voiſins, & deſintereſſer le Roy, mon Maiſtre, eſt obligé, par honneur & reputation, cett'affaire; de telle ſorte que toute l'Europe a les yeux ſur luy, pour voir comme il s'y comportera.

Il prie donc inſtamment le Roy, ſon beaupere, de luy donner moyen de ne ſortir jamais des termes de cette parfaite amitié & mutuelle correſpondence qu'il eſt reſolu de garder juſques a l'extremité, qu'il ne ſoit point contraint, ou de rompre avec vous, ou de manquer a ſes amis & a ſoy meſme. Il ne veut ny l'un ny l'autre, Meſſieurs, & fera le poſſible, a la perte de ſon honneur prés, pour l'eviter, & afin que vous jugiez du bon naturel de mon Roy, & de ſon affection vers le voſtre, je vous feray voir qu'il ne ſçauroit jamais trouver une occaſion, en laquelle avec de grands advantages il puſt acquerir plus grande reputation, s'il vouloit troubler le repos de la Chreſtienté, & la paix de ces deux Couronnes. Il a mis un tel ordre dans ſon Royaume,

aume, par ſes victoires de l'année paſſée, que de longues années il n'y a rien a craindre, & pour ce qui eſt du dehors, tant les Princes Catholiques que les proteſtants ſont tellement intereſſés en cette affaire, que nous ſommes tres-aſſeurés qu'ils y prendrõt la part que nous voudrons: la juſtice de noſtre cauſe & noſtre loüable deſſein d'empeſcher la perfection de cette violente entre priſe, les force de s'unir a nous, pour empeſcher le progrés de vos conqueſtes & ne feindray point de dire, en la preſence de Monſieur l'Archeveſque de Piſe, que tous les Potentats d'Italie, je dis tous, portez par leurs intereſts & par leur raiſon, joindront pluſtoſt leurs armes a celles du liberateur que de l'opreſſeur: croyez le aſſeurement, Meſſieurs, ils le voudront, ils le pourront, ils le devront, ils le feront; ſa ſainteté vous l'a, par ſon dernier bref, fait aſſez clairement entendre, vous n'eſtes pas en doute de la volonté de Veniſe, & de Savoye, ny de la ſageſſe des autres Princes, pour ſçavoir choiſir ce qui leur eſt plus convenable; mais ce ne ſera jamais le deſſein du Roy, mon Maiſtre, d'en venir là, s'il n'y eſt forcé & violenté, & cette mienne Ambaſſade teſmoigne bien le contraire, puis qu'il veut prevenir le mal, & rechercher les remedes du Roy, ſon beaupere, lequel, par la double alliance qu'il a faite de ſes enfans, eſt obligé d'avoir ſoin de ce qui luy touche en ſon honneur & reputation, & y contribüer du ſien, comme il ſe

le promet & que j'eſpere, par le moyen d'une prompte & favorable expedition, que je vous demande juſtement, Meſſieurs, & vous ſupplie de tout mon cœur de la vouloir procurer ſelon que vous jugerez que le temps & cette affaire le requierent.

REPLIQUE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *ſur la harangue de Dom Baltazar de Zuniga le Mardy 23 Mars 1621.*

MESSIEURS.

Par l'ample & prudent diſcours du Sieur Dom Baltazar de Zuniga, en reſponſe de ma propoſition, je me confirme de plus en plus l'opinion, que j'ay tousjours eüe, des bonnes, juſtes & ſainctes intentions de ſa Majeſté Catholique & de la preudhommie de ſon ſage Conſeil, & qu'il n'euſt jamais permis l'uſurpation de la Valteline a ſes Miniſtres d'Italie, pour couvrir leur ambition, s'ils ne luy euſſent forgé le pretexte de la Religion Catholique en ladite Vallée. C'eſt la couleur que le Duc de Feria a donné a ſon action, pour la faire approuver par deça; mais en effect ſon deſſein a eſté d'employer les armes du Duché de Milan a quelque guerre, qui accreuſt la gloire particuliere & les Eſtats de ſon Roy, comme j'eſpere de le vous faire voir

voir clairement parce que je vous en diray.

Les Griſons joüiſſoient donc d'une profonde paix lors que l'année. ils eſtablirent un Tribunal de juſtice, qu'ils nomment *Straſgericht*, pour chaſtier ceux qui ſeroient convaincus d'avoir fait pratiques, brigues ou entrepriſes avec les eſtrangers contre leur Eſtat. Cette forme de juſtice eſt de temps Immemorial uſitée parmy eux, en laquelle je trouve ce ſeul defaut, que ceux qui ont l'authorité en main eſliſent des juges a leur devotion, qui traittent rudement ceux de la faction contraire, & eſpargnent leurs amis.

Le party des Salis, qui avoit alors la puiſſance abſolüe, s'en ſervit a cette occaſion contre leurs anciens ennemis, nommés les Planta, qu'ils firent condamner, bannir & confiſquer avec une extreme rigueur. Juſques là il n'y a point d'oppreſſion de Religion, car il y avoit des juges Catholiques auſſy bien que des Huguenots, on chaſtioit ceux des deux Religions pour leurs crimes & ſelon la paſſion de leurs ennemis; mais jamais pour leur foy, & l'Archipreſtre de Sondrio, qui eſtoit accuſé d'avoir fait un voyage a Milan, & longuement conferé avec le Duc de Feria, pour cette cauſe mourut dans les tourments de la gehenne, mais non pas pour la Religion, car pour les meſmes ſujets quelques autres qui eſtoient proteſtans furent punis.

Sur ce les Planta, chaſſés de leurs pays, vindrent demander ſecours au Gouverneur

de Milan ; ce ne fut point pour empescher l'oppression de la Religion Catholique, car de cinq deputés, qui le vindrent trouver, les trois estoient protestans, a sçavoir Rodolphe Planta, dictime, Joigue, Taverse, & les deux autres Pompée Planta, & le Cavallier Robustelle, frere & beaufrere dudit Rodolphe, Chef de leur faction.

Voyons donc a quelle fin utile a la Religion Catholique ledit Gouverneur de Milan a employé les armes du Roy. Il s'est saisy de la Valteline, en laquelle il n'y avoit pas trente habitans qui fussent protestans, apres l'avoir prise il s'y est fortifié, laissant les Grisons demesler entre eux leurs civiles dissentions, sans assister les Catholiques ny offenser les Huguenots, si ce n'est les Planta, qu'il a laissé opprimer par la faction contraire, & qu'il n'a secouru d'autre chose que de leur donner retraitte a Milan, bien qu'ils fussent heretiques.

Voila, Messieurs, tout l'effect de ce saint zele, voila le pretexte de la Religion & l'assistance qu'il a donnée aux Catholiques ; surquoy les Grisons opprimés tenterent de rentrer dans leur pays, chercherent secours du Roy leur allié & de leurs voisins, bien que protestans.

Lesquels ils n'ont point emmené en Valteline, pour infecter les habitans d'icelle de leur heresie ; mais pour chasser les Espagnols de leur Estat, & pour le conquerir.

Ju-

Jugez, Meſſieurs, & jugez ſelon voſtre conſcience quel intereſt de Religion il y a pour cela d'uſurper l'Eſtat d'autruy, de ſpolier les legitimes Seigneurs, & de retenir un païs ſur lequelle Roy Catholique n'a droit quelconque, & vous reconnoiſtrez que le manteau de la Religion, duquel le Duc de Feria ſe couvre, eſt une cappe vieille & uſée, a travers les trous de laquelle l'on voit clairement ſon ambition, & bien que je n'aye beſoin d'avoir d'autres raiſons, pour r'avoir la Valteline, que celle de la redemander purement & ſimplement, pour les intereſts que le Roy mon Maiſtre a de la ravoir, je ne laiſſeray de prendre, a mon tour, le pretexte de la Religion, pour vous obliger a la rendre, & vous faire voir, que ſi vous en dilayez tant ſoit peu la reſtitution, vous forcerez le Roy, mon Maiſtre, oüy Meſſieurs, vous le forcerez, car c'eſt malgré luy, a reſtablir & reſtitüer le party des heretiques, qui par ſon entremiſe en Allemagne, & par ſes armes tout fraiſchement en Bearn, vient comme d'eſtre abbatu, & deſtournerez le Saint & loüable deſſein que ſa Majeſté a d'attaquer a ce printemps les heretiques de la France & en exterminer le party, dont je vous puis donner parole, ſi vous nous rendez la Valteline, & que ſa Majeſté n'en attend que la reſolution, pour ſe declarer ouvertement. Enfin, Meſſieurs, nous ferons voir a tout le Monde, que vous aurez, par voſtre avide ambition, empeſché la

plus

plus haute entrepriſe pour deſlivrer la Chreſtienté d'hereſie qui ait encore eſté projettée, & dont l'execution eſt infallible, ſi vous ne la deſtournez.

Et quand a la pretenſion, que vous avez, d'eſtre rombourſés des frais que le Duc de Feria a faits pour le Roy Catholique en cette guerre, certes cela m'eſt ſi nouveau & tellement contre mon attente, que je ne ſçay par ou commencer pour y reſpondre. Nous n'avons point encore oüy dire, que le Roy Catholique fiſt trafic ou marchandiſe de la guerre: il a veſcu trop noblement jusques a cette heure pour faire croire qu'il ſe faſſe payer les deſpens, quand bien il auroit ſujet & raiſon de les demander, mais en cette affaire, ou il n'a eſté convié ny appellé par les Griſons, ains par quatre ou cinq bannis, qu'il eſt venu ſaccager, piller & envahir les terres d'une Republique avec que il n'a nulle guerre ny diſſention, & qui auroit juſte ſujet de demander reparation des outrages, & rüines qu'elle a ſouffert, que le Roy Catholique vienne a demander les frais qu'il luy a convenu faire pour les maltraitter, conſiderez, Meſſieurs, s'il y a apparence. Je ne vous feray ſur cela que cette reſponſe; Si le ſeul Zele de la Religion & le ſervice de Dieu vous a portés a cette entrepriſe, vous en devez attendre une ample recompenſe de celuy pour le ſervice duquel vous vous eſtes employés, il eſt puiſſant pour vous remunerer par de là voſtre attente & voſtre

tre imagination ; mais ſi portés par voſtre ſeule ambition vous avez uſurpé la Valteline, les Griſons ne vous doivent payer aucuns frais ſur ce ſujet, & le Roy, mon Maiſtre, ne conſentira jamais qu'ils le faſſent. Je finiray, Meſſieurs, en vous ſuppliant inſtamment de vouloir regler & moderer de telle façon vos demandes & vos deſirs, que nous puiſſions amiablement terminer cett' affaire, qui traiſne apres elle tant de faſcheuſes ſuittes que le bien ou le mal de toute la Chreſtienté depend deſormais de ce que nous en reſoudrons.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du Mardy 23 Mars 1621.*

SIRE.

Par ma precedente du 18 du preſent, je donnay advis a voſtre Majeſté, que pour abreger mon ſejour par deça, & haſter l'execution des affaires qui m'y ont amené, j'avois fait donner au Roy Catholique la lettre, que voſtre Majeſté luy eſcrivoit, & qu'il m'avoit nommé des Commiſſaires, pour conferer avec Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy le jour ſuivant ; ce qu'il n'executa point, parce que le Roy s'eſtant mieux porté ſe reſolut de ſe lever le Dimanche 21, & me donner audiance publiques. Je m'eſtois appreſté pour y al-

aller, lors que je fus contremandé, a cauſe d'un évanoüiſſement que le Roy eut en s'habillant, qui le fit remettre au lit, & la fievre luy a repris un peu plus vehemente qu'auparavant, ſans toutesfois aucune apparence de danger, ce qui a eſté cauſe, que nous ne nous ſommes pû aſſembler que ce matin, ou le Comte de Benavente, qui eſt malade, ne s'eſt pû trouver. J'ay fait ma propoſition ſelon l'Inſtruction que voſtre Majeſté m'a fait donner, au mieux que j'ay pû, apres laquelle Dom Baltazar de Zuniga s'eſt eſtendu ſur les ſaintes & bonnes intentions du Roy, ſon Maiſtre, qui n'a eſté porté en cette affaire que pour empeſcher l'oppreſſion des Catholiques de la Valteline, & pour y conſerver la Religion, n'y eſtant entré de ſon mouvement, mais appellé par les Valtelins, maltraittés & tirannisés par les Griſons. Enfin il a conclu, que pour la Religion Catholique, pourveu qu'elle fuſt aſſeurée, le Roy d'Eſpagne eſtoit hors de tout intereſt, demandant neantmoins d'eſtre ſatisfait des frais qu'il avoit fait en cette petite guerre, laquelle il avoit entrepriſe a l'inſtance & requiſition des Griſons Catholique & des Valtelins oppreſſés.

A cela je luy ay reſpondu, que le Duc de Feria n'avoit eſté appellé avec les forces d'Eſpagne par le Corps general des trois Ligues; mais bien par quelques bannis & rebelles, & que ne s'agiſſant point de la Religion, puis que ceux qui luy eſtoient venus de-

demander ſecours eſtoient la pluspart heretiques, Voſtre Majeſté ne pouvoit entendre a aucun rembourſement de leurs pretendus frais, & que pour ce qui touchoit l'aſſeurance & manutention de ladite Religion Catholique en ces Vallées, le ſoin en appartenoit, privativement a tout autre, & devoit demeurer a voſtre Majeſté, comme au ſeul allié des Griſons, qui depuis cent ans & plus vivent ſous ſa protection, & qui a un plus particulier intereſt que perſonne en la Valteline, parce qu'elle a eſté donnée aux Griſons par les Roys de France, ſes predeceſſeurs, avec la reſerve du paſſage.

Sur ce le Regent Caymo nous a dit, qu'il ſe pourroit trouver des expediens, ſans rien faire payer aux Griſons, pour les frais que le Roy Catholique avoit faits en cette guerre, qui ne l'aiſſeroient pourtant de ſatisfaire & contenter ledit Roy, comme de luy accorder le paſſage par ladite Vallée aux troupes qu'il feroit paſſer d'Allemagne en Italie, & ce ſeulement tant que ces deux Couronnes ſeroient en paix, & non autrement.

A quoy j'ay reſpondu, qu'il importoit a l'honneur de voſtre Majeſté de procurer la reſtitution de la Valteline aux Griſons, ſans aucune reſerve, ny condition onereuſe, & que voſtre Majeſté ne le conſentiroit jamais, ayant defenſe d'entendre aucune propoſition ſur ce ſujet.

A lors ledit Regent Caymo nous a aſſeuré, qu'il

qu'il n'avoit aucune charge de procurer cela, mais de luy meſme il me le diſoit, comme choſe qui pourroit eſtre receüe ou rejettée, ſelon qu'on la trouveroit bonne ou mauvaiſe.

Sur ce Dom Baltazar de Zuniga nous a dit, qu'il feroit entendre ma propoſition au Conſeil d'Eſtat, & qu'au pluſtot il me fera reſponſe, & que je me devois promettre pour voſtre Majeſté tout contentement & ſatisfaction en cette affaire. Je ſçay de fort bonne part, Sire, qu'ils n'ont autre deſſein que de reſtitüer la Valteline avec reputation, & s'ils peuvent s'acquerir quelque droit de paſſage, mais que ſi nous tenons ferme, qu'ils ſe relaſcheront.

Monſieur l'Ambaſſadeur de Florence leur a dit franchement, devant nous, que cette affaire ne regardoit pas ſeulement voſtre Majeſté, mais que touts les Princes d'Italie s'y intereſſoient. Nous nous devons aſſembler chez moy Jeudy prochain, 26 de ce Mois, pour continüer chaudement cette affaire, & je tiendray voſtre Majeſté diligemment advertie de tout ce qui s'y traittera, eſperant d'apporter tant de ſoin & de diligence a bien faire reüſſir la negociation qu'il a plû a voſtre Majeſté me confier, que je joindray a la bonne opinion qu'elle a teſmoigné avoir de moy, comme Courtiſan & ſoldat, celle d'eſtre bon negociateur, afin qu'avec ces trois qualités je ſerve ſi dignement voſtre Majeſté que je puiſſe meriter le nom de ſa tres-humble & tres-fidelle creature. *Baſſompierre.*

LET-

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puizieux du 23 jour de Mars 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

Apres plusieurs retardemens nous avons aujourdhuy commencé nostre conference avec les Deputés qu'on m'a designés, au Comte de Benavente pres, lequel a pris excuse sur la maladie, qu'il a ou qu'il feimt avoir a mon advis, pour ne vouloir venir traitter a mon logis, m'ayant fait sonder ces jours passés si je nagrécrois pas de venir conferer dans le Palais dans une des chambres du Conseil, afin d'estre plus pres du Roy, pour resoudre & terminer promptement les difficultés qui s'y presenteroient dans le cours de cette affaire, mais j'ay respondu, que n'ayant encore veu sa Majesté Catholique je ne pouvois sortir de ma Maison. Monsieur l'Archevesque de Pise nous veut faire prendre son absence a bon augure, & qu'il ne s'y est pas voulu trouver, pour ne desobliger le Duc de Feria son nepveu, jugeant bien que nous terminerons cette affaire contre le desir dudit Duc, & les asseurances qu'il luy a données du contraire. Je croy neantmoins, que ledit Archevesque luy a fait pressentir que nous avions quelque mesfiance de luy, & que nous

nous le pourrions recuſer, ce qu'il a voulu ſagement prevenir, dont nous ne ſommes pas marris, car Dom Baltazar de Zuniga, & le Regent Caymo marchent de bon pied en cette negociation, & ſont portés a maintenir la paix entre les deux Couronnes, principalement le dernier, qui prevoit bien, que ſi la Valteline n'eſt reſtitüée, le faix de la guerre tombera ſur le Duché de Milan, d'ou il eſt.

Quand a Joſtan de Cerica je n'en ſçaurois que dire, parce qu'il n'a pas ouvert la bouche en ces trois heures que nous avons eſté aſſemblés, qui ſe ſont paſſées en des longues harangues depart & d'autre, taſchant chacun de gaigner quelque choſe au profit de ſon Maiſtre, par leſquelles neantmoins nous jugeons, Monſieur l'Ambaſſadeur & moy, qu'ils n'ont autre deſſein, que de terminer cette affaire a noſtre contentement, & s'ils peuvent y pratiquer quelque petit advantage pour eux. J'eſpere que nous nous ſçaurons bien garder.

Dom Baltazar m'a prié de luy donner par eſcrit ce que j'avois d[illegible] & repliqué, & que ce n'eſtoit que pour faire voir nos raiſons plus clairement au Conſeil d'Eſtat; ce que Monſieur l'Ambaſſadeur m'a conſeillé de faire, puis que ce qu'il deſire n'eſt qu'a bonne fin. C'eſt bien contre mon gré qu'il vous en envoye une copie, encor que pour me ſatisfaire il vous aſſeure que j'ay bien mieux parlé qu'eſcrit; ce que vous verrez aiſement

en

en le liſant. Sauvez mon honneur, Monſieur, en bruſlant ces deux papiers apres que vous aurez paſſé les yeux deſſus. Monſieur l'Archeveſque de Piſe a aſſiſté en cette conference, ſe portant ſi eſgalement en cette affaire, que les Commiſſaires, ny nous, n'avons ſçeu connoiſtre de quel coſté il inclinoit, bien qu'il nous aſſeure en particulier, qu'il deſire la reſtitution de la Valteline, & quand en ma derniere replique j'y ay parlé du tort que les Eſpagnols faiſoient a la Religion Catholique, s'ils dilayoient la reſtitution, il nous a dit tout haut : *Ancora voſtre Seignori Frances, ut ſete aucuſti un poce tard, ma veramente a propoſito.*

Je n'ay point voulu parler en cette derniere conferance du Traitté d'Alliance, que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Griſe, dont vous m'avez donné advis par la voſtre du 8 du preſent, parce que vous ne m'avez envoyé ledit Traitté, & parce auſſy que j'en veux faire un plat a part a noſtre prochaine aſſemblée, qui ſera Jeudy 27 de ce Mois. Je continüeray a vous dire, que Dom Balthazar perſiſte & ſe monſtrer paſſionné a ce qui nous touche, & a nous rendre le Regent Caymo & Dom Juan de Cerica ſi favorables, que nous en ferons ce que nous voudrons. Le premier m'a envoyé voir par ſon Secretaire, qui ma prié deprendre creance & aſſeurence ſur ce que Dom Balthazar me diroit de ſa part, & me conjure auſſy de faire inſtance

au

au Roy de donner Doña Maria de Benanides, qui eſt de ſes Parentes, & qu'il affectionne extremement, pour Camerera Major de Madame la Princeſſe. C'eſt une tres-ſage & habille femme ; mais je la voudrois de quelque plus relevée qualité, pour exercer cette charge avec dignité, dont la pareille eſt poſſedée en France par Madame la Conneſtable de Montmorancy, ce que j'ay fait conſider audit Caymo. Et que neantmoins j'en eſcrirois au Roy, pour avoir ſon ordre, que je me promettois qu'il ſeroit conforme a ſon deſir. J'en ay un extreme, Monſieur, de vous teſmoigner que je ſuis parfaitement. &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du 27 Mars 1621, de Madrid.*

SIRE.

Nous n'avons pas jugé a propos de dépeſcher un Courrier exprés a voſtre Majeſté, de peur de donner l'allarme a Madrid ; mais de nous ſervir de celuy que le Duc d'Oſſone envoye en Italie pour ſes affaires particulieres, lequel rendra cette lettre a Monſieur le premier Preſident de Bordeaux, pour la faire tenir en diligence a voſtre Majeſté, par laquelle elle ſçaura l'extremité de la maladie du Roy, ſon beaupere. Les medecins en deſeſperent

ſperent depuis ce matin, que l'on a commencé d'uſer des remedes ſpirituels, comme de faire faire poceſſions generales, mettre le ſainct Sacrement ſur les Maiſtres Hautels de toutes les Egliſes, & faire transporter au Palais l'image de noſtre Dame Dathoche, & le corps de ſainct Iſidore. Le pourpre a paru en pluſieurs endroits du corps du Roy, qui a de grandes reſueries. Chacun s'eſmerveille fort, & le Duc d'uſcedde & le Confeſſeur ſont bien eſtonnés, & les amis du Duc de Lerme taſchent de le faire revenir; mais ſon fils le retarde tousjours. Madame la Princeſſe, voſtre Sœur, ſe porte tres-bien en ſa groſſeſſe, tres-affligée neantmoins du mal du Roy, ſon beaupere. On regarde icy le Comte d'Olivarez, & Dom Balthazar de Zuniga, ſon oncle, comme des perſonnes qui ſont (s'il mes arrive au Roy) pour avoir grand part aux affaires. Il ne s'eſt point parlé des voſtres a cauſe de cet accident. L'Auditeur du Nonce m'eſt venu voir ce matin, qui m'a dit avoir une lettre, que ſa Saincteté eſcrit de ſa main au Roy Catholique, fort expreſſe ſur ce ſujet de la Valteline. Il eſtoit en peine comme il en devoit uſer, & vouloit retarder a la donner juſques a ce que l'on viſt ce qui arriveroit du Roy; mais je l'ay animé de la preſenter maintenant, & que s'il differoit, elle ſeroit de peu de conſideration & demoindre effect: ce qu'il m'a promis de faire. Dés que nous aurons permiſſion de vous dépeſcher un Courrier, nous le

le ferons en toute dilligence, demeurans cependant, Sire, de voſtre Majeſté tres-humbles, tres-obeïſſantes & tres-fidelles Creatures.

Baſſompierre.
Pierre Fargis.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

à Monſieur de Puizieux du 27 Mars 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

L'extremité de la maladie de ſa *Majeſté* Catholique nous devoit obliger d'envoyer un Courrier exprés, pour en donner advis au Roy, & a la Reyne, mais on n'en peut dépeſcher aucun ſans avoir un paſſeport, & nous n'avons pas creu le devoir demander, pour ne monſtrer en cette Cour noſtre curioſité a mander de mauvaiſes nouvelles. Nous nous ſervons maintenant de la commodité, que le Duc d'Oſſone nous donne par ce Courrier, pour en advertir ſa Majeſté, & vous dire auſſy le regret particulier, que nous en avons, car nous eſtions aſſeurés de la reſtitution de la Valteline par ce Prince devotieux, qui faiſoit ſcrupule de rien poſſeder qu'il ne luy appartint legitimement, & qui n'en avoit permis l'invaſion, que ſur la creance, qu'il avoit, que la Religion Catholique y fuſt opprimée; de ſorte que

que luy faisant voir le contraire, comme il estoit desja persuadé, nous ne faisions aucun doute d'obtenir ce que nous demandons. Nous adjoustons a cela que les deux qui gouvernent l'Estat, a sçavoir le Duc d'Uzede & le Confesseur estoient a nostre devotion, par le moyen du personage que nous avons mandé, & s'il mesadvenoit du Roy, comme sans miracle il ne peut reschaper, il nous faudra traitter avec de nouveaux Ministres d'un jeune Roy, qui ne voudront peut estre pas consentir a la restitution des conquestes de son Pere, pour ne donner mauvaise opinion de luy a son advenement. Nous avons aussy a craindre les amis du Duc de Feria, qui pourront estre puissans en ce changement, qui sans doute sera grand & perilleux pour ceux qui gouvernoient du temps de ce Roy, estans haïs & mesprisés de tous. Vous sçaurez bientost de nos nouvelles, & de celles qui arriveront icy, ou nous continüerons de servir le Roy aux occasions qui se presenteront, avec toutes sortes de soin & de fidelité. Cependant, Monsieur, nous vous asseurerons que nous sommes parfaitement vos plus humbles & tres-affectionnés serviteurs.

Bassompierre.
du Fargis.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 17 Mars 1621, de S^t. Germain en Laye.

MONSIEUR.

Depuis avoir baillé noſtre dépeſche au Secretaire de Monſieur du Fargis, nous avons eu advis de Rome comme le Pape ſe veut monſtrer pere commun, & ayder a la conſervation de la liberté d'Italie, en quoy nous conforterons ſa ſainɛteté en ces affaires de la Valteline, que l'on dit qu'elle affectionne, ce qui ſervira grandement a noſtre deſſein. Nous ſommes auſſy recherchés de Ligue par les Venitiens en cette occaſion, & par autres Princes ſemblablement a meſme fin; de quoy il eſt bon que vous leur donniez jalouſie & apprehenſion, pour les diſpoſer mieux & plus toſt a contenter le Roy & le public en la reſtitution de la Valteline; car il eſt tout certain & en la deliberation de ſa Majeſté, que nous en viendrons a l'effect, ſi les Eſpagnols n'y acquieſcent, ou y apportent les difficultés & longueurs affectées ſelon leur couſtume & ne deferent en cela aux ſages & juſtes remonſtrances & raiſons du Roy, que ſadite Majeſté, non ſeulement entrera eſdites alliances & confederations; mais prendra encore

core les conſeils qui pourront porter les choſes plus avant ; ce qui ſera tousjours contre ſa volonté, mais pour une honnorable neceſſité, qu'elle ne pourra eſviter, ſi leſdits Eſpagnols ne s'y comportent autrement ; dequoy vous devez & elle deſire que vous faſſiez entendre aux Miniſtres de delà ce que jugerez plus a propos, meſme au Roy d'Eſpagne, afin qu'il en ait connoiſſance, avec les termes de reſpect neantmoins que vous ſçavez luy appartenir. Ils doivent croire, ſi le branſle commence une fois, qu'ils ſeront a s'en repentir, & trouveront plus de Princes de la partie qu'ils ne ſe perſuadent. J'eſtime donc quand ils auront bien penſé a tout cela, ſelon la naifve repreſentation que vous leur en ſçaurez faire, qu'ils y auront eſgard, & a ne s'attirer ſur les bras tant d'affaires & d'ennemis enſemble, comme ils en ſeroient cauſe. C'eſt ce que j'ay eu ordre d'adjouſter, & je demeure,

Monſieur,

Voſtre &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 18 Mars 1621, de St Germain en Laye.

MONSIEUR.

Depuis avoir depeſché le Secretaire de Mon-

ſieur du Fargis, & vous avoir fait une ſeconde depeſche, pour vous advertir de ce qui eſtoit ſurvenu depuis, nous avons encore receu des capitulations & traittés faits avec le Gouverneur de Milan par les Deputés de la Ligue Griſe, afin que vous puiſſiez mieux fonder ce que vous avez a leur repreſenter par delà ſur ce ſujet, conformement a ce que nous vous en eſcrivons, a quoy je n'adjouſteray rien que l'aſſeurance que je vous prie prendre tousjours de mon bien humble ſervice, comme eſtant,

Monſieur,

Voſtre tres-humble, & tres-affectionné ſerviteur & bon amy,

Puizieux.

TRAITTE'

ENTRE LE

GOUVERNEUR DE MILAN

& les Ambaſſadeurs de la Ligue Griſe.

du 9 Janvier 1621.

Che nella Valtelina non ſi poſſa profeſſare altra Religione che la Catholica Apoſtolica Romana, ne potendo per cio i lutherani habitarui, ma ſolo dimorarui due meſi del anno in tre volte, con conſegnarſi ogni volta al conſole della terra, & queſto per occaſione di vendere, ſuoi beni, o metterli in altrui teſta, overo per ricever i frutti fra tanto, e dimorando oltre

oltre il detto termine debbiano eſſer caſtigati, ne in detta valle potranno entrare i apoſtati ne predicante alcuno. Alle chieſe ſi reſtitueranno ſuoi beni & entrate, ſara lecito il fabricar Monaſtery & chieſe, introdur qual ſi voglia Religione, al Veſcovo & ſuperiori Eccleſiaſtici ſi laſceranno la piena autorita, & ſi reſervano le ſue Ragioni & in occaſione di biſogno deura l'ufficiale preſtargli ajuto.

Si concede allo ſtato di Milano il tranſito per il paeſe de Siñori Griſoni & Valtelina de Soldati, e che pedoni no poſſino allogiar armati pui di 400 per volta & a Cavallo 150, con pagar l'allogiamento come fa con Singori ſuiz zeri.

Si fa lega perpetua con promeſſa di reciproco ajuto con legha Griſa, & con quelle altre communitá che fra un meſe concorrerano nella capitulatione, e ſi promette ájuto contro qualunque invaſione.

Ghi forti de Bormio, Tiranno, & Morbegno reſteranno per duoi anni, levandoli le barricade di Sondrio, è reſtera ſolo il caſtello, la Riviera della Riva & Poſchiano reſteranno per cinque anni ſe accade che concorra la legha Griſa con la capitulatione.

Le chiavi de i forti ſi daranno a gli ufficiali Regij ogni volta che ſaranno rechieſti. Gli ufficiali e Soldati dei preſidij non ſaranno ſotto-poſti agli ufficiali Griſoni, ma ſolo a ſuoi ſuperiori: occorrendo coſa miſta doura intervenire l'un & l'altro, & unirſi nel foro doue ſara il foro del Reo.

Finiti gli otto anni si uniranno in Chiavenna o Zurico gli agenti per parte, per vedere se gli forti si douranno demolire o tenergli in piedi, e seguire la determinatione loro. S. M. potra far levata, ma che non sia maggiore di 24 insegne, ne minore di 12.

Si concede a S Grisoni e suoi suditi, il commercio libero, l'estrahere per proprio uso.

Dovera S.Magestad 1500. ducatoni ad ogni legha che acettera la capitulatione, ogni anno seguendosi in pui cose conforme al stabilito nella lega de Suizzeri Castolicy.

Dovera anco la capitulatione esser firmata fra un mese d'alle communita Grisone, e fra sei mesi da S. Magestad.

Si reservano le Leghe del Papa, Imperatore, casa d'Austria, Francese, suizzeri, de valesiani, & altre piu antiche.

Si permette a Siñori Grisoni di ritornare nello antico possesso, & autorita della Valtelina, che non siano impediti nelle cose di giusticia civile ô criminale, da quelli delli presidij, & si habbia a pardonare a Valtelini tutte le cose & qualumque delitto fino a quel giorno.

Si riservano e si conviene, che alli valleſiani siano mantenute le sue leggi, statuti, privilegi, consuetudini, dritti, usi & buoni costumi.

Non si potranno riceuere banditi di uno stato nell'naltro.

Se alcuno della valle vorra habitare fuori potra a suo bene placito andare e venire a godere suoi boni & entrate, e disper di quelle,

Sa

Sa Mageſtad terra an Ambaſſre preſſo li ſeiñori Griſoni.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du 30 Mars 1621, de Madrid.*

SIRE.

Je ſuis forcé, avec un extréme desplaiſir, d'annoncer a voſtre Majeſté l'effect du mal, dont je luy avois mandé la crainte & l'apprehenſion par ma precedente du 27 de ce mois, & de luy dire comme il a plû a Dieu appeller a une meilleure vie le Roy Catholique, ſon beaupere, qui eſt decedé aujourdhuy a neuf heures du matin, ayant laiſſé, avec le regret general d'un ſi bon & ſi pieux Prince cette conſolation, que ſa ſaincte vie a eſté ſuivie d'une pareille mort, vrayement digne de la qualité de Roy Catholique. J'envoye a voſtre Majeſté une relation de ce qui s'eſt paſſé durant ſa maladie, & ſon decedz, ſelon que je l'ay pû apprendre, a quoy me remettant, je diray ſeulement a voſtre Majeſté que ce nouveau Roy eſt en tresgrande opinion de tout le Monde, ſa perſonne eſt tres bien faite, ſon eſprit agreable en diſcours, & fort porté aux affaires, deſquelles il donne la principale adminiſtration a Dom Baltazard de Zuniga, qui eſt le plus-capable de les bien conduire de tout cet Eſtat, & ce

choix a eſté grandement approuvé de tout le Monde. Celuy qui a l'eminente faveur eſt Dom Gaſpard de Guzman, Comte d'Olivarez, nepveu dudit Dom Baltazard, eſtime homme de courage & d'honneur, qui portera le Roy aux choſes bonnes. L'on a envoyé defendre au Duc de Lerme de venir a Madrid juſques a un nouveau commandement du Roy, & la haine des grands & du peuple ſe monſtre tres-grande contre le Duc d'Uzede & l'Inquiſiteur general, Confeſſeur du feu Roy, qui durant le regne paſſé avoient tout pouvoir, & je ne croy pas qu'ils tardent gueres ſans eſtre pour le moins chaſſés de la Cour. Je ne puis rien mander a voſtre Majeſté des affaires particulieres, par ce que cet accident a interrompu le cours de noſtre negociation, & je crains qu'il nous foudra recommnecer de nouveau. Je ne puis plus avoir pour Commiſſaire Dom Baltazar de Zuniga, qui a maintenant ſur les bras toutes les affaires de cet Eſtat. Je preſſeray autant qu'il me ſera poſſible mes audiances & expeditions, pour rapporter promptement a voſtre Majeſté le contentement qu'elle deſire, & me promets que le traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Griſe, & dont Voſtre Majeſté ſe ſent avec raiſon offenſée, ſera advantageux pour advancer ſes affaires par deça, puis que par là l'on fera voir clairement au Conſeil d'Eſpagne, que le but dudit Duc eſt tout autre que celuy de la conſervation de la Religion Catholi-

tholique, qu'il a propoſée par deça pour ſon principal motif de cette derniere guerre. La Reyne, voſtre Sœur, a teſmoigné un violent deſplaiſir de la perte du Roy, & certes avec raiſon; elle en eſtoit particulierement aymée & honnorée. La qualité de Reyne (qu'elle vient d'acquerir par cet accident) luy fera paſſer ce dueil, ou pour le moins aidera a le faire ſouffrir avec patience. Dieu vueille conſerver voſtre Majeſté longuement avec le bonheur & la gloire que luy deſire ſa-tres humble & tres obeïſſante creature.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur le Duc de Luynes du 30 Mars 1621, de Madrid.*

MONSIEUR.

Il me ſemble que la Comete, dont nous nous mocquions a ſaint Germain, ne s'eſt pas mocquée, d'avoir mis par terre en deux mois un Pape, un grand Duc & un Roy d'Eſpagne. Le dernier vient d'expirer ſi ſainctement, que ſi apres les longues années qué je vous ſouhaitte en toute proſperité, vous faites une pareille fin, vous aurez eu le comble de bonheur en tous les Mondes. Je ne vous puis rien mander de nos affaires. Tout ce que

je vous puis asseurer, Monsieur, est que j'y travailleray avec autant de soin & de passion, que si c'estoit pour posseder les bonnes graces de Madame la Comtesse de Rochefort. Vous m'avez si solemnellement promis les vostres, que puis qu'il n'y a que moy qui m'en puisse priver, je suis certain de les avoir eternellement, & de meriter par mes tres humbles services la qualité de, Monsieur, vostre &c.

Bassompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puizieux du 30 Mars 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

Voicy un grand revers pour l'advancement de nos affaires. Le Roy Catholique est mort ce matin a neuf heures d'une fievre de pourpre, qui apres son eresipelle ne l'a fait languir que cinq jours qu'il a passés avec si peu de confiance de la misericorde de Dieu, & tant de regrets de n'avoir si bien Gouverné ses Estats pendant son Regne, que l'on a eu toutes les peines du Monde de le rasseurer. Ce pauvre Prince avoit une conscience si tendre, que les moindres pechés venielz le perçoient a our. Il a laissé peu de regret de luy, bien que ce

ce fuſt un tres bon & ſaint Prince, parce que le Gouvernement du Duc d'Uzede & du Confeſſeur eſtoient en telle horreur, que le changement a eſté deſiré d'un chacun. On eſpere beaucoup de ce Nouveau Roy, que le Comte d'Olivarez & Dom Baltazard de Zuniga poſſedent abſolument. Je crains que la Reyne, ſa femme, qui aujourdhuy a ſenty bouger ſon enfant, ne ſera pas ſi heureuſe qu'elle eſtoit du vivant du Roy, ſon beaupere, lequel elle a grandement regretté. J'envoye une relation au Roy de ce qui s'eſt paſſé en ſa maladie & en ſa mort, ce qui m'empeſchera de vous en rien mander ny de nos affaires auſſy, parce que je ne ſçay plus là ou nous en ſommes, & qu'il ne nous eſt pas bien ſeant d'en preſſer maintenent l'expedition. Je puis cependant vous aſſeurer, que la Trefve de Hollande ne ſera pas continuée, parce que Dom Baltazard de Zuniga, qui maintenant a tout pouvoir, y eſt du tout contraire. Cela me donne bonne eſperance de nos affaires de la Valteline; car je les tiens trop adviſés pour vouloir attirer ſur leurs bras tant d'ennemis a la fois. Vous verrez auſſy par les dernieres paroles du feu Roy, comme ils n'ont jamais eu intention de marier l'Infante Marie au Prince de Galles, dont vous pourrez donner advis en Angleterre, afin de les destromper, & ſur cela engager le pour parler du Mariage de Madame avec ledit Prince, dont j'ay desja eu quelques propos avec un

Agent d'Angleterre qui eſt icy, nommé Coliniton, qui eſt tres-habille homme, & qui commence de s'appercevoir des fourbes Eſpagnolles. Je parleray, a ma premiere audiance, du traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Griſe, ce que je feray avec plus de violence que vous ne m'en permettez; car l'affaire le requiert, vous aſſeurant neantmoins que je ne gaſteray rien. J'ay a vous dire auſſy, que depuis ma dépeſche du 27 je penſay eſtre obligé d'aller viſiter le Comte de Benavente, qui pour ſa maladie, feinte ou veritable, n'avoit pû eſtre de nos Commiſſaires, & pour ne teſmoigner avoir quelque mefiance deluy, non ſeulement je luy parlay de nos affaires de la Valteline, mais auſſy le voulus charger de celles du Montferrat, & apres luy avoir deſduit & fait nos plaintes ſur ce ſujet, je le priay, puis que la maladie du Roy m'empeſchoit d'en traitter moy meſme, qu'il ſe vouluſt charger d'en parler au Conſeil privé, ce qu'il a fait, & Samedy 27 de ce mois il m'en vint apporter la reſponſe, qui eſt que le Roy n'a convié les Ducs de Savoye & de Mantoüe, ny directement ny indirectement, de ſe remettre a ſon ſeul arbitrage de leurs differents, bien leur a il fait ſçavoir, qu'ils n'euſſent par leurs diviſions a troubler le repos d'Italie, offrant ſon intervention pour les pacifier. Que par ces paroles il n'entend point exclurre ſa Majeſté, & qu'il ſeroit tres-aiſe que pour un ſi bon oeuvre elle y apportaſt de ſon coſté

coſté ce quelle pourroit, pour la terminer. Et que ſi ſes Miniſtres d'Italie avoient douné a entendre quelque autre choſe aux parties, que c'eſtoit contre ſon intention : de laquelle reſponſe j'ay teſmoigné que le Roy en ſeroit ſatisfait. Je le ſeray bien fort, Monſieur, ſi vous me croyez, &c.

RELATION

ENVOYE'E

AU ROY,

le 30 Mars 1621, de ce qui s'eſt paſſé depuis la maladie du Roy Philippes III. juſques a ſa mort.

Le Roy Catholique fut en Chapelle le Dimanche, dernier jour de Fevrier, & apres avoir oüy la Meſſe & le ſermon, il s'en revint avec la fievre, qui luy ayant duré huit jours avec une ereſipelle, qui luy parut principalement au viſage, ſembla luy diminüer, mais ayant arrivé un vomiſſement & une fievre lente, il continüa juſques au 21 que les Medecins furent d'advis de le faire lever du lit, ce qu'il fit ce jour là, mais ſur l'heure du diſner, il luy prit un evanoüiſſement qui l'eſtonna, & la nuict du 23 la fievre luy redoubla, avec un vomiſſement, flux de ventre, & une grande melancholie & opinion

nion de mourir, laquelle fievre luy continüa avec redoublement, ſans que les Medecins en ayent eu mauvaiſe opinion, juſques au Samedy au ſoir 27, que le redoublement fut violent, les urines mauvaiſes, & que le Roy continüa de dire, qu'il voyoit bien qu'il ſe mouroit.

Il commanda que l'on tranſportaſt l'image de Noſtre Dame de Atocha aux deſcalées, ce qu'on fit le Dimanche 28, avec une grande proceſſion, ou aſſiſterent les Conſeils d'Eſpagne.

On fit le ſoir commandement aux Egliſes que l'on miſt ſur les Autels le St. Sacrement, & que l'on portaſt le Corps de ſaint Iſidore dans le Palais.

Le Lundy 29 ſur les quatre heures du ſoir ſon mal fut violent, & quelques ulceres luy parurent au ventre, aux reins & aux cuiſſes, & le Roy aſſeurant qu'il ſe mouroit: les Medecins alors luy ayant taſté le poux dirent, que veritablement ils eſtoient conformes a l'opinion que le Roy avoit de ſon mal. L'on envoya a l'heure meſme querir le Preſident de Caſtille & le Confeſſeur, qui ayant parlé quelque temps avec le Roy & le Duc d'Uzede, envoyerent querir les Conſeillers d'Eſtat & les Preſidents des autres Conſeils, devant leſquels & les Grands d'Eſpagne, avec quelques Gentilshommes de la Chambre, qui ſe trouverent là, le Roy ſigna ſon Teſtament, que Jouan de Cerica, Secretaire

taire d'Eſtat, avoit eſcrit en ſa preſence.

Il declara executeurs de ſondit Teſtament en ce meſme ordre le Cardinal de Lerme, le Duc d'Uzede, le Confeſſeur Aliaga, les Preſidens de Caſtille & d'Arragon, & le Duc de l'Infantado. Apres on le fit un peu manger, & luy ayant eſté dit, qu'il feroit bien de dormir, il reſpondit : *Quen jornada tan larga y tempo can breve no era moneſter repoſar.*

Il envoya querir le Prince & l'Infant Dom Charles, auxquels ayant parlé aſſez longuement en particulier, il dit tout haut au Prince, qu'il luy recommandoit l'Infant, & qu'il luy ſerviſt de Pere, & a l'Infant que la *peſava mũcho de dexar le ſolo Pero que le dexava en manos de un buon hermano.* Apres il dit au Prince, qu'il le prioit de ne pas faire comme il avoit fait a ſon advenement, d'avoir eſloigné les vieils Miniſtres & Serviteurs de ſon Pere, & qu'il ſe ſerviſt des ſiens, qui eſtoient experimentés aux affaires, puis luy recommanda particulierement Dom Barbane de Vinanea, Secretaire des memoriaux & ſon confeſſeur, puis le Duc d'Uzede. L'on fit entrer incontinent apres l'Infante Marie & l'Infant Cardinal. Il s'eſcria quand il vit l'Infante, & luy dit, Marie, que j'ay regret de mourir ſans t'avoir mariée, mais ton frere en aura le ſoin, puis ſe tournant vers ſon frere, il luy dit, Prince ne la laiſſez que vous ne l'ayez faite Imperatrice, puis dit a l'Infant Cardinal, qu'il luy ordonnoit de ſe faire

faire Preſtre auſſytoſt qu'il ſeroit en aage, & qü'il auroit grand regret s'il croyoit qu'il ne deuſt prendre cette profeſſion. Il avoit envoyé querir Madame la Princeſſe; mais elle s'eſvanoüit entrant a la porte de ſa chambre, ce qui fut cauſe que l'on la remporta en la ſienne, craignant que cela ne fiſt mal a ſa Groſſeſſe, ce qui ayant eſté remonſtré au Roy, il en monſtra grand reſſentiment, & dit qu'il avoit tousjours eu ferme creance que Madame la Princeſſe l'aimoit autant qu'aucun autre de ſes enfans. Delà il ſe mit a parler de la Reyne, diſant qu'elle perdoit un bon pere, qui l'avoit tousjours uniquement aimée, puis il partagea au Prince & a l'Infante des Reliques, & autres hardes particulieres, qu'il avoit, hormis un crucifix qu'il avoit pendu au chevet de ſon lit, qu'il dit au Prince ne luy pouvoir maintenant donner, pource que c'eſtoit celuy avec lequel ſon ayeul & ſon pere eſtoient morts, & qu'il mourroit avec luy, qu'il luy recommandoit de le ſervir en reverence apres ſa mort, & que les Papes luy avoient concedé de grandes indulgences, puis leur ayant a tous donné ſa benediction, il les fit ſortir, & ayant demandé la communion, qui luy fut donnée ſur le minuict, le Mardy 30, il reçeut l'extreme onction ſur les dix heures du matin, puis fit recommander ſon âme. Il ne laiſſa pour cela de ſigner grande quantité de papiers, & ſe plaignant fort, & refuſant les viandes, & remedes qu'on luy vou-

vouloit donner, ſur le midy on mit le corps de Sainct Iſidore aupres de ſon lit, & le pere Florence luy dit, qu'il fiſt vœu de baſtir une Chapelle audit Saint, ce qu'il fit en diſant. *Pero y a eſta tarde.* Il demanda auſſy que ſon corps ne fuſt ouvert apres ſa mort. Il continüa tout le reſte du jour, parlant au pere Confeſſeur. Florencia, au Docteur Villegas, Gouverneur de l'Archeveſque de Tolede & Rivas. On fit force proceſſions de penitens par la Ville, & le Conſeil d'Eſtat fut deux fois aſſemblé. Sur le ſoir ſon mal redoubla avec violence, & ayant languy toute la nuit dés le matin on publia ſon decedz, lequel neantmoins n'a eſté qu'environ les neuf heures avant midy, dernier de Mars, le meſme jour de nos depeſches, leſquelles informeront voſtre Majeſté des choſes qui ſe ſont paſſées depuis, du moins de celles qui ſont arrivés a noſtre connoiſſance.

La Reyne n'a bougé de tout le jour du lict, de crainte que le travail & la peine de ſon eſprit, dont par beaucoup de larmes elle a rendu teſmoignage, ne portaſt dommage a ſa ſanté & a ſon fruit, lequel elle a ſenty, graces a Dieu; ce que nous mandons a voſtre Majeſté, pour finir par cette bonne nouvelle le diſcours d'un accident ſi ſtriſte & ſi inopiné.

PRE-

PREMIERE AUDIANCE

DU ROY

a Monſieur de Baſſompierre le 4 Auril 1621, a Madrid.

Señor aqui me ha embiado el Rey Chriſtianiſſimo mi Señor, para trattar de algunos negocios Importantes a la Chriſtiandad, con el Rey padre de V. Mageſtad (que Dios riene en el Cielo) ahora antes que empeçar lo miſmo con V. Mageſtad, diremos en el mombre del Rey mi Señor, que nos peſa, que ſu Mageſtad aya Tenido tan grande occaſion de peſadumbre, y que ſu Mageſtad Chriſtianiſſima ha de' participar della Como tan afficianado y intereſſado en todo loque puede tocar a vueſtra Real perſona y eſtados.

Y para cumplir de la miſma parte del Rey Chriſtianiſſimo con V. Mageſtad, le diremos tan bien el guſto que recibera que V. Mageſtad (que Dios guarde, aya con tan buena ſalud llegado a tan poderoſo Senorio, y â ſer dueño de tan grande Monarquia, y aſſeguramos a V. Mageſtad que el Rey mi Señor deſea, y deſeara conſerbar con V. Mageſtad toto genero de amiſtad y buena corriſpondentia.

Demas deſto dire a voſtra Mageſtad que ha algun tiempo, que llegue a eſta corte, y tope a ſu Mageſtad, que eſta engloria, ya malo de ſu ultima enfermedad, por laqual no me fue poſſibile

ſibile de dar le parte de loque tenia de trattar con el. Pero alcabo de algunos Dias el Secretario Joüan de Cerica me adverti, que ſu Mageſtad mandava que puſieſſe per eſcrito loque venia a trattar, y Juntamente preſentaſſe la carta por laqual conſtavaque ſu Mageſtad Chriſtianiſſima me confiava eſta negociation, laqual embie luego al dicho Cerica y un Papel, elqual contenia todo loque ſeme avia ordenado puſieſſe en el y par ſi a caſo voſtra Mageſtad ne eſtuvieſſe todo informado de loque contenia, le refirere a hora la ſuſtancia delque era que muchos meſes a que ſu Mageſtad Chreſtianisſima, aviendo ſabido la invaſion, quel Duque de Feria, Gubernador de Milan, avia hecho de la Valtelina, y en el contado de Bormio, tierras pertmecientes a los Griſones ſus confederados, que mas de cien a ños viven de Baxo ſu Emparo y protecion, lo ſentio como era juſto ſentir coſa tan eſtraordinaria, y contodo eſto no dexo de moderar ſu ſentimiento, con loquale aſſeguro el Conde de la Roche pot, ſu Embaxador ordinario, y los Miniſtros del Rey, padre de voſtra Mageſtad Reſidentes acerca de la Chreſtianiſſima, que todos le certeficavan, que loque avia paſado en eſte particolar, no era intencion de apoderarſe de los dichos lugares, ſino aſſegurar en ellos la Religion Catholica; de Baxo de cuio preteſto el Duque de Feria avia hecho eſcrivir por aca que avia entrado en aquellas tierras. Las quales palabras y ſegurdades le confirmaron de nueuo por el dicho el Duque de Feria, y por Alonſo Cazal, Reſidente

ſidente en los Suiſſaros tratando con los Miniſtros de ſu Mageſtad Chriſt. y como eſto convenia con la confiença, que el Rey Chreſtianiſſimo tenia de la amistad y buena correſpondencia del Rey Catholico ſu ſuegro, no le dexo dudar que noſe huvieſſen deponer per obra tales palabras , aunque en perjudicio della ſe vieſſe , que el Gubernador de Milan venia cada dia aumentado ſus fortificaciones proveyendo artilleria , baſtimientos y municiones , yotras coſas neceſſarias para la guerra. Coſa que ha dado tal ſoſpecha a los que eſtan intereſſados en eſto, que acuden al Roy mi Señor , para pedirle que en virtud de las confederaciones que con el tienen , les ayuda para ſu protecion y defença , con las armas y ayuda en que ſu Real palabra eſta oblegada. La execucion de loqual haquerido dilatar con la ſeguredad , que les ha dado deſpues de las dichas promeſſas de ſu Mageſtad Catholica, el que le aſſegura va , que ſin uſar en ello de Violencia alguna alcançarian la reſtitucion de las dichas tierras y Lugares occupados ; palabras que haſta agora han entretenido eſta materia , y pueſto eſte negocio en eſta demas honroſo para la Corona d' Eſpana que autoriſado pora la reputacion de ſu Mageſtad Chriſtianiſſima , el qual ne reparando , come fuera raſon , en las inſtancias que le haſen los principales interreſſados, y otros juſtamente alborotados , y zeloſos de la dicha invaſion , ha querido , como hazer en qualquier otro acontecimiento gardar al Rey ſu ſuegro y a voſtra Mageſtad como ſu hermano y cuñado , el reſpeto que ſu

ami-

amiſtad y buena corriſpondencia merece, a la-qual a hora noſe puede corriſponder mejor que cumpliendo Voſtra Mageſtad las palabras, que contanta fuerça el Rey ſu padre, que eſtà en el Ciclo, dio, y que yo de parte de ſu Mageſtad Chriſtianiſſima he venido a ver effectuer, confiando todo, que voſtra Mageſtad ne reparara en difficultades, ſinoque reſtituira enteramente todas las tierras y lugares oecupadas, en la miſma forma y manera que eſtavan antes de la dicha invaſion.

Eſtees Señor el eſtado que tenia eſta negociacion, & lo que contiene en ſuſtancia el Papel que eſcrivi al dicho Cerica, antes de la muerte de ſu Mageſtad Catholica del Rey ſu padre: despues ſe haſabido, que el Duque de Feria, contraveniendo a todas las palabras dadas y replicadas, de que la reſtitucion ſe haria enteramente, como ſu Mageſtad Chriſtianiſſima ſe eſtava offrecida, y el deſſeava, a hecho una confederacion con la Ligua Griſa, en todo y por todo contraria a lo que haſta agora ſe ha tratado, attendido quiça mas a la autorita y reputacion que ſe puede ſeguir a ſu perſona, manejandedo las Armas de V. Mageſtad en el d'Eſtado de Milan, que a la quietud de la Chriſtianidad y ala buena corriſpondencia entre eſtas dos Coronas, confioque V. Mageſtad ne dara lugar a que quedan fruſtradas las eſperanças que toda la Chriſtianida a conceuido de que ſe haya de accomodar eſte negocio que es que agora puede perturbar ſu quietud, por no executarſe los offrecimientos,

tos, que haſta agora eſtan hechos, reſultaran ſin duda effectos contrarios a lo que el Rey mi Señor a deſſeado, por que deura d'aſſiſtir a ſus confederados, haſta que a alcançen ſu entera ſatisfacion.

La Reyna Chriſtianiſſima mi Señora me ha comandado, de dar en manos de V. Mageſtad eſſa Carta ſuya, en laquel me dixo eſcrivir en los Negocios del Duque de Monteleon, dando me orden apretadamente que hablaſſe dellos en ſu nombre a V. Mageſtad; pues attende, que lo deſſea per conſuelo de lo dicho Duque, de quien ſe tiene par tan ſervida que le va en ello la de ſu Mageſtad Chriſtianiſſima reputacion y opinion, pero ſiendo las partes del Duque y ſus ſervicios tan notorios, me parece que ſeria occupar ſin neceſſidad a V. Mageſtad alargando eſta platica, y aſſi ſolo digo, que los Franceſes Juſgan ally permuy dichos a ſu Monarchia de V. Mageſtad enque tenia Vaſallos y criados que le ſervian como el Duque aca, y le ſuplico humil mente que ſe ſerva de que puede llevar con eſto las buenas Nuevas a la Reyna, que tanto deſſea.

LETTRE
DE
DOM BALTAZAR DE ZUNIGA
a Monſieur de Baſſompierre.

Aunque las devociones deſta ſemana, y las negocios que concurren en eſta ſazon, vienen a embaraçar tanto el tiempo ha mandado ſu Ma-

Mageſtad que ſe junte el conſejo de eſtado, y mamañana eſpero que ſeporra comenzar a tratar con V. S. Illuſtriſſima; pero de lo cierto tendre cuidado de viſar la. De caſa 4 de abril 1621.

AUTRE LETTRE

du meſme du 5 Auril 1621.

Si V. S. Illuſtriſſima quiſieſſe venir ſpor acã Smãnaña a las nueve a oyr miſſa tratariamos del negocio, que oy ſe ha viſto en conſejo, que en el y en todo deſſeo yo ſervir a V. S. Illuſtriſſima, y que le garde Dios muchos años St. Geronimo a 5 d'abril 1621. ſu major ſervidor Dom Baltazar du Zuniga.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 28 Mars 1621, de Paris.

MONSIEUR.

Je ne ſçay ſi cellecy vous trouvera encore a Madrid, preſumant bien que vous aurez mis peine a vous acquitter promptement de voſtre commiſſion & auſſy dignement. Quant a l'utilité, puis qu'elle ne depend pas de vous, nous en attendons de vos nouvelles. Ce mot ſera ſeulement pour faire ſçavoir comme depuis mes dernieres, portées par le Secre-

Secretaire de Monſieur du Fargis, j'ay eu commandement d'aller trouver a ſainct Germain en Laye l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette Cour, pour luy faire ſçavoir derechef, que le Roy ne pouvoit ſouffrir l'attentat fait en la Valteline contre ſes amis & alliés & ſon alliance, par celle n'a gueres faite avec la Ligue Griſe par le Gouverneur de Milan, choſe bien contraire aux promeſſes reïterées en Eſpagne, & ailleurs par leurs Miniſtres, & qui denote evidemment le deſſein d'Eſtat qu'ils ont en cette affaire, pour a quoy obvier ſa Majeſté eſtant recherchée par les Venitiens & autres, de faire une bonne Ligue, pour empeſcher tels progrés, elle ſera contrainte d'y entendre, pluſtoſt que de ſupporter cette offenſe & dommage, dequoy ledit Ambaſſadeur a eſté un peu ſurpris & veritablement il n'a ſçeu que reſpondre, l'ayant trouvé aſſez mal informé de l'affaire, en quoy il a eſté requis d'en advertir en diligence le Roy, pour en prevenir le mal & l'effect, en donnant *ordre* que toutes choſes, pour ce regard, ſoient remiſes en leur premier eſtat. Vous en devez parler de là en conformité & bien franchement, mais tousjours avec le reſpect & la diſcretion requiſe, & faire connoiſtre, que ce ſera avec regret, & forcé par intereſt & reputation. Nous avons un peu de rumeur en noſtre Cour, a cauſe du different qui eſt entre Monſieur le Cardinal de Guiſe & Monſieur de Nevers, pour le prieuré de la Charité,

rité, s'eſtans rencontrés chez leur rapporteur, il y a eu groſſes paroles & coups fourrés, qui a diviſé nos Princes, les parens & amis des uns & des autres. Le Roy, par ſon authorité, accommodera le tout, impoſera ſilence entre ces Seigneurs là, & fera enſorte qu'ils ſeront bons amis.

LETTRE DE JOUAN DE CERICA *du 15 Avril 1621.*

Embio a V. S. Illuſtriſſima el Papel, que eſta tarde acordamos en los particulares dela Valtelina, paraque V. S. Illuſtriſſima, y el Señor Conde dela Rochepot puedan penſar en ello, como le diſe al fin del dicho Papel ya diverſo a V. S. Illuſtriſſima, que ſolo ſe ha añadido en el capitulo que trata dela obligacion a parte, que haura de hazer el Rey Chriſtianiſſimo, que mantengan tam bien los Señores. Griſones los pattos anticos, hechos con la caſa de Auſtria, y particularemente con el Condado del Tirol, loqual eſta juſto, como ſe dexa conſiderar., y que no difficulta nada delo tratado. Dios guarde a V. S. Illuſtriſſima como deſſeo deſeo, oy juebes 15 Abril 1621.

LETTRE DU ROY

a Monſieur de Baſſompierre
du 10 Avril 1621.

Monſieur de Baſſompierre. J'ay receu avec tres-grand desplaiſir l'advis du decedz que vous m'avez envoyé du Roy d'Eſpagne, mon beaupere, qui m'a d'autant plus ſurpris, que je faiſois peu de compte du dernier accident qui luy eſtoit ſurvenu, & que je le tenois bien remis de la longue & faſcheuſe maladie, qui l'avoit detenu l'année paſſeé; mais puis que Dieu en a ainſy voulu ordonner, il faut ſe ſouſmettre a ſes ſainctes volontés, & vous trouvant ſur les lieux, meſmes quand vous en ſeriez party, je deſire & vous commande de retourner a Madrid, pour y accomplir, de ma part, envers le Roy, mon beaufrere, & la Reyne, ma Sœur, les offices de condoleance, en termes qui leur faſſent juger de mon ſentiment, & de mon amitié tout enſemble. Je vous envoye lettres exprés pour ce ſujet, n'ayant voulu retarder ce porteur plus long-temps, pour ne de faillir a ce devoir d'honneur, de Charité, & de bien ſeance. Vous vous en acquitterez ſemblablement envers la Reyne, ma Sœur, de laquelle je veux croire, que l'ennuy ſera bien toſt ſoulagé par le tiltre & qualité qu'elle y a acquiſe. Je ne doute point que vous ne vous ſo-

ſoyez acquité depuis de la Commiſſion que je vous avois donnée pour l'affaire de la Valteline. Peut eſtre que cet accident, qui pourra apporter du changement ailleurs, rendra leur reſponſe plus favorable. Il me ſemble que ce Prince aura bonne grace de Commancer ſon Regne par une action de juſtice, qui faſſe connoiſtre evidemment qu'il ne veut rien du bien d'autruy, ains conſerver l'amitié de ſes amis, voiſins & alliés. Vous obſerverez l'ordre qu'ils donneront ſur tout cela à leurs affaires, pour m'en informer a voſtre retour, afin que je ſçache pourvoir aux miennes, faiſant eſtat de prendre le chemin de la Riviere de Loyre, ſi ceux de la Religion pretendüe reformée ne ſe mettent en leur devoir. J'ay fait mon Couſin le Duc de Luynes depuis peu de jours Conneſtable de France, pour la grande confiance que j'ay en ſa perſonne, enſemble la connoiſſance de ſes vertus & merites, duquel partant je me promets d'eſtre utilement ſervy ; pareillement du Duc de l'Eſdiguieres, que j'ay fait Mareſchal general de mes Camps & armées. Dieu vueille que je n'aye occaſion par les Comportemens deſdits de la Religion pretendüe reformée d'employer leur fidelité, aſſiſtance & ſervice dans mon Royaume, ains pluſtoſt a maintenir le repos public en la Chreſtienté, avec la liberté & ſeureté des Princes & Potentas, mes amis. Je prie Dieu, Monſieur de Baſſompierre, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. Eſcrit

a Fontaineblau le 10. Avril 1621. Signé Loüis & plus bas Bruſlart.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 10 Avril 1621, de Fontainebleau.

MONSIEUR.

J'ay bien fait entendre au Roy ce que vous m'avez eſcrit ſur la maladie & decedz du feu Roy d'Eſpagne, & en ay fait voir a ſa Majeſté le Memoire, que m'avez envoyé. C'eſt un bonheur qu'en ce malheureux accident vous vous ſoyez trouvé ſur les lieux, pour accomplir, ſans plus differer, l'office du dueil, & teſmoigner par cet advancement l'affection de ſa Majeſté, eſtant a propos de cultiver celle de ce jeune Roy, duquel nous ne pouvons encor ſçavoir les inclinations. La cauſe publique le requiert ainſy, & ſi vous reconnoiſſiez qu'ils euſſent deſiré, pour plus grand honneur, que l'on euſt pluſtoſt attendu davantage, pour leur envoyer un exprés, en ce cas vous ne leur en oſterez l'opinion & l'eſperance, mais que le Roy, pour preuve de ſon amitié & ſentiment, a voulu eſtre des premiers a rendre ce devoir de bonne volonté, qui ne peut eſtre que tres bien receüe. Vous aurez icy deux lettres pour

pour ledit Roy, une de ſa main & l'autre a l'ordinaire, afin d'y operer avec plus d'efficace; mais ce qui nous fait a voir eſt, s'il ſera mieux porté au bien & repos du public, ce que vous jugerez aucunement par la reſponſe qui vous ſera baillée, & l'effect qui s'en enſuivira en l'affaire de la Valteline, car de paroles nous ne doutons point qu'ils n'en ſoyent liberaux; mais nous nous attendions d'en connoiſtre la verité, ſurquoy nous n'avons rien a vous dire de nouveau, ny adjouſter a nos precedentes. La façon de laquelle ils en uſeront fera faire jugement des intentions de ce jeune Prince; partant il luy importe qu'elles ſoient droites & ſinceres, ſur tout pour donner bonne odeur de ſoy a ce commancement.

Quand vous aurez donc accomply voſtre commiſſion, j'eſtime que vous ferez bien de nous revenir voir & ſur voſtre rapport nous mettrons peine de donner ordre aux affaires. Il ſera auſſy expedient d'entretenir avec ſoin la Reyne d'Eſpagne, comme le Roy a bien de liberé de faire, & ſe promet qu'elle aura tousjours le meſme bon naturel.

Les Eſpagnols ont maintenant de grandes affaires ſur les bras, & par conſequent beſoin de leurs amis. La treſve des Pais-bas ſemble ſe vouloir rompre. Elle finit le jour d'hier. Il nous en faut voir la ſuitte, & y profiter pour le public du Royaume. Les propoſitions & reſponſes faites en Hollande a celuy que les

Archiducs y avoient envoyé pour les ſonder de paix, monſtre aſſez, que les Eſtats ſont reſolus a la guerre, s'ils ne changent d'advis, comme ces peuples font ſouvent & legerement.

Quant a nos affaires d'icy, le Roy fait eſtat de s'acheminer ſur la Riviere de Loyre, ſi dans peu de jours ſa Majeſté n'a ſatisfaction de ceux de la Rochelle, qui ſont tousjours aſſemblés. Monſieur le Mareſchal d'Eſdiguieres, qui blaſme leur procedé, promet d'y bien ſervir le Roy, ſi cela eſt vous nous trouverez en chemin, & m'aſſeure que comme vous aurez contentement de la charge dont ſa Majeſté a honnoré Monſieur le Duc de Luynes, qu'en fait de guerre vous aurez a plaiſir de ſervir ſa Majeſté ſous ſon authorité, ainſy que je luy ay bien dit, & avons communiqué enſemble de vos dernieres lettres. Je vous baiſe bien humblement les mains & ſuis.

Monſieur,

Voſtre &c.

LETTRE DU ROY AU ROY *d'Eſpagne.*

Tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher & tres-amé bon frere. Nous avons appris avec un extreme re-

regret la perte que voſtre Majeſté a faite n'agures du Roy, ſon pere, qui ſoit en gloire, de laquelle comme nous ne doutons point qu'elle n'ait eſté touchée de poignante douleur, pour pluſieurs reſpects, auſſy l'avons nous reſſentie a proportion, & ſi par autre office ou demonſtrance nous pouvions adoucir cette amertume, nous le ferions volontiers ; mais nous croyons bien, que ſa pieté luy fournit des moyens ſuffiſans a ſa conſolation. Cependant nous avons bien voulu ſur cette triſte occaſion luy faire ſçavoir nos reſſentimens, & renouveller en meſme temps les offres de noſtres bonne a mitié, qui luy ſeront confirmés plus particulierement par le Sieur de Baſſompierre, noſtre Ambaſſadeur Extraordinaire, & par le ſieur du Fargis. Nous prions Dieu tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince, qu'il luy plaiſe envoyer a voſtre Majeſté la conſolation de ſon eſprit tres-ſaint, & la vueille tenir en ſa ſaincte garde. De Fontainebleau le 10 Avril 1621.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monſieur de Baſſompierre du 4 Avril 1621, de Paris.

MONSIEUR.

Noſtre Cour eſt touſiours fertile & produit des choſes nouvelles. Monſieur le Cardinal

de Guiſe a eſté mis a la Baſtille ces jours paſſés, ayant outragé Monſieur de Nevers au logis du Rapporteur de leur different, contre les defenſes du Roy, & ſa vie eſtoit tellement deſreglée, que les proches meſmes en ont remercié le Roy. Meſſieurs de Nevers, de Longueville & de Mayenne ſont enſemble vers la Caſſine. Le Roy a envoyé vers eux; j'eſpere qu'ils retourneront bientoſt, mais ſur tout je crois que vous ſerez bien content d'apprendre, que le Roy a fait Monſieur le Duc de Luynes Conneſtable de France, qui nous fait tout bien eſperer de la choſe publique du Royaume. En meſme temps Monſieur le Mareſchal d'Eſdiguieres a eſté fait Mareſchal de Camp General. Achevez, Monſieur, & bien ſi pouvez, les affaires, & revenez bientoſt. Je ſuis,

LETTRE
DE
MONSIEUR LE CONNESTABLE
a Monſieur de Baſſompierre du 4 Avril 1621.

MONSIEUR.

Je ne doute nullement que tout ce que vous entreprenez ne reüſſiſte en perfection, vous ayant toutes les qualité neceſſaires a un homme, pour venir a bout de tout ce a quoy il ſera employé. Je ne vous recommande donc

rien

rien ſur ce ſujet, m'aſſeurant que vous ferez exactement tout ce qu'il faudra faire ; mais ayant achevé là, vous devez, ce me ſemble, deſirer deſtre bien-toſt icy, pour me voir en l'eſtat ou vous m'avez ſouhaitté eſtre il y a long temps, j'advoüe que vous eſtes des premiers qui m'avez deſiré cet honneur, & qui m'y avez le plus ſollicité. Cela eſt, Dieu l'a voulu, noſtre Roy me ba concedé, & mis l'eſpée en là main ; venez donc promptement, pour y joindre la voſtre & que ſous icelle vous puiſſiez faire voir la ſuitte de ce que l'année paſſée vons aviez ſi bien commancé. Quoy qui m'arrive je ne ſeray pas moins voſtre, ains au contraire plus puiſſant pour vous ſervir. Je le vous promets de nouveau, & que je ſeray auſſy.

Monſieur, &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du 17 Avril de Madrid.*

SIRE.

Lors qu'il a plû a voſtre Majeſté m'honnorer de la charge d'Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, ſur l'affaire de la Valteline, j'ay conſideré, que (hors l'entiere execution de cette affaire) je ne luy pouvois rendre plus grand ſervice que de l'eſclaircir

promptement de ce qu'elle devoit attendre, & de ne conſommer inutilement le temps en une longue negociation, qui fait perdre a voſtre Majeſté l'occaſion d'employer ſes forces a reconquerir ladite Valteline, injuſtement occupée & detenüe, ou de les tourner aux autres deſſeins, & de la Religion. C'eſt ce qui m'a fait promptement partir de voſtre Cour, haſter mon arrivée a Madrid, & preſſer mon expedition avec toutes ſortes de ſoin & diligences. Cependant, Sire, mon malheur veut qu'au bout de neuf ſepmaines je n'en puiſſe encore mander a voſtre Majeſté aucune certaine reſolution, & la maladie du feu Roy, ſa mort en ſuitte, ces feſtes de Paſques, qui ont donné dix jours d'intermiſſion a ces affaires, qui me fourniſſent d'excuſes, ne me donnant point de ſatisfaction. J'oſe maintenant reſpondre a voſtre Majeſté que je luy porteray, dans peu de jours, un traitté qui la contentera, & qu'elle peut prendre la deſſus ſes meſures & ſes autres deſſeins; car je ſuis aſſeuré, par les intelligences que j'ay icy, par la connoiſſance des affaires particulieres de cet Eſtat, & par ce que je puis comprendre des Miniſtres, qu'ils vous veulent contenter, a quelque prix que ce ſoit, & d'autant plus qu'ils voyent voſtre Majeſté diſpoſée de s'embarquer a la guerre contre vos ſujets rebelles de la Religion, ce qu'ils deſirent infiniment, a mon advis pour trois raiſons principales, pour occuper V. Majeſté pendant qu'ils font leurs pro-

progrez en Allemagne, & qu'ils ouvrent la guerre en Flandres, pour empeſcher que les Huguenots de la France ne puiſſent ſecourir ceux de leur meſme Religion, aſſaillis en ces deux Païs, & pour deſtacher voſtre Majeſté des alliances qu'elle a avec les proteſtans, avec les deux ſusnommés & le Roy d'Angleterre, lequel ils continüeront de tromper ſur ce pretendu Mariage le plus longtemps qu'ils pourront, mais enfin ils rompront avec luy avec eſclat, car il ne ſe peut autrement. J'adjouſte a cela, Sire, qu'apres, qu'ils auront ſatisfait voſtre Majeſté par un ample & ſpecieux traitté, comme je ſuis certain qu'ils feront, s'ils peuvent trouver du delay en l'execution, ils le prendront. Si la deſſus les affaires de voſtre Majeſté s'embroüillent ils ne l'executeront point. Je ſuis obligé de dire cela a voſtre Majeſté & que comme ſon Ambaſſadeur je feray mon devoir, qui eſt de luy rapporter des paroles, mais puis apres ce ſera a elle a en procurer les Effects.

Sire, j'eus audiance du Roy, voſtre beaufrere, le quatrieſme de ce mois, en laquelle Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy fiſmes les compliments du desplaiſir de la mort dudit feu Roy, & de la rejoüiſſance de ſon heureux advenement a ſes Couronnes, ſelon la couſtume uſitée en ces occaſions, avant que luy parler d'affaires, deſquelles je traittay puis apres plus d'une heure durant, ſur

toutes leſquelles il me reſpondit particuliere-ment par ordre plus exact que je n'euſſe attendu de ſon aage, & du peu de connoiſſance que juſques a cette heure il avoit eu des affaires, & enfin il m'ordonna d'aſſeurer Voſtre Majeſté qu'il eſtoit reſolu de la contenter en tout & par tout, & de garder avec elle une tres-parfaite intelligence & amitié, & que pour cet effect il ordonneroit a quelques uns de ſes Miniſtres d'en traitter inceſſamment avec moy, & de terminer au pluſtoſt, afin de faire voir, par cette promptitude, a Voſtre Majeſté les preuves de ſes bonnes intentions; ce qui a tres bien reüſſy depuis. Car le meſme jour le Roy commanda, que le Conſeil d'Eſtat fuſt aſſemblé pour le lendemain, pour ce ſujet, apres lequel Dom Baltazar m'envoya prier de venir oüyr meſſe a SaintHieroſme, ou il me vint parler plus de deux heures, avec tant de compliment, que j'entray un peu en ſoupçon de ſon exceſſive courtoiſie. Enfin il me fit deux propoſitions. L'une de faire contenter les Griſons, moyennant cinq cens mille eſcus, que le Pape donneroit, moyennant quoy il auroit la proprieté & Souveraineté de la Valteline, qui ſeroit un tres bon moyen pour conſerver la Religion en ladite Vallée, & la vie des Valtelins, qui ne ſeroit jamais aſſeurée, s'ils retournoient ſous la ſujettion des Griſons, attendu l'eſprit violent de ces peuples, animés par la derniere revolte des Valtelins, ſuivie du Maſſacre de tous

les

les Grisons, qui s'estoient trouvés dans la Vallée.

A cela je dis, que je n'estois pas venu en Espagne, pour vendre la Valteline, mais pour la ravoir, que je n'escoutois cette proposition, & ne la ferois sçavoir a vostre Majesté, & que je luy demandois seulement que l'on respondist particulierement a ma demande, & que je prendrois telle response que l'on me donneroit, pourveu qu'elle fust d'oüy ou de non. A autrement, & non cela il respondit, que si cette ouverture n'estoit approuvée par vostre Majesté, l'on en pourroit trouver d'autres, comme de faire la Valteline un quatorziesme Canton, lequel estant Catholique fortifieroit les autres contre les Protestans. Que vostre Majesté, qui estoit si bonne & pieuse ne refuseroit d'escouter & de favoriser tout ce qui feroit pour le bien de la Religion, & que ce seroit un grand advantage aux Ligues generales de la Suisse d'avoir une voix de plus qui fust Catholique. Il s'estendit longuement la dessus, & moy je ne luy respondis autre chose, sinon que cela n'estoit point a faire, & que vostre Majesté vouloit, que la Valteline fust restitüée aux Grisons, leurs vrays & legitimes Seigneurs, aux mesmes droits & prerogatives qu'ils y avoient precedamment, & que hors cela je n'avois rien a dire, sinon demander audiance au Roy Catholique, & prendre congé de luy. Il m'embrassa, & me dit, que les propositions n'es-

n'eſtoient point des reſolutions, que l'on m'en feroit peuteſtre pluſieurs avant que d'en convenir d'une bonne, & que je luy permiſſe, comme perſone qui avoit employé vingt années en Ambaſſade, de me conſeiller d'eſcouter tousjours toutes les ouvertures, que l'on me feroit, & d'en choiſir la meilleure, ou de les refuſer toutes, ſi elles ne m'agreoient. Je le remerciay de ſon advis, & l'aſſeuray que de toutes les ouvertures que l'on me ſçauroit faire, il n'y en avoit qu'une qui me puſt contenter, qui eſtoit la reſtitution pure & ſimple; que je n'avois pour le bien de vos affaires rien de plus cher que le temps, & qu'il falloit neceſſairement que voſtre Majeſté fuſt reſoluë de cet affaire en une façon ou en l'autre, pour faire paix avec les Huguenots, & aller reconquerir la Valteline, ou pour aſſaillir vivement les Huguenots de ſon Eſtat: que la ſaiſon eſtoit advancée, & que vous ne la vouliez perdre, & qu'eſtant un nouveau Negociateur, qui ay a traitter avec les plus habilles gens du Monde, je ne pretendois point de ſortir des termes de ma propoſition, de peur de me meſprendre & d'eſtre trompé. La deſſus je me ſeparay de luy, & les feſtes de Paſques, qui ont ſuccedé de nouveau, ne nous ont pas permis de nous raſſembler qu'aujourdhuy, que le Regent Caymo & Joüan de Cerica, accompagnés de l'Archeveſque, nous ont fait une nouvelle propoſition, de faire la Valteline une quarte Ligue, qui payeroit,

roit, par chacun an, a chacune des trois autres 5000 escus de pension, pour leur liberté & Souveraineté, & qui seroit obligée de demeurer dans les termes des precedentes alliances avec les autres Ligues, sans rien innover. Je vis bien, Sire, que si je ne sortois tout d'un coup, & par violence, de tous ces pourparlers, qu'ils tireroient les affaires en une longueur qui porteroit prejudice aux vostres ; c'est pourquoy je me levay, & leur dis, que je loüois leur dexterité de me donner un refus, sans me le dire ouvertement, & que je le sçavois aussy bien prendre ; de telle sorte que je n'avois a leur demander autre chose que l'heure de l'audiance, pour prendre congé de sa Majesté Catholique, & quoy qu'ils me vouluſſent dire, je ne les voulus point escouter, jusques a ce que par l'entremise de l'Archevesque de Pise, ils me firent dire, que les ouvertures que Dom Baltazar & eux m'avoient faites par cy devant, n'avoient esté pour gaïgner ou pretendre quelque chose en ladite Valteline, ny pour le profit particulier du Roy ; mais pour le bien de la Religion Catholique, comme l'on pouvoit juger par les mesmes propositions, & que puis qu'elles ne m'agreoient point, qu'ils avoient charge de m'offrir la restitution pure & simple, dont ils ne me demandoient autre profit ny interest, sinon qu'il paruſt en quelque chose que nostre Religion y eust esté meliorée, a quoy je m'accorday si franchement, que je les priay de

de proposer aux mesmes les moyens de cet amelioriſſement, & que je n'en refuſerois aucun, pourveu qu'il ne prejudiciaſt a la Souveraineté des Griſons.

Surquoy je les ay trouvé ſi juſtes, qu'ils ne m'ont demandé autre choſe, ſi non que les innovations ou prejudices qui auront eſté faits a la Religion Catholique depuis le commancement de l'année 1617 fuſſent oſtées, dont je ſuis a l'heure meſme demeuré d'accord, & leur ay offert que s'ils deſiroient quelque choſe davantage, pour ladite Religion, que j'y acquieſcerois. Ils m'ont demandé auſſy que les Griſons ne faſſent doreſnavant aucune Ligue avec d'autres Princes ny Republiques, & que la ſeule Ligue du Roy perſiſtaſt, dont je ſuis demeuré d'accord, comme de choſe advantageuſe pour voſtre Majeſté.

De ſorte, Sire, que s'ils ne me forgent de nouveaux monſtres, pour les combattre, je me promets une reſolution finale de nos affaires en noſtre premiere conference, qui ſera dans deux jours, pendant leſquels je feray voir a l'auditeur du Nonce, & aux Ambaſſadeurs des Princes qui ſe conjoignent aux intereſts de voſtre Majeſté, les Articles que nous avons projettés, pour voir s'ils leur agréent, afin de ne rien faire qu'avec leur participation, ce qui les oblige, & les intereſſe tousjours davantage dans vos affaires.

Je finiray par un tres-humble pardon, que

je

je demande a voſtre Majeſté de l'importunité que luy cauſera la lecture de ma longue lettre, que j'ay eſté forcé d'eſtendre, pour luy faire voir les particularités de toutes nos conferences, & a quoy il a tenu qu'elle n'aye eſté plus promptement ſervie. Vous le ſerez tousjours, Sire, avec nompareille paſſion de voſtre tres-humble, tres-obeïſſante & tres-fidelle Creature.

Baſſompierre.

LETTRE
DE
MONSIEUR DE BASSOMPIERRE
au Roy du 17 Avril 1621, de Madrid.

SIRE.

J'ay tant de differents ſujets d'eſcrire a voſtre Majeſté, que pour ne tomber dans l'inconvenient de faire un livre, au lieu d'une ſeule lettre, ſi je voulois d'une ſeule ſuitte luy en rendre compte, je l'ay voulu ſeparer en trois, vous faiſant ſçavoir tout ce qui concerne ce traitté de la Valteline diſtinctement des autres affaires, que vous m'avez ordonné, & outre cela nous luy envoyerons une relation de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le deceds du feu Roy Catholique juſques a ce jour, & bien que le traitté de la Ligue Griſe avec

avec le Duc de Milan, & les fortifications conſtruites en la Valteline, & l'Artillerie qui y a eſté menée, fuſſent du meſme ſujet que ma precedente, neantmoins ayant eu ordre particulier par lettres expreſſes de voſtre Majeſté, d'en faire plainte, je l'en ſepareray, & luy diray maintenant, Sire, que ſur la fin de l'audiance, que j'eus du Roy le 5 de ce mois, je m'animay bien fort ſur ce ſujet, & luy dis, que voſtre Majeſté ſeroit le dernier a croire ſur ces apparences qu'il euſt mauvais deſſein, mais que vous ne demeureriez pas ſeul a ne le croire pas, & que voſtre Majeſté pourroit bien eſtre trompée, mais non pour long temps, que ſi je n'euſſe point eſté desja en ſa Cour, a la nouvelle de cette nouvelle Ligue voſtre Majeſté ne m'y euſt pas envoyé.

A cela le Roy me dit, qu'il m'en feroit donner reſponſe lors qu'il en ſeroit mieux informé, laquelle j'eus le lendemain de Dom Baltazar de Zuniga, a ſçavoir que les Artilleries & munitions portées en la Valteline, & les fortifications conſtruites n'eſtoient a autre fin que pour n'en eſtre chaſſés par les Griſons, ce qu'ils avoient tenté lors que les Regimens de Berne & Zurig vindrent a leur ſecours, & que cela n'empreſcheroit ny ne retarderoit la reſtitution, & quant a ce qui eſt du traitté de la Ligue Griſe, ſa Majeſté Catholique ne l'avoit voulu accepter ny agreér, dont je pouvois aſſeurer voſtre Majeſté de la part du Roy. Je

Je parlay auſſy en cette meſme audiance ſur le ſujet du Memoire, que le Sr. Borſtel, Agent de l'Electeur Palatin, avoit donné a Voſtre Majeſté, lequel elle m'avoit commandé de joindre a mon inſtruction, a quoy je trouvay de la froideur ; Car il remit cela a l'Empereur & m'y renvoya comme a celuy qui avoit l'entier pouvoir, & que les forces du Roy n'eſtoient qu'auxiliaires en Allemagne, ou il ne pretendoit aucune choſe pour luy, bien me vouloit il aſſeurer, qu'il intercederoit envers l'Empereur, de tout ſon pouvoir, pour ſatisfaire aux inſtances de Voſtre Majeſté & a celle du Roy de la Grand'Bretagne, qui les preſſoit auſſy. Je diray neantmoins, par advis, a voſtre Majeſté que ce ſera grand hazard ſi ceux de la Maiſon d'Auſtriche ne ſont plus long temps poſſeſſeurs du Palatinat que l'Electeur n'a eſté Roy de Boheme.

Sire, je receus avant-hier, par le retour du Gentil-homme que j'avois envoyé a voſtre Majeſté, commandement de faire de ſa part les compliments de condoleance de la mort du feu Roy Catholique, & conſultaſmes, Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy, comme j'avois a m'y gouverner, parce que le Duc de Feria avoit fait le meſme office a la mort du feu Roy, voſtre pere, & que je craignois, qu'ils ne vouluſſent un officier de la Couronne, ou un Duc, pour y correſpondre ; car ils regardent icy extremement a cela, & comme je n'eſtime pas que pour choſe

de

de cette eſtoffe Voſtre Majeſté leur doive donner du degouſt, nous allasmes trouver Dom Baltazar de Zuniga & luy diſmes, qu'il nous fiſt ſçavoir quelle perſonne le Roy avoit plus agreable pour cette Ambaſſade, lequel apres avoir fait conſulter au Conſeil privé nous vint dire hier, que le Roy Catholique avoit desja fait faire inſtance, par ſon Ambaſſadeur a voſtre Majeſté, que j'euſſe cette commiſſion, mais qu'auparavant que la declarer, il falloit que je priſſe congé du Roy, pour m'en retourner, & en effect que je fuſſe juſques a Burgos, & que de lá j'envoyaſſe prevenir ma venue, & que je ferois mon entrée, comme j'avois fait, hormis que toute ma ſuitte ſeroit habillée de dueil; ce que j'executeray dés que j'auray reſolu les autres affaires, dont voſtre Majeſté m'a chargé.

Sire, vous avez fait un ſi digne choix de la perſonne de Monſieur le Duc de Luynes, en luy donnant l'eſpée de Conneſtable, que je n'ay pas moins de ſujet d'admirer la prudence & la ſageſſe de voſtre Majeſté en cette action, que d'eſtimer la fortune de Monſieur le Conneſtable, d'autant qu'il aura le moyen de rendre tant de grands & ſignalés ſervices a un Maiſtre ſi reconnoiſſant. Il ſera tres bien ſecondé de Monſieur le Mareſchal d'Eſdiguieres en la charge, dont voſtre Majeſté l'a auſſy honnoré, car c'eſt un des plus grands & renommés Capitaines de ce temps.

J'envoye a voſtre Majeſté une relation particu-

ticuliere de ce qui s'eſt paſſé depuis la mort du feu Roy juſques a ce jour, par laquelle vous verrez, Sire, que les changemens ſont auſſy frequents en cette Cour qu'aux autres, mais auſſy qu'ils vont bien plus viſte quand ils s'y mettent.

J'envoye auſſy a voſtre Majeſté un Memoire pour ce qui concerne le bien de ſon ſervice a Florence, ſur lequel elle pourra faire conſideration. Je n'en ay gueres d'importuner Voſtre Majeſté ſi longuement par ma lettre; que je finis en l'aſſeurant que je ſuis parfaitement ſa tres-humble & fidelle creature.

RELATION

De ce qui s'eſt paſſé depuis le dernier Mars juſques au 17 Avril 1621, a Madrid.

Le Roy Philippes III deceda au Palais Royal de Madrid le Mecredy, dernier jour de Mars 1621, ſur les neufheures du Matin. Incontinent apres le Duc d'Uzede, qui eſtoit ſon ſommelier de corps, vint en la chambre du Prince, mit un Genoüil en terre & luy baiſa la main, comme a ſon Roy, & en ſuitte tous les Grands & Principaux Seigneurs qui ſe trouverent la preſens, puis le Duc preſenta au Roy les Clefs des Cabinets & eſcritoires du feu Roy, ſon pere, enſemble la Caſſette & les ſacs de ſes papiers, auquel il recommanda qu'il les miſt entre les mains de Dom

Dom Baltazar de Zuniga, qui fut le premier acte de la faveur dudit Dom Baltazar de Zuniga, & la rüine du Duc d'Uzede, lequel voulut en meſme temps ſortir du Palais, ou il eſt logé; Mais le Roy luy commanda qu'il y demeuraſt juſques a un nouvel ordre, qu'il receut incontinent apres, & quitta ſon appartement audit Dom Baltazar de Zuniga & au Comte d'Olivarez, ſon nepveu, qui eſt celuy qui a le plus de pouvoir ſur l'eſprit du Roy.

Sur les deux heures apres midy du meſme jour le Roy envoya caſſer du Conſeil Royal les Seigneurs Pedro de Tapia, & Benal. Le lendemain on mit le corps du Roy en la Salle ou le jeune Roy, & le Prince Dom Charles, ſon frere, luy furent donner de l'eau beniſte, puis les Ambaſſadeurs, les Grands & Principaux de la Cour & des Conſeils, & ſur l'advis que le Roy eut que l'on avoit envoyé querir le Duc Cardinal de Lerme, pour venir a Madrid, il demanda au Duc d'Uzede s'il luy avoit eſcrit de venir, lequel reſpondit, que ſon fils le Duc de Sea luy avoit fait ſçavoir, que le feu Roy, ſon pere, avoit fort deſiré de le voir avant mourir, & que ſur l'incertitude de ſa mort, il s'eſtoit mis en chemin pour venir a la Cour; ſurquoy le Roy depeſcha, a l'heure meſme, Dom Alonze Cabrera, du Conſeil Royal, pour luy commander de s'en retourne a Vailladolid, & n'en bouger qu'il n'euſt ordre particulier

ticulier de ſa Majeſté, & meſmes l'on envoya quand & ledit Alonze de Cabrera, l'Alcade Dom Loüis de Paredes avec trente algovaſils, pour mener ledit Duc de Lerme priſonnier a un Chaſteau, s'il faiſoit refus dobeïr.

On chaſſa le meſme jour Thomas d'Angulo, Secretaire de Camera, & on mit en ſa place le Secretaire Contreras. Les papiers des Conſultes furent oſtés au Secretaire Cerica & donnés a Antonio de Aroſtichi. La Ducheſſe de Gandie rentra au Palais avec la qualité de Camerera Major de la Reyne. Elle en avoit eſté chaſſée quelques années auparavant par le Duc de Lerme.

Le ſoir du Vendredy 2 l'on tranſporta le corps du feu Roy a l'eſcurial en fort petite ceremonie. Auſſytoſt qu'il fut ſorty du Palais le Roy en ſortit auſſy, pour aller loger en l'abbaye de ſainct Hieroſme, & l'on prit a bon augure de ce qu'il rencontra en chemin le ſainct Sacrement, que l'on portoit a un malade. Il le fut accompagner & ramener a l'Egliſe ſaincte Croix, puis il continüa ſon chemin audit Convent de ſainct Hieroſme, d'ou il ne partira que pour faire ſon entrée ſolemnelle a Madrid. La Reyne, l'Infante Marie, & l'Infant Cardinal s'en allerent loger aux deſcalſes.

Le Dimanche 4, le Roy ſe laiſſa voir en la premiere audiance qu'il me donna en ceremonie audit Convent de ſainct Hieroſme.

On

On a pris le Mecredy, 7 de ce mois, le Duc d'Oſſonne priſonnier, que l'on a envoyé avec bonne garde a Sallemanque proche de Madrid.

On a arreſté en meſme temps ſes Secretaires & ſon treſorier.

Ce meſme jour on a chaſſé un Regent du Conſeil d'Italie, nommé Quintana Dovia, Marquis de la Floreſta.

Le lendemain de Paſques 12 Avril, le Roy envoya offrir au Duc de l'Infantado la charge de Grand Eſcuyer (que l'on avoit oſtée au Comte de Sardaigne, gendre dudit Duc) lequel ne la voulut lors recevoir, mais il l'accepta deux jours apres, ayant ſçeu que ledit Comte avoit demandé d'eſpouſer une Damoiſelle du Palais, nommée Doña Mariana de Cordoüa, a qui il avoit donné une promeſſe de Mariage. Ils doivent eſtre mariés le 21 de ce mois, & puis bannis de la Cour.

Le Comte d'Olivarez fut fait Grand d'Eſpagne le meſme jour, & eut pour ſon fils aiſné, s'il en avoit, le tiltre de Comte de Caſtelleio.

Le Marquis de Renty, de la Maiſon de Croüy, a eu la charge de Capitaine de la Garde Allemande, auparavant poſſedée par Dom Rodrigue Calderon, a qui on là oſtée avant ſa condamnation, qui doit eſtre dans peu de jours.

Avant hier 15 de ce mois, le Roy declara, que ſuivant le contenu du Teſtament du

du feu Roy, ſon pere, par lequel il declaroit, qu'il revoquoit les dons immenſes qu'il avoit autrefois faits, il oſtoit au Duc de Lerme les quatorze cens mille Eſcus, que le feu Roy avoit donnés audit Duc de Ler ſur les traittés de Seville, & que pour cet effect il ordonnoit que les biens du Duc de Lerme fuſſent ſaiſis & arreſtés, juſques a ce qu'il euſt reſtitüé cette ſomme.

On a fait aujourdhuy Major d'home de la Reyne le Comte de Benavente, a la place du Duc d'Uzede, a qui on a oſté cette charge, qui eſt un tres-digne choix, eſtant ledit Comte un des premiers & plus entendus perſonnages de ce Royaume.

Le Comte de Gondommard, qui eſt Ambaſſadeur vers le Roy d'Angleterre, a eſté declaré du Conſeil de guerre.

Dom Auguſtin Meſſia a eſté fait Gentilhomme de la Chambre, & comme j'achevois cette depeſche le Comte d'Olivares a eſté declaré ſommelier de Corps, qui eſt une charge pareille a celle de Grand Chambellan. Voyla ce qui s'eſt paſſé depuis la mort du feu Roy juſques a ce jour, que j'ay creu devoir mander a Voſtre Majeſté ſeparement, pour ne la divertir point en liſant ma lettre, & y meſler des nouvelles qui reſſemblent pluſtoſt a celles de la Gazette qu'a la dépeſche d'un Ambaſſadeur. J'ay creu neantmoins que Voſtre Majeſté ſeroit bien aiſe de ſçavoir le menu de ce qui s'eſt paſſé icy, & de voir combien de

changemens ſont arrivés en cette Cour, ſi deſreglée en peu de jours. Dieu conſerve les voſtre auſſy long temps & heureux que le de-, voſtre tres-humble creature.

Baſſompierre.

MEMOIRE

Pour Florence.

Le Gouvernement de l'Eſtat de Toſcane, durant la minorité du Grand Duc a preſent Regent, eſt demeuré, par ordre particulier bien exprimé dans le Teſtament du feu Grand Duc Coſme, entre les mains de la Grande Ducheſſe, & de l'Archiducheſſe, ayeule & mere du Prince mineur, auxquelles il a adjoint quatre perſonnages, par l'advis deſquels l'Eſtat doit eſtre gouverné ſous ellée, & qui doivent avoir part & communication de toutes les affaires.

A ſçavoir

DE

L'ARCHEVESQUE DE PISE
nommé Julian de Medicis,
LE COMTE ORSO DE LEY,
LE MARQUIS COLOREDO,
NICOLAS DE LANTELLE.

Le premier eſt Ambaſſadeur en Eſpagne depuis deux ans, lequel eſt d'inclination & de cœur François, bien que ſon frere, nommé Jo-

Joüan de Medicis, ſoit au ſervice d'Eſpagne. Le Comte Orſo de Ley eſt entierement porté pour la faction d'Eſpagne, auſſy bien que le Marquis Coloredo, qui eſt Serviteur de l'Archiducheſſe portée pour l'Eſpagne. Le Seigneur Nicolas Lantelle & ledit Archeveſque ne demandent que d'eſtre conſiderés par quelques demonſtrations du Roy vers eux, pour empeſcher le progrez que les Eſpagnols pourroient faire en cet Eſtat, par l'appuy qu'ils auront de l'Archiducheſſe Doüariere.

Il eſt a conſider, que dans le Teſtament du feu grand Duc, il a mis une clauſe particuliere qui defend de recevoir autres Ambaſſadeurs Reſidents que ceux qui y eſtoient auparavant; Neantmoins on doute que Dom Joüan Vivés Ambaſſadeur pour le Roy Catholique a Gennes, qu'il envoye maintenant a Rome vers ſa Saincteté, devant paſſer par Florence, ne taſche de porter l'Archiducheſſe a tout ce qu'il pourra pour favoriſer les Eſpagnols, & luy donner des conſeils prejudiciables audit Eſtat, meſmes a la broüiller avec Madame la Grande Ducheſſe, & l'on ſçait de bonne part, que ledit Vivés a ſecrette charge de demander avec l'Archiducheſſe, s'il en peut trouver le moyen; c'eſt pourquoy il ſeroit a propos que le Roy offriſt a la Grande Ducheſſe toute ſorte d'aſſiſtance & d'appuy, prenant le ſujet de cette minorité du changement d'Eſtat, tant pour contrecarrer les offices, que les Eſpagnols luy feront faire par Dom Joüan Vivés,

que pour l'animer & affermir, & ſes partiſans auſſy, qui ont bonne volonté, pourveu qu'ils croyent eſtre protegés, ſi on les vouloit decrediter & opprimer.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monſieur de Puizieux du 27 Avril 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

Si par les deux lettres, que j'eſcris au Roy, & par la relation, que je luy envoye, de ce qui s'eſt paſſé icy depuis la mort du feu Roy Catholique, vous ne demeurez amplement informé de moy, je ne me perſuade pas, que cette cy ſoit capable d'achever de vous ſatisfaire, me voulant contenir dans les regles qui ordonnent, que quand l'Ambaſſadeur fait une longue depeſche a ſon Maiſtre, celle qu'il eſcrit au Miniſtre doit eſtre courte. Nous aurons contentement du coſté d'Eſpagne, Monſieur, je vous en donne parole, & que je rapporteray en paroles (qui eſt la marchandiſe dont l'on m'a envoyé faire amplette) ce que nous en pouvons deſirer. Ne craignez donc plus de donner la guerre aux Huguenots, puis qu'ils ſont ſi inſolens. J'eſpere de m'y trouver a la veille de la feſte, & d'y ef[illegible]n des Meneſtriers qui les feront danſer. On[illegible]t grand bruit de la querelle de Monſieur le Cardinal de Guiſe

&

& de Monſieur de Nevers, & croit on, que cette broüillerie en fera naiſtre de grandes dans la France, mais je ne m'en ſuis pas allarmé, connoiſſant les rumeurs de noſtre Cour, & ſçachant combien elles s'appaiſent aiſement. Peuteſtre que cette petite mortification, que le Roy a donnée a Monſieur le Cardinal, luy ſervira a le remettre dans ſa profeſſion, dont il s'eſtoit par trop retiré. On fait une remarque en cette Cour, que les trois plus grands de la Chreſtienté & les plus pieux tiennent chacun un perroquet rouge en cage, a ſçavoir les Cardinaux Glezel, Trecha & Guiſe. Je ſouhaitte la prompte deſlivrance de ce dernier, pour ſon contentement & a la ſatisfaction de ſes proches. Je me rejoüis extremement du digne choix que ſa Majeſté a fait du Duc de Luynes, pour luy mettre l'eſpée de Conneſtable en main. J'eſpere qu'il l'employera dignement a la gloire de ſon Maiſtre & a la ſienne particuliere. Pour le Mareſchal d'Eſdiguieres je ne vous en dis rien; car ſes actions parlent pour luy, & pour moy je ſuis.

Monſieur,

voſtre &c.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur le Conneſtable du 17 Avril 1621, de Madrid.*

MONSIEUR.

La puiſſance du Roy a eſté capable de reconnoiſtre vos inſignes ſervices, mais elle n'a peu encore ſatisfaire a mes deſirs, qui ſurpaſſent vos plus relevées eſperances. Dieu faſſe le reſte, conſerve longuement, ſans trouble ny diſgrace, vos proſperités, & accroiſſe de jour en jour voſtre gloire, puis que par cette ſupreme dignité le chemin vous en eſt ſi bien ouvert, & puis que ma profeſſion vient maintenant ſe joindre avec les obligations qui mattachoient a voſtre ſervice tres-humble, ſoyez aſſeuré, Monſieur, que vos commandements ſeront dignement executés, & avec une parfaite obeïſſance de voſtre tres-humble & tres-affectionné ſerviteur.

Baſſompierre.

LETTRE DE DOM JOUAN DE CERICA *a Monſieur de Baſſompierre du 21 Avril 1621.*

Embio a. V. S. ſ. copia de la capitulacion en lo dela Valtelina, para que ſirva de Man-

Mandar que el ſe porra en lengua Franceſa, como quedamos de accuerdo oy, parque la podames firmar mañana placiendo a Dios, dexando el que le eſcrivere el blanco de quatro dedos, en la ferma que ha en eſta copia para las firmas. Diguarde a V. S. J. como deſſeo, de caſa, oy Miercoles a 21 de Abril 1621.

D. Joüan de Cerica.

AUTRE LETTRE DE DOM JOUAN DE CERICA *a Monſieur de Baſſompierre du 24 Avril 1621.*

Acaban delle guarde de ſan Geronimo am[i] caſa y me diſen que V. S. J. me ha embiado un recaudo diziendo que la junta que ſe ha ajuſtado en preſencia del Sigñor Dom Balthazar de Zuniga ſehara puntualmente como alli ſe platica ya punto por mano de Secretario de V. S. J. y que mañana prodremos todos firmar la a la hora que parecerale mejor y aſſi digo que ne pariciendo otra coſa a V. S. J. ſera buena hora manaña a las Dies antes de medio Dia, para que con la benedicion de Dios firmemos todo el concierto, y aſſi ſupplico a V. S. J. ſe ſirua de avisarme loque tuvere por mas commoditad Dios guarde a V. S. J. como deſſeo, de Madrid oy ſabado a 24 Abril 1621.

Alla iremos a la hora dicha el Señor Regente Caymo y yo mandando V. S. J. otra coſa a.

Joüan de Cerica.

TRAITTE'
DE LA
VALTELINE
du 25 Avril 1621.

Ayant eſté envoyé ſur la fin du mois de Fevrier de la preſente année de la part du Roy tres-Chreſtien le Sieur de Baſſompierre, Chevallier des Ordres de ſa Majeſté, Conſeiller en ſon Conſeil d'Eſtat, Colonel General des Suiſſes, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, pour traitter avec le Roy Catholique du reſtabliſſement de la Valteline, a cauſe des intereſts qui obligeoient ſadite Majeſté tres-Chreſtienne de conſerver & maintenir les Griſons en leur pays, il trouva ſadite Majeſté Catholique malade de telle ſorte, qu'il ne peut executer ſa Commiſſion de vive voix, mais ayant donne ſa lettre des creance, & mis par eſcrit les principaux poincts de ſa Commiſſion, la mort non preveüe de ſadite Majeſté Catholique (que Dieu abſolve) fut cauſe qu'elle ne peut mettre en effet la bonne intention, qu'elle avoit, de reſtitüer ladite Valteline, ſelon la demande & le deſir du Roy tres-Chreſtien, d'autant plus qu'en ce meſme temps ſa ſainteté en fit inſtance fort expreſſe, par un bref particulier; mais ayant ſadite Majeſté Catholique, d'heureuſe memoire, en mourant, laiſſé aux clauſes adjouſtées a ſon Teſtament le Chapitre ſuivant.

D'au-

D'autant que le 27 de Mars dela preſente année je receus une lettre de la main de ſa ſainɛteté Gregoire XV, par laquelle il m'exhortoit & enchargeoit, qu'en ſa conſideration, & pour l'amour de luy, ayant eſgard au bien public, j'aviſaſſe de pacifier l'affaire de la Valteline, & oſter toute occaſion de ſcandale qui en pourroit arriver, j'ordonne au Sereniſſime Prince, mon tres-cher & tres amé fils, de recevoir en cecy le conſeil paternel de ſa ſainɛteté, en la forme ſuſdite, puis que ma principale intention n'a eſté que pour le bien public & ſeureté des Catholiques de cette Vallée, dont ſa ſainɛteté prend ſoin comme pere univerſel. Et veux que ce mien eſcrit & ordonnance ſoit tenüe pour clauſe ſpeciale de mon Teſtament, comme ſi elle avoit eſté compriſe dans l'article contenu en mon dit Teſtament, par lequel je commande, que tous les papiers qui paroiſſent ſignés de mon nom ſoient tenus pour partie d'iceluy. Fait a mon Palais Royal de Madrid le 30 jour de Mars 1621.

La Majeſté du Roy Dom Philippes IV. Incontinent apres eſtre venüe a la Couronne, voulut accomplir ce que le Roy, ſon Seigneur & Pere, luy ordonnoit, & que ſa ſainɛteté deſiroit, pour la tranquilité commune, & ce que le Roy tres-Chreſtien luy demandoit, conformement a ce que ſa Royale parole eſtoit obligée envers les Seigneurs des trois Ligues, & deputa avec ample pouvoir pour

Commiſſaires les Seigneurs Hieroſme Caymo, Regent de ſon ſupreme Conſeil d'Italie, & Joüan de Cerica, Chevallier de l'Ordre de ſainct Jaques, Commandeur de Rivera, Conſeiller de ſadite Majeſté Catholique, & ſon Secretaire d'Eſtat, pour traitter ſur ce ſujet avec ledit Sieur de Baſſompierre, & le Comte de Rochepot, Conſeiller du Conſeil de ſadite Majeſté tres-Chreſtienne, & ſon Ambaſſadeur Ordinaire en cette Cour, leſquels ont convenu aux noms deſdites Majeſtés des articles ſuivans, en vertu de la lettre de creance qu'a rapportée ledit Sieur de Baſſompierre dudit Roy tres-Chreſtien en date du 30 Janvier de la preſente année, & du pouvoir que leſdites Sieurs Commiſſaires ont de ſadite Majeſté Catholique, dont les teneurs ſont inſerées a la fin du preſent traitté;

Premierement que toutes choſes ſeront remiſes en leur premier eſtat, tant d'un coſté que d'autre, retirant chacun ſes forces & garniſons, que l'on avoit miſes ſus de nouveau, & conſequemment que ſa Majeſté Catholique retire les troupes qu'elle a aux confins de l'Eſtat de Milan joignant la Valteline & Val de Chiavenne, en façon qu'il n'y ait autres troupes que celles qui avoient accouſtumé d'y eſtre avant ceſdites mouvemens derniers, & que d'autre part Meſſieurs les Griſons en feront de meſme en la Valteline, Comtés de Chiavennes & Bormio.

Secondement ſera fait pardon general par

Meſ-

Meſſieurs des Ligues, de tout ce qui a eſté fait en ces derniers mouvements, ſans que les ſujets de la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio puiſſent jamais eſtre recherchés ny inquietés en leurs perſonnes ny en leurs biens pour tout ce qui a eſté fait en cette occaſion, & a cette fin leſdits Sieurs Griſons mettront tout ce qui s'eſt paſſé en perpetuel oubly.

Troiſieſmement il a eſté arreſté & accordé, que pour ce qui concerne la Religion en la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio, on oſtera toutes Nouveautés preiudiciables a la Religion Catholique, leſquelles y pourroient avoir eſté introduites dés le commancement de l'année 1617 juſques a preſent.

En quatrieſme lieu, que les Ligues deſdits Sieurs Griſons feront les ſerments & promeſſes requiſes, conformement a ce qui eſt accouſtumé en ſemblables occaſions, pour l'entretenement de ce qui eſt accordé cy-deſſus, & donneront lesdits ſermens & promeſſes en forme authentique aux trois perſonnages declarés au chapitre ſuivant, & le Roy tres-Chreſtien promettra de faire entretenir la meſme choſe, comme feront pareillement les treize Cantons & Valeſiens, ou la plus grand part d'iceux.

En cinquieſme lieu, que le Roy Catholique donnera incontinent advis au Seigneur Archiduc Albert, ſon oncle, afin qu'il envoye le Preſident du Parlement du Comté de

Bourgogne, ou autres perſonnages du meſme Comté, a Lucerne pour ſe trouver là le pluſtoſt que faire ſe pourra, mais au plus tard & pour tous delays au dernier de May prochainement venant, auquel lieu ledit perſonnage ſe joindra avec le Nonce de ſa Saincteté, & l'Ambaſſadeur que ſa Majeſté tres Chreſtienne aura agreable de commettre, pour accomplir & mettre toutes les choſes preſentement concertées en effect & execution en entendant, & declarant on outre, que les anciens traittés faits avec la Maiſon d'Auſtriche, & en particulier pour le Comté de Tirol, ſeront entretenus & gardés.

En ſixieſme lieu, que le perſonnage qu'envoyera le Seigneur Archiduc Albert du Comté de Bourgogne, portera avec ſoy une lettre anticipée de ſon Alteſſe pour le Duc de Feria, luy donnant advis que l'affaire eſt entierement achevée, & qu'il execute maintenant l'ordre qu'il aura de ſa Majeſté Catholique de reſtablir le tout & de le laiſſer au premier eſtat ou il eſtoit auparavant, laquelle lettre il envoyera auſſytoſt audit Duc de Feria, apres l'accompliſſement des choſes mentionnées au quatrieſme chapitre cy deſſus, & a cette fin ſera envoyé par ſa Maj. Catholique audit Duc de Feria tres-exprés commandement pour executer promptement ledit reſtabliſſement, & remettre le tout en ſon premier eſtat auſſytoſt qu'il en aura eu advis de ſadite Majeſté.

En ſeptieſme lieu, que cette capitulation

ſera

ſera ratifieé par le Roy tres-Chreſtien, & que la ratification ſera delivrée a Paris au Marquis de Mirabel, Conſeiller de guerre de ſa Majeſté Catholique & ſon Ambaſſadeur ordinaire Reſident en la Cour de France, & incontinent apres que ledit Sieur de Baſſompierre y ſera arrivé.

En dernier lieu il eſt arreſté, qu'il ſe fera deux copies de cette capitulation, l'une en langue Françoiſe & l'autre en langue Caſtillane, toutes deux Signées deſdits Seigneurs de Baſſompierre, Comte de la Rochepot, Regent Caymo & Secretaire Cerica, pour eſtre miſes es mains de chacun deſdites parties, a ſçavoir la Françoiſe audit Sieur Secretaire Joüan de Cerica & la Caſtillane audit Sieur de Baſſompierre. Fait a Madrid le 25. jour d'Avril 1621, Signé Baſſompierre. d'Augennes, Regent Caymo, & Joüan de Cerica.

Enſuit la lettre du Roy.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher & tres-amé, bon frere & beaupere. Nous envoyons exprés noſtre Ambaſſadeur extraordinaire par de la le Sieur de Baſſompierre, Chevallier de nos Ordres, Conſeiller de noſtre Conſeil d'Eſtat & Colonel general des Suiſſes, ſur les affaires qui ſe paſſent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme a noſtre intereſt, & a celuy de nos anciens amis & alliés.

Et

Et comme nous eſtimons de l'amitié & equité de Voſtre Majeſté, qu'elle voudra rendre en cette occaſion les témoignages ordinaires de ſon affection a la manutention de la concorde generale de la Chreſtienté, nous la prions auſſy de mettre en conſideration ce que ledit Sieur de Baſſompierre expoſera plus particulierement a Voſtre Majeſté de ſa part ſur ce ſujet, que nous avons a cœur, & luy adjouſter toute foy & creance comme a nous meſmes, qui prions Dieu, tres-haut, tres-excellent, & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher & tres-amé bon frere & beaupere, qu'il vous tienne en ſa digne garde. Eſcrit a Paris le 30 Janvier 1621.

Voſtre bon Frere & Beaufilz

Loüis.

Bruſlart.

Enſuit le pouvoir du Roy Catholique aux Sieurs Regent Caymo & Secretaire Cerica.

D'autant que le Roy tres-Chreſtien, mon frere, a envoyé en Roy, mon Seigneur & pere, avec une Ambaſſade extraordinaire le Seigneur de Baſſompierre, Chevallier de ſes Ordres, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, & Colonel general des Suiſſes, ſur les affaires qui ſe paſſent en la Valteline, avec les lettres de creance du 30 Janvier de cette preſente année, & ayant ordonné a vous Regent Hieroſme Caymo, de mon Souverain Conſeil

ſeil d'Italie, & a vous Joüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat, que vous vous viſſiez avec ledit Seigneur de Baſſompierre, & pratiquaſſiez avec luy les moyens qui ſe pourroient trouver pour la tranquilité desdites affaires, & ayant pareillement entendu que cela s'eſt fait entre vous & ledit Seigneur de Baſſompierre, Ambaſſadeur extraordinaire du Roy tres-Chreſtien, & le Comte de la Rochepot, Conſeiller aux Conſeils de la meſme Majeſté tres-Chreſtienne, & ſon Ambaſſadeur ordinaire en cette Cour Reſident, qui a aſſiſté a tout ce que deſſus, & que l'on a desja reſolu ce qui s'y doit faire. Partant, en vertu de la preſente, je vous commets & vous donne, a vous Regent & Secretaire, mon pouvoir & commiſſion autant entiere & ſuffiſante qu'il eſt beſoin, afin que par moy & en mon nom, comme moy meſme je le pourrois faire, vous concluiez avec leſdits Sieurs de Baſſompierre, & Comte de la Rochepot, une capitulation en forme de ce qui s'eſt traitté & reſolu en cette matiere, & que vous le ſigniez en mon nom, promettant, comme je promets, que tout ce que vous ferez en cela je le tiendray ferme & ſtable, comme s'il avoit eſté fait par moy meſme; car telle eſt ma volonté. Donné a Madrid le 24 Avril 1621. *Yo el Rey.* Par commandement du Roy noſtre Seigneur Anth. de Aroſteguys.

Lequel pouvoir de ſa Majeſté Catholique a eſté fidelement collationné & traduit de ſon ori-

original comme les paroles y deſſus transmiſes demeurent approuvées ſans rature : ce que nous certifions, & avons voulu ſigner de noſtre main.

Baſſompierre.

Compromis particulier paſſé avec le precedent Traitté.

Aujourdhuy date des preſentes, s'eſtant conclue la capitulation & traitté des affaires de la Valteline entre le Seigneur de Baſſompierre, Ambaſſadeur extraordinaire du Roy tres-Chreſtien en cette matiere, d'une part, avec l'aſſiſtance du Seigneur Comte de la Rochepot Ambaſſadeur ordinaire Reſident en cette Cour pour ladite Majeſté, & les Seigneurs Regent Hieroſme Caymo, du Conſeil ſupreme d'Italie, & Joüan de Cerica, Chevallier de l'ordre de ſainct Jacques, & commandeur de Rivera, du Conſeil de ſa Majeſté Catholique & ſon Secretaire d'Eſtat, commis a cette fin par ſadite Majeſté Catholique, d'autre. Il a ſemblé convenable, afin que la principale intention de ce qui a eſté fait aye fermeté & affermiſſement pour la paix, d'arreſter icy a part & ſous ſecret, que le Roy tres-Chreſtien promettra par eſcrit, qu'il continüera d'empeſcher, comme il a fait juſques a preſent, que les Seigneurs Griſons ne faſſent autres Ligues avec autres Princes, mais qu'ils maintiennent l'ancienne qu'ils ont avec la Couronne de France ; conformement

ment a leur obligation. Et ainſy ledit Seigneur de Baſſompierre promet, au nom de ſa Majeſté tres-Chreſtienne, d'en donner la ratification de ſa Majeſté tres-Chreſtienne incontinent apres ſon arrivée par de là au Seigneur Marquis de Mirabel, du Conſeil de guerre de ſa Majeſté Catholique & ſon Ambaſſadeur ordinaire y Reſident, donnant icy celle cy, ſignée de ſon nom audit Joüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat de ſa Majeſté Catholique. Fait a Madrid le 15 Avril 1621, ſignée.

Baſſompierre.

LETTRE DE JOUAN DE CERICA *a Monſieur de Baſſompierre le 26 Avril 1621.*

A noche deſpacha Correo a Flandres que llevo los deſpachos tocantes á laſiento delas coſas de la Valtelina, y a qui emvio a V.S.I. la carta de ſu Mageſtad Catholica, enque traie reſpueſta al Rey Chriſtianiſſ. a la creencia que trajo V.S.I. ſobre la miſma materia. Dios guarde a V.S.I. como deſſeo, de caſa, oy lunes a 26 de Abril a Joüan de Cerica.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUIZIEUX *a Monſieur de Baſſompierre du 16 Avril 1621.*

MONSIEUR.

Nous vous eſcrivîmes l'autre jour en grand haſ-

haſte, pour vous envoyer le Sieur de la Fontaine, de crainte que vous fuſſiez party avant ſon arrivée, pour vous ordonner de faire les offices de condoleance ſur cette funeſte occaſion du tres pas du feu Roy d'Eſpagne. C'eſt un devoir auquel la Reyne ne put ſatisfaire pour lors, d'autant qu'a deſſein on luy avoit celé cette nouvelle, pour luy laiſſer paſſer plus tranquilement les feſtes de Paſques. Elle luy a eſté depuis annoncée fort crvement par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, lequel n'a point uſé de circonlocutions ny d'aucuns traittés de Rhethorique pour luy faire plus doucement avaller cette pilule, mais luy a dit tout ſimplement avoir advis d'Eſpagne, que le Roy ſon pere eſtoit decedé, de quoy elle a eſté grandement ſurpriſe, ores qu'aucunement preparée par la maladie (& quaſi l'extremité d'icelle) ou il eſtoit reduit. Veritablement elle y a teſmoigné ſon affection & tendreſſe, & il eſt a propos que faiſſiez connoiſtre par de là combien elle en a eſté affligée, & qu'en ſon nom vous faſſiez les excuſes, ſi par lettres envers le Roy, ſon frere, & ailleurs elle n'a peu encore ſatisfaire a ſes devoirs. Elle y eſt aſſiſtée, outre la bonne compagnie que luy tient le Roy & les Princeſſes qui s'y trouvent, de l'Ambaſſadeur & Ambaſſadrice d'Eſpagne. Toute noſtre Cour va prendre le dueil, & ſera ordonné un ſervice ſolemnel a noſtre Dame de Paris. Maintenant nous ſeront attendants de vos nouvelles (apres avoir

ren-

rendu ces premiers offices, en voſtre perſonne meſme) & ne doute point, ſelon que les choſes continüent jcy, que vous ne nous rencontriez par les chemins. Croyez, Monſieur, ſi nous faiſons quelque eſtat de la guerre, que nous aurons bonne ſouvenance de vous, & de vous mettre au rang qui vous contente, & que Monſieur le Conneſtable, avec lequel pour la guerre nous avons tousjours a faire, vous y ſera bien favorable. Depuis le traitté de Milan fait avec la Ligue Griſe, les autres deux demeurent encor fermes en l'alliance, & pluſieurs de ces peuples & Cantons commencent de s'appercevoir du peril qui eſt en la choſe, & leur touche deprés. Il ſemble donc qu'ils reprennent courage; ſurquoy l'arrivée de Monſieur de Montheleon ſera bien a propos avec quelque argent qui a eſté envoyé ſur les lieux, & ce que nous eſperons de vos reſponſes. Je vous baiſe bien humblement les mains & ſuis.

Monſieur,

Voſtre &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *au Roy du 27 Avril 1621, de Madrid.*

SIRE.

Avant que de conclurre & ſigner le traitté que

que j'envoye a Voſtre Majeſté, j'ay bien conſideré, que j'entreprenois une affaire de tres-grande conſequence, regardée de toute la Creſtienté, ou pluſieurs Princes eſtoient intereſſés, & laquelle deux ſi Grands Roys comme Voſtre Majeſté & le Roy Catholique compromettoient, que j'eſtois nouveau Negotiateur, qui avois a traitter avec les Eſpagnols, qui ſont tres-fins & ruſés, couſtumiers de faire traittés, & qui y inſerent tousjours quelque clauſe deſtructive. Ces conſiderations, Sire, euſſent eſté capables de m'empeſcher de le terminer juſques a ce que j'euſſe envoyé a Voſtre Majeſté pour en apprendre ſon intention, & recevoir ſes commandemens; mais ayant jugé que par le preſent traitté toutes choſes ſont entieres pour la reputation de Voſtre Majeſté, que les Eſpagnols ne gagnent rien, que les Griſons recouvrent leur ancien heritage avec les meſmes advantages qu'ils y avoient auparavant, & que les Ambaſſadeurs, Reſidens en cette Cour, des Principaux Princes intereſſés l'approuvoient grandement, nous avons ſigné Dimanche paſſé 26 de ce Mois, Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy, le traitté que le Sieur de Comminges (que j'envoye a Voſtre Majeſté) luy porte de noſtre part. J'eſpere que Voſtre Majeſté y trouvera ſon compte, & celuy de ſes allies.

Quand a ce qui eſt de l'execution, je ne luy en peux, pas reſpondre, puis que cela depend

pend de la volonté d'autruy, bien luy diray je, qu'ils y ſont eſtroittement obligés par leur parole, & qu'ils en ont la volonté, ſi quelque accident, qui leur ouvre un moyen de dilayer, ne leur fait changer; car il ne reſtitüent jamais que le plus tard qu'ils peuvent. C'eſt donc a Voſtre Majeſté d'envoyer promptement ledit traitté a Monſieur de Monthelon en Suiſſe, pour faire agréer aux Griſons la part que Vos Majeſtés leur donnent en cette affaire, & les diſpoſer a en promettre l'obſervation, comme auſſy de moyenner que ſa Saincteté envoye, ſans delay, un Nonce en Suiſſe, afin qu'avec voſtre Ambaſſadeur & celuy de l'Archiduc Albert on execute le tout, & que le temps n'y cauſe point de difficulté, ou n'en faſſe naiſtre.

Sire, nous avons auſſy promis & ſigné en voſtre nom, par un acte a part, que Voſtre Majeſté continüeroit a s'employer, comme elle a fait juſques a preſent, pour procurer de faire en ſorte que les Griſons ne fiſſent autres alliances avec aucuns Princes, que celles qui ont eſté de long temps contractées avec la Couronne de France, lequel acte & le traitté de la Valteline nous avons promis que Voſtre Majeſté ratifiera un Mois apres mon retour en France, que j'entreprendray dés que j'auray fait le compliment de condoleance dont Voſtre Majeſté m'a chargé, a qui je ſuis obligé de dire, que de tout ce qu'elle trouvera de bien fait audit traitté, elle en doit attri-

tribüer la gloire a Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire, & ſi quelque choſe a eſté faite avec moins de jugement & plus de precipitation qu'une ſi importante affaire ne requeroit, Voſtre Majeſté la donnera a l'impatience que j'ay euë de la retourner promptement trouver, pour luy faire voir par les effects de mon courage en cette guerre, qu'elle va entreprendre, que je merite la qualité de ſa tres-humble, tres-obeïſſante & tres-fidelle creature.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur de Puizieux du 27 Avril 1621, de Madrid.*

MONSIEUR.

Je confeſſe que mon inſtruction ne me permet pas de faire un traitté; mais elle m'ordonne de tirer une reſponſe par eſcrit, & le Roy & Monſieur le Conneſtable m'ont dit, que ſi je voyois jour a quelque choſe de bon, qu'ils remettoient a ma ſuffiſance de l'entreprendre. Or ma ſuffiſance l'a executé. J'ay fait, au gré de nos alliés, un traitté qui oblige les Eſpagnols de parole, de foy & de reputation au l'execution; il n'oblige le Roy, ſes amis, ny les Griſons a aucune condition one-

onereuſe. Je fais voir, que le Roy d'Eſpagne ne pretend aucun droit ſur la Valteline, & luy concede de colorer ſon uſurpation du pretexte de la Religion, pour laquelle il demande ſi peu de choſe, que cela n'eſt pas conſiderable, & je luy en euſſe accordé davantage s'il me l'euſt demandé. Au reſte s'il manque deſormais de parole au Roy, a qui il l'a donnée par ce preſent traitté, nous luy ferons bien tenir. Ce n'eſt pas maintenant l'affaire de Griſons, mais ſa propre cauſe. Nous ne ſerons point obligés a cela, ſi nous en preſſons l'execution, mais ſi ſelon noſtre couſtume nous nous contentons d'avoir eſbauché une affaire, & puis la negligeons, il nous tiendront longtemps le bec en l'eau. Pour moy je voudrois voir la fin de cette cy avant que de commencer la guerre contre les Huguenots, & puis que je l'ay heureuſement commencée en Eſpagne, je l'iray terminer en Suiſſe ſi le Roy le veut, & qu'il n'y ait point de guerre en France, car en ce cas mes charges & mon honneur m'y retiennent fortement. Vous y adviſerez, Monſieur, avec le bon conſeil du Roy. Je m'en retourneray en France dés que j'auray fait le compliment de condoleance, & je m'aſſeure tellement, Monſieur, de la faveur de vos bonnes graces, que je me promets que vous ferez valoir le traitté que j'ay fait, tant au Roy qu'a Monſieur le Conneſtable, qui peut-eſtre y trouvera a redire, s'il a encor gardé ſur le cœur

ce

ce qu'il avoit a Blayes, & je puis dire avec raiſon qu'il m'a teſmoigné en partant n'en avoir plus de reſſentiment; mais s'il apris ce degouſt de moy ſans ſujet, il le pourra conſerver de meſme. J'en ſerois infiniment marry; mais je continüeray de vivre comme un fort homme de bien, & laiſſeray faire le reſte a la fortune. J'eſtimeray en avoir une tres bonne ſi vous me conſervez vos bonnes graces, & la qualité de voſtre &c.

Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur le Conneſtable du 27 Avril 1621, a Madrid.*

MONSEIGNEUR.

J'ay ſigné deux papiers d'importance depuis quelques années, l'un pour le Roy, & l'autre pour moy, tous deux ſans en avoir demandé permiſſion ny advis a ceux que je le devois faire. C'eſt cette promeſſe de Mariage, dont vous & tout le Monde avez tant oüy parler, & ce preſent traitté, duquel peut eſtre on parlera a l'advenir, lequel j'ay ſigné hardiment, ſans en demander congé au Roy, ny en avoir ordre, comme je ne l'avois auſſy demandé a mes parens quand je fis la promeſſe; ce qu'ils m'ont enfin pardonné apres m'avoir

m'avoir fort grondé, & j'attens du Roy & de vous la meſme grace, Il y a cette difference, qu'en cette derniere action j'ay creu bien faire, & en l'autre je ſçavois bien que je faiſois mal. Au pis aller, Monſeigneur, ſi ces deux papiers ont un meſme ſuccez, vous plaiderez ſix ans pour le voſtre, comme j'ay fait & puis il ſera declaré de nul effect & valeur comme le mien. Cela narrivera pas ſi l'execution en eſt prompte, mais ſi on la retarde, que nos affaires ſe changent, & que les Eſpagnols puiſſent trouver quelque ſujet de delay, aſſeurement ils ne reſtitüeront pas la Valteline; car elle leur eſt de trop grande conſequence. Cela m'obligeroit de vous donner un advis de retarder pour quelques mois voſtre deſſein de la guerre Huguenotte juſqu'a ce que les Griſons fuſſent en poſſeſſion, & puis ayant gaigné noſtre procés de la Valteline, nous en ferions tout a loiſir payer les Eſpices aux Huguenots rebelles, de qui il faut chaſtier l'inſolence. Celle que j'ay de vous conſeiller eſt bien grande, mais puis qu'elle part d'un grand excez de paſſion au ſervice du Roy, vous l'excuſerez, Monſeigneur, de voſtre tres-humble & tres-affectionné ſerviteur.

Baſſompierre.

RELATION

de ce qui s'eſt paſſé a Madrid de depuis le 16 Avril juſques au 10 May 1621.

Il fut reſolu au Conſeil d'Eſtat le 17 du mois d'Avril, que l'on eſtabliroit une congregation de ſix perſonnages, a ſcavoir le Docteur Vilegas, Gouverneur de l'Archeveſque de Tolede, le Prieur de l'Eſcurial, le Marquis de Malpica, le Comte de Medelin, Dom Alonſo de Cabrera & le Confeſſeur du Roy, leſquels s'aſſembleront tous les jours, pour adviſer de corriger les vices & deſordres qui eſtoient depuis quelques années introduites a la Cour de Madrid; mais comme l'inclination de ce jeune Roy eſt un peu portée a la desbauche, on croit que les Miniſtres de cet Eſtat ont pluſtôt deſiré monſtrer a ce commencement leur bon deſſein a la reformation, qu'ils n'ont eſperé y reüſſir a l'advenir.

Le 20 dudit mois le Roy declara ne vouloir avoir aucune paix ny trefue avec les Heretiques, & qu'il rompoit celle que ſon Pere avoit eüe avec les Hollandois.

Le 21 le Comte de Saldaigne fut marié avec Donna Mariana de Cordoüa, & puis ils furent tous deux bannis de la Cour.

Le meſme jour, l'on retira des Moines de l'Eſcurial une terre nommée Campillo, qui vaut 18000 eſcus de rente, que le feu Roy leur avoit donnée, & ce en vertu de la clauſe de ſon

ſon teſtament, par laquelle il revoquoit les dons immenſes qu'il avoit faits.

On renvoya le lendemain l'Inquiſiteur Major, Confeſſeur du feu Roy, nommé Alcaga, au Monaſtere de Govette, d'ou il eſtoit venu.

Le 24 on relegua le Duc d'Ucede en une ſienne Maiſon a dix lieües de Madrid, avec defenſes d'en ſortir ſans ordre particulier de la Cour.

On prit priſonnier en meſme temps l'Intendant de ſa maiſon, nommé Jouan de Salazard.

Le 25 le traitté de la reſtitution de la Valteline fut ſigné.

Ce meſme jour on prit priſonnier Dom Garcia de Pareſia, favory du Duc de Lerme.

Le 28 on oſta l'office de Grand Eſcuyer de la Reyne au Comte d'Altamira.

La charge de Lieutenant General de la mer ſous le Prince Philibert de Savoye, fut donnée au Marquis de Saïnte Croix; celle de General des Galeres d'Eſpagne a Dom Pedro de Leyva, & celle des Galeres de Naples au Duc de Fernandine, fils de Dom Pedro de Tolede.

On fit le 29 quatre Conſeillers d'Eſtat, ſçavoir le Duc de Monteleon, Dom Diego d'Ibarra, le Marquis d'Aytona & le Marquis de Monteſclaros.

Le 2 May on leva la banniere, pour proclamer Roy Philippes IV. qui eſt une façon uſitée en Eſpagne.

Les 3 & 4 ſe firent les funerailles du feu Roy. Le Prince Philibert arriva le ſoir a Alcala, auquel on manda qu'il allaſt a Baraxas, & n'en partiſt juſques a un autre ordre.

Le Samedy 8, le Roy donna la clef de Gentil homme de ſa Chambre a l'Admirante de Caſtille & au Marquis de Portalegre, & fit couvrir comme Grand le Marquis de Caſtel Rodrigo.

Le Dimanche 9 de ce mois le Roy Philippe IV. a fait ſon entrée a Madrid, partant de Saint Geroſme, ou tous les ordres & Conſeils l'eſtoient venus ſalüer. Il marcha ſous ſon daiz le long de la grand' rue juſques dans ſon Palais.

Voyla, Sire, les diverſes choſes arrivées depuis un mois en cette Cour, laquelle je quitte dans deux jours, pour aller trouver voſtre Majeſté en ſon armée, & meriter par mes bonnes actions, en la bien ſervant, la qualité de ſa tres-humble &c.

Baſſompierre.

LETTRE
DE
MONSIEUR DE BASSOMPIERRE
au Roy du Lundy 16 May de Madrid.

SIRE.

Apres avoir heureuſement terminé le traitté de la Valteline, je penſois n'avoir plus rien

rien a faire en cette Cour pour le ſervice de voſtre Majeſté, que je ne peuſſe achever en une audiance, puis que ce n'eſtoit qu'un ſimple compliment de condoleance; mais comme les Eſpagnols ſont fort exacts aux formalités, il m'a fallu abſenter pour quatre jours, puis revenir en ceremonie, apres quoy le Roy Catholique a deſiré, que je viſſe celle de ſon entrée en cette ville, qui ſe fit hier en grande magnificence pour Madrid, mais qui n'eſgale point les moindres de celles que l'on fait en France.

Ceſt, Sire, ce qui m'a arreſté juſques au 14 de ce mois, que je partiray, ayant receu en la qualité d'Ambaſſadeur de voſtre Majeſté toute ſorte d'honneur, de courtoiſie & de bon traittement, & ſemble que le Roy, & les Miniſtres de cet Eſtat ayent pour principal but de conſerver une eſtroite amitié & ferme correſpondance entre vos deux perſonnes & Couronnes, pour teſmoignage dequoy en l'audiance que j'eus hier, pour prendre congé du Roy, voſtre beau-Frere, luy ayant dit que voſtre Majeſté commençoit a me deſgager des aſſeurances que j'avois données, qu'auſſytoſt que l'affaire de la Valteine ſeroit conclue, elle commenceroit la guerre des Huguenots, il me reſpondit, que j'eſtois fort ponctuel a mes paroles, & que le Marquis de Mirabel luy avoit donné advis des preparatifs que voſtre Majeſté faiſoit pour cette guerre, ce qui le convioit d'offrir a voſtre Majeſté,

non ſeulement ſes moyens & ſes forces, pour une ſi bonne & ſaincte action, mais ſa perſonne meſme. Je le remerciay de la part de voſtre Majeſté de ces honneſtes offres, & l'aſſeuray que voſtre Majeſté luy en ſçauroit le gré & en auroit l'obligation qu'elles meritent, & que ce ſeroit une tres-agreable nouvelle que je luy apporterois a mon retour; ſurquoy il me dit que je deſpeſchaſſe un Courrier exprés ſur ce ſujet a voſtre Majeſté, afin que plus promptement il le puſt ſçavoir, pour s'y preparer & faire voir a voſtre Majeſté avec quel zele & affection il s'y porte. Qu'il euſt pû donner charge au Marquis de Mirabel de le dire de ſa part a voſtre Majeſté, mais qu'il m'avoit voulu faire la faveur de me la commettre, & me monſtrer par là combien il eſtoit ſatisfait de moy.

Sire, ce ſont des paroles, mais qui ne laiſſent pas d'eſtre bien ſeantes entre ſi grands Roys & beaux-Freres, & qui monſtrent une franchiſe qui eſt a loüer, a quoy voſtre Majeſté ſçaura bien reſpondre.

Dom Baltazard de Zuniga, qui gouverne maintenant les affaires de cet Eſtat, m'a fait une propoſition, qui ſera bien utile a vos Majeſtés, ſi elle peut reüſſir, qui eſt de croiſtre le prix du ſel aux eſtrangers, & le diminüer a vos ſujets, & par la demonſtration qu'il m'en a faite, voſtre Majeſté en profiteroit plus de quatre millions d'or par an. Je m'en inſtruiray le mieux que je pourray, pour

pour en rapporter a voſtre Majeſté, l'eſclairciſſement que merite une ſi grande affaire, eſperant que s'il reüſſit, & que voſtre Majeſté devienne ſi riche, elle ſe ſouviendra d'oſter de l'Hoſpital ſa tres-humble, &c.

Baſſompierre.

AUTRE LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE *a Monſieur de Puizieux dudit jour 10 May 1626 de Madrid.*

MONSIEUR.

J'ay ſi bien fait le compliment de condoleance, que le Roy m'avoit ordonné, que hormis que je n'ay point pleuré toutes les apparences de deſplaiſir & de triſteſſe ont paru ſur mon viſage, qui quitte maintenant ce faux maſque, puis que rien ne peut plus retarder mon retour en France, ou je m'en vay avec mille joyes, & mille deſirs de bien ſervir mon Maiſtre a la guerre, ou ma maiſtreſſe, ſi nous avons la paix. C'eſt pour vous monſtrer, Monſieur, comme je ſuis bien preparé a tous evenements, horſmis de retourner a une nouvelle Ambaſſade, a quoy je vous conjure d'employer doreſnavant ceux qui auront plus d'ambition de s'entremettre des affaires que moy, qui ne reüſſirois pas peut eſtre tousjours ſi bien que j'ay fait maintenant. Vous verrez par la lettre que j'eſcris a

ſa Majeſté les grandes offres que le Roy, ſon beau-Frere, luy fait, ſi elle a la guerre contre les Hugenots.

Ce ſont belles paroles, que vous ſçaurez bien payer en meſme monnoye au Marquis de Mirabel, ou par une honneſte lettre, que vous addreſſerez a Monſieur du Fargis; car je pars dans quatre jours d'icy, avec toute ſorte de ſatisfaction, tant des complimens honnorables, que favorables reſponſes de toutes les affaires que j'ay negociées en cette Cour, horsmis pour les pauvres habitans d'Andaye, que le Roy m'avoit ordonné en partant de proteger, & Monſieur de Grammond inſtamment recommandé. J'avois preſſé d'entrer en conference ſur cette affaire, mais le Conſeil d'Arragon m'envoya un accord, qui eſtoit ſigné par les Commiſſaires Deputez par le Roy, pour convenir des limites des deux Royaumes, il y a plus de cinquante ans, par lequel il apparoiſt que le cours de la Riviere de Fontarabie, depuis la ſource juſques a l'emboucheure, appartient au Roy d'Eſpagne, & que les limites de la France ſe terminent a la Riviere d'Andaye; de ſorte que je ne me ſçaurois aſſez eſtonner que l'on ne tienne en France aucun Regiſtre des Contracts, accords & traittés qui ſe font entre nous & nos voiſins, pour nous empeſcher la honte de faire des inſtances ſur des affaires desja jugées. J'ay oublié d'eſcrire au Roy, & je ſatisfaits par ce mot a cette faute, que le

Prince

Prince Philebert de Savoye, Generaliſſime de la mer, arriva en Alcala le Mardy 4 de ce mois. Cela eſtonna cette Cour, parce qu'il n'avoit aucun ordre de venir, & on n'a point accouſtumé en Eſpagne de venir a la Cour ſans permiſſion, au moins les gens de grande qualité, & de charges eminentes; Ce qui fut cauſe que le Conſeil d'Eſtat s'aſſembla ſur ce ſujet, apres quoy le Roy luy commanda d'aller a un Chaſteau nommé Varaxas, a trois lieües de Madrid, & d'attendre là ſes commandemens. J'ay creu qu'eſtant Frere de Monſieur le Prince de Piedmont, qui a eſpouſé Madame, Sœur du Roy, j'eſtois obligé de l'aller viſiter; ce que j'ay fait contre l'advis de Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire, qui ne l'a pas approuvé; mais j'ay conſideré, que je ne faſcherois gueres les Eſpagnols en ce faiſant, & que je desobligerois beaucoup Monſieur le Prince de Piedmont en ne le faiſant pas. Je vous envoye, ſelon ma couſtume, ma gazette de ce qui s'eſt paſſé en cette Cour depuis le 17 du paſſé juſques a maintenant, que je ſepare tousjours d'avec mes lettres, afin que le Roy ſçache ce qui ſe paſſe, & que mes depeſches ne ſoyent remplies de nouvelles de ville.

Il ne me reſte plus rien a faire, maintenant que j'ay achevé ces deux Ambaſſades, que de vous rendre graces tres-humbles des ſoins que vous avez eu de moy, de faire valoir mes actions, s'il y en a eu quelque bonne, & d'a-

voir caché mes defauts, dont je vous demande pardon d'un des plus grands, qui eſt l'importunité & peine que je vous ay donnée durant mon employ. J'eſpere, Monſieur, les reconnoiſtre, & payer par mille ſignalés ſervices, ſi ma bonne fortune & vos commandemens me donnent le moyen de vous dignement teſmoigner combien je ſuis, Monſieur, voſtre &c.

LETTRE DE MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monſieur le Conneſtable du 10 *May* 1621 *de Madrid.*

MONSEIGNEUR.

Les deux dernieres audiances que j'ay eües du Roy Catholique ſe ſont paſſées, une partie en complimens, offres & teſmoignages d'affection vers le Roy ſon beau-Frere, & l'autre partie ſur voſtre ſujet. Il m'a premierement chargé de vous remercier des ſignalés ſervices que vous rendez tous les jours a la Reyne, ſa Sœur, dont il eſt bien informé par elle meſme, & des ſoins particuliers que vous avez de la maintenir aux bonnes graces du Roy, dont il vous ſçavoit le gré que merite cette digne action. Apres il s'eſt eſtendu ſur le contentement qu'il avoit qu'une perſonne ſi bien intentionnée euſt la part que vous avez aux bonnes graces du Roy, ſon beau-Frere, & qu'il ſouhaittoit que vous joüiſſiez longues

longues années de cette eminente faveur; qu'il s'eſtoit resjoüy de l'honneur que le Roy vous avoit fait de la charge de Conneſtable, dont il avoit eu advis par le Marquis de Mirabel, & qu'il m'ordonnoit de vous en faire le parabien, & que je fiſſe auſſy ſçavoir de ſa part, qu'il participoit a l'obligation que toute la Chreſtienté vous avoit d'animer le cœur du Roy a extirper l'hereſie de ſes Eſtats. En fin M. Paul Emile a raiſon, voſtre conſtellation vous porte a eſtre aimé des Roys. Je vous puis aſſeurer que vous eſtes fort aux bonnes graces de celuy-cy. Je vous demande la continuation des voſtres, juſques a ce que vous ayez conneu, en ſervant ſous voſtre nouvelle charge, que je merite que vous me teniez, Monſeigneur,

Voſtre tres-humble ſerviteur
Baſſompierre.

LETTRE DE MONSIEUR DE PUISIEUX *a Monſieur de Baſſompierre du 6 May 1621 d'Amboiſe.*

MONSIEUR.

Je doute que celle cy vous trouve encor par delà; c'eſt pourquoy accuſant ſimplement voſtre lettre du 16, avec ce qui eſtoit joint, j'adreſſe le principal de la depeſche a Monſieur du Fargis, qui vous ſera commu-

ne, ſi a tout hazard vous n'eſtiez party, comme l'on ne ſe debaraſſe pas d'avec ces gens là quand on veut. Voſtre derniere nous donne quelque joye par advance ſur la reſponſe que vous attendez, laquelle nous avons occaſion d'eſperer de l'eſtat auquel meſmes l'affaire eſt reduite aux Griſons, qui aidera a la vous faire voir plus favorable. J'ay envoyé le menu a Monſieur du Fargis, ayant chargé le Courrier de vous bailler ce mot, s'il vous rencontre par les chemins. Vous ne ſçauriez qu'avoir pris bon party pour le ſervice & la dignité du Roy en ce que vous aurez advancé de là par deſſus vos inſtructions; car ſçachant les intentions de ſa Majeſté, ſage & conſideré comme vous eſtes, j'ay dit que vous ne pouvez que bien faire, vous me ferez, s'il vous plaiſt trouver veritable, & ne craindray point d'eſtre ainſy pour vous hardie caution; de ſorte que ſur ce ſujet de la Valteline, je n'ay rien plus a vous eſcrire; mais attendre ce que vous meſmes nous apporterez. Vous trouverez que nous faiſons chemin, reſolus (ſi les Huguenotz n'obeïſſent point) de les y contraindre par la force, vous viendrez a point a l'entrepriſe. Si cependant il ſe fait quelque eſtat pour la guerre, fiez vous en ma memoire & en mon affection a voſtre ſervice, que je parleray de vous comme il faut. Vous apprendrez des nouvelles de ce qui ſe fait & ſe paſſe en Guienne & en Bearn au paſſage que vous y ferez a voſtre retour; c'eſt pour-

pourquoy eſcrivant a Monſieur du Fargis je ne vous en mande point. Seulement je vous confirme la qualité Monſieur de voſtre &c.

Monſieur, les changemens venus de là en pourront aucunement cauſer aux affaires. Nous en attendons de vous le particulier.

AUTRE LETTRE DU SIEUR DE PUIZIEUX *a Monſieur de Baſſompierre du 12 May 1621 de Tours.*

MONSIEUR.

Ce mot n'eſt que pour vous aſſeurer, que le Sïeur de Cominges nous a rendu vos lettres & bon compte de voſtre negociation, comme le ſuccez d'icelle, avec la copie du traitté, duquel nous attendons par vous dans peu l'original.

Cette nouvelle a eſté bien agreable, & vous pouvez croire qu'il ne vous a eſté rien derobé de la gloire qui vous en eſt deüe. Dieu veuille que par effets prompts & reels ils confirment la bonne opinion que vous avez en cet endroit de leur candeur & ſincerité. Quant a ce qui eſt de nous, rien ne defaudra de noſtre part, pour leur en donner occaſion, ſoit en ce qu'il convient faire ſuivant l'accord du coſté des Cantons de Suiſſe, ou ailleurs; mais il eſt beſoin que promptement ils depeſchent a Milan, pour y faire clairement entendre leurs intentions; car ils ſont ren-

rentrés avec armes dans le pays des Grisons, qui fera encor du mal & de la confusion, & nouvelles difficultés a l'accommodement de l'affaire; mais de cela est superflu de vous escrire, vous tenant party selon le rapport dudit Sieur de Cominges, & vous attendons, pour estre informés de tout le particulier par vous mesme, faisant toutes les diligences de nostre costé requises pour faire voir les effects des paroles & promesses desdits Espagnols. J'ay communiqué le tout a Monsieur le Connestable avec le memoire en chifre, & mettrons peine de nostre part de bien faire succeder les choses, pourveu que ces gens là marchent de bon pied en cette importante occasion. Nous approuvons aussy les advis que vous donnéz pour ce qui est necessaire de faire & contribüer pour en advancer les effects, & vous loüons derechef de ce que comme sage Ministre vous ayez sçeu prendre vostre temps en une affaire si espineuse, nonobstant que n'eussiez ce commandement exprés. Vous sçaurez par les chemins de ce porteur le bon commencement du voyage du Roy, & ce que Monsieur d'Espernon y a si bien operé avec les armes & l'authorité du Roy, qui va poursuivre sa pointe. J'espere, Monsieur, vous voir en bref, pour vous tesmoigner en effect ce que j'ay esté & suis.

Monsieur.

Vostre plus affectionné serviteur & asseuré amy

Puizieux. RA-

RATIFICATION
DU
TRAITTÉ
de Madrid.

LOÜIS &c.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront SALUT. Sçavoir faisons, que nous estant fait representer le traitté fait en Espagne pour l'accommodement des affaires de la Valteline par le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Estat, Colonel general des Suisses, & nostre Ambassadeur extraordinaire audit pays, & le Sieur du Fargis, Comte de la Rochepot, aussy Conseiller en nostre dit Conseil d'Estat & Ambassadeur ordinaire audit pays le 25 Jour d'Avril dernier, apres avoir reveu & consideré tous & chacuns les articles d'iceluy & chacun deux, nous les avons agrée ratifié & approuvé, agreons, ratifions & approuvons, promettant en foy & parole de Roy (entant qu'a nous est) accomplir & executer de bonne foy tout le contenu en iceux, & tenir la main a ce qu'il y soit satisfait de point en point.

En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre seel a ces dites presentes, signées de nostre main au Camp devant Sainct Jean d'Angely le 24 Juin 1621, & de nostre Regne le douziesme, signé Loüis, & sur le reply par le Roy. Brulard.

RA-

RATIFICATION DU COMPROMIS.

LOÜIS &c.

A tous ceux qui &c. Que le Sieur de Baſſompierre, Chevallier de nos ordres, Conſeiller en noſtre Conſeil d'Eſtat, & Colonel des Suiſſes, que nous avions n'agueres envoyé noſtre Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, & le Sieur du Fargis, auſſy Conſeiller en noſtredit Conſeil, & noſtre Ambaſſadeur ordinaire audit pays, y ayant fait reſoudre le traitté pour la reſtitution de la Valteline entre les mains des Sieurs des trois Ligues Griſes, nos bons amis, alliés & confederés, auroient auſſy eſtimé a propos de promettre en noſtre nom, par acte particulier du 25 Avril dernier, que nous continuerons a nous employer, comme nous avons fait juſques preſent, pour procurer a faire en ſorte que leſdits Sieurs des trois Ligues Griſes, ne fiſſent autre alliance avec aucuns Princes que celle qu'ils ont de long temps contractée avec noſtre Couronne, ains la maintiennent & gardent, conformement a ce qu'ils ſont obligés par icelle: Nous, ayans veu le contenu en ladite promeſſe, avons icelle agrée, approuvé & ratifié, agreons, approuvons & ratifions, promettant, en foy & parolle de Roy, de tenir la main a l'execution

tion de ladite promeſſe, ſans ſouffrir qu'il y ſoit contrevenu. En teſmoin de quoy nous avons fait mettre noſtre ſeel a ceſdites preſentes, ſignées de noſtre main au Camp devant Sainct Jean d'Angely le 24 Juin l'an de grace 1621, & de noſtre Regne le douzieſme, ſigné Loüis & ſur le reply par le Roy, Brulard.

LETTRE DE MONSIEUR DU FAR

a Monſieur de Baſſompierre du 15 Juin 1621 de Madri

MONSIEUR

J'advoüe ſi la nouvelle du ſiege de Sainct Jean d'Angely eſt vraye, que je vous dois les gands, mais vous euſſiez davantage verifié la debte, s'il vous euſt pleu me l'eſcrire, encore que je vous pardonne, ſi le bruit des canonades vous a fait oublier les Ambaſſadeurs. C'eſt en effect un ſi grand changement que de voir ce que vous voyez, apres avoir paſſé quelque temps en cette Cour, qu'un moins bon eſprit que Monſieur de Baſſompierre s'en oublieroit luy meſme; mais quoy que vous faſſiez vous nous avez laiſſé une memoire ſi vive de vous, que pour vous le teſmoigner l'Eſpagne meſme ne ſera pas ſi ſterile qu'elle ne vous en produiſe des occaſions. Le Gouverneur de Milan a fait, depuis que vous eſtes party mille artifices, comme Monſieur

ſieur de Puizieux. vous pourra aſſeurer plus amplement ; mais j'eſpere qu'il y perdra ſon eſcrime, tant il importe que Monſieur de Baſſompierre ſe ſoit meſlé d'une affaire ; ce qu'on ſçait bien dire de par deçà, ou ſelon l'ordinaire vous eſtes loüé & eſtimé en abſence encor plus (ſi je l'oſe dire) que quand vous y avez eſté preſent. Je vous prie de procurer ceux qui ont la charge de l'execution de ce traitté, ayent ſoin de l'intereſt des [illegible], ces gens icy n'ayans deſormais autre choſe qui les bleſſe que cela ; ce que le temps y n'aura, je m'aſſeure, nulle peine a accorder. vous zele qu'il teſmoigne en effect aux choſes de la Religion. Je prie Dieu que ce ne ſoit point au prejudice de la ſanté de ceux que j'honnore, & qu'il ne vous en couſte ny bras ny jambe, afin que ſi vous revenez jamais par deça, vous y conſerviez auſſy bien le tiltre de l'Ambaxador de mexor traze de la tierra, que je vous conſerveray fidelement un entier pouvoir ſur toutes les volontés de celuy qui eſt & ſera eternellement Monſieur &c.

LETTRE
DU ROY
Catholique au Sereniſſime Archiduc de Flandres.

Sereniſſimo Señor, yo he entendido que el Preſidente de Borgoña, a quin V. A. ordo-

deno que fuesse a Lucerna, para [illegible]
negocio de la Valtelina, confo
en la capitulacion, que qui
Abril, pretende proceder alli e
Francia, y que una delas causas p.
raça a quella negociation es por y.
niente que la conclusio:
por esta causa holgare que
den al dhö. Presidente, paraque
en estos puntos, pues concurre a
xador de V. A. 20 de Julio 162.

FIN.